

Introduction

Si l'histoire des bibliothécaires en général est assez mal connue, celle des bibliothécaires universitaires l'est encore plus. L'histoire des bibliothèques universitaires est très parcellaire, centrée sur quelques périodes clefs, pendant lesquelles cette structure a connu de grands changements (institutionnels notamment : à la fin XIXe et dans les années 60 par exemple). Mais elle comporte des lacunes importantes. Et elle s'est rarement focalisée sur les bibliothécaires et le personnel qui les faisaient fonctionner. Quant aux bibliothèques de laboratoires et d'instituts présentes dans le monde universitaire, elles s'avèrent encore plus mystérieuses (les spécialistes n'étant pas d'accord sur leur date de création...).

A l'instar de ce qui a pu se faire à l'étranger, les bibliothèques universitaires françaises ont été, si ce n'est étatisées, du moins largement prises en charge par les initiatives de ce dernier – qui est à l'origine de leur création (institutionnelle), telles qu'elles apparaissent dans les années 1870-80. Mais l'influence locale est forte bien sûre. Car, à défaut d'avoir été décidées par les universités, les bibliothèques universitaires avaient vocation à les intégrer. Les bibliothécaires universitaires des débuts, dans cet état de fait, se sont retrouvés entre les deux : à la fois personnel nommé par l'État et travaillant au quotidien avec le personnel universitaire (et souvent vus dans un premier temps comme des «personnels extérieurs» en quelques sortes). Ce cadrage 1870-1970 correspond en effet à un siècle de reprise en main des bibliothèques universitaires, sous l'aile de l'État, alors que les collections de ces dernières avaient été pour l'essentiel dispersées à la Révolution et que ce service n'avait repris que modestement – avant que l'État ne rende l'institution à la tutelle universitaire, dans le cadre d'une décentralisation entamée dans les années 1970.

Entre État et université, l'histoire des bibliothécaires universitaires est fortement liée à celle de l'enseignement supérieur, tributaire tant des politiques de l'État en la matière que des actions et réactions sur place des universitaires. Ainsi, c'est surtout lorsque l'université en général était au centre des débats ou au centre des réformes que la question de la qualité des bibliothèques universitaires et de leur personnel était soulevée, comme l'une des facettes du problème. A l'inverse, lorsque les passions se focalisaient sur un autre débat, sur un autre pan de l'éducation (primaire, secondaire) ou sur d'autres problèmes de sociétés (la guerre, la reconstruction...), les bibliothèques universitaires et leurs agents étaient relativement « délaissés » (le mot revient souvent : sans doute pour les raisons évoquées ci-dessus).

Enfin, un troisième acteur, et non des moindres, est également à prendre en compte : les bibliothécaires eux-mêmes. 1870-1970 est le siècle au cours duquel la profession de bibliothécaire se constitue en tant que telle, plutôt que comme une occupation et un appoint pour un retraité par exemple. Mais c'est aussi le moment où la formation professionnelle se met en place. De manière générale, le métier de bibliothécaire change au cours de la période : leurs pratiques, leurs missions, leurs statuts, leurs relations aux lecteurs ou à la tutelle évoluent, leurs discours professionnels aussi. S'il faut attendre les années 1960-70 pour que les bibliothécaires universitaires se dotent d'associations et de publications

propres, ils n'en sont pas moins auparavant déjà présents dans les discours professionnels. Par ailleurs, les réflexions faites par l'ensemble de la profession ont pu filtrer et apparaître chez eux (les idées ne sont pas étanches, même si elles circulent plus lentement et pas nécessairement sans opposition d'un métier à l'autre). Il s'agit d'étudier les bibliothécaires universitaires comme objet, mais aussi comme acteur.

En l'occurrence, seuls les bibliothécaires universitaires de province seront évoqués, car les textes légaux sur lesquels ils s'appuient et les situations qu'ils connaissent diffèrent trop de ce qui se fait à Paris pour être traités sans distinction – comme souvent, la capitale a une histoire à part.

Les bibliothécaires universitaires font partie de la grande famille professionnelle des bibliothécaires, dont on sait qu'elle s'est longtemps construite autour du mythe de l'unité du métier, entre bibliothécaires municipaux, nationaux et universitaires. Il faudra donc voir aussi comment ils se sont positionnés vis-à-vis de ce corps professionnel, et dans quelle mesure et pourquoi ils s'en sont distingués.

Il faut dire que le métier de bibliothécaire universitaire comporte un certain nombre de spécificités au sein des métiers des bibliothèques. Les bibliothécaires universitaires sont confrontés à des problèmes qui leur sont propres, des problèmes d'équilibrisme surtout. Ils doivent remplir des missions de conservation et de communication, lesquelles se contredisent parfois et peuvent justement être difficiles à équilibrer – c'est une réalité qui concerne l'ensemble du métier de bibliothécaire en l'occurrence. Mais à la différence des autres bibliothécaires, ils ont une obligation envers un public clairement défini comme double : ils doivent répondre aux besoins parfois contradictoires des étudiants et des professeurs, en acquérant des ouvrages destinés tantôt à l'enseignement et tantôt à la recherche, le tout avec des moyens limités. Enfin, on a déjà mentionné leur position entre l'État, qui est une tutelle centralisée, et l'Université, tutelle décentralisée. On pourrait rajouter que, par rapport aux autres bibliothécaires, ceux travaillant dans les bibliothèques universitaires sont particulièrement encadrés par leurs tutelles, ce qui fait que la relation à ces dernières est tout particulièrement importante. Il en résulte aussi que toutes les décisions concernant la centralisation ou décentralisation des bibliothèques d'université, puisqu'elles font pencher la balance dans un sens ou dans un autre, les tournant vers une tutelle en particulier, ont eu un impact très important sur leur métier. Tous ces équilibres, toutes ces dualités du métier ont mené les bibliothécaires à faire des choix, favorisant parfois une mission sur une autre. Et ces équilibres sont changeants et ont évolué au cours de la période étudiée. C'est notamment par ces redéfinitions permanentes que les bibliothécaires universitaires finissent par se constituer une identité professionnelle propre, qui en 1970 n'est plus celle qu'avaient les professionnels en 1870, à l'heure de la création du métier par l'État.

Ce que nous essaierons de déterminer dans ce mémoire, c'est quelle identité professionnelle les bibliothécaires se sont construite au cours de cette période, quelles en sont les évolutions et en réaction à quoi celle-ci s'est redéfinie. Cela nous mène à réfléchir à ce qui a été la réalité de leur métier : leurs missions, leurs tâches quotidiennes, leurs relations aux usagers (et en particulier aux professeurs, qui forment un autre corps professionnel important et bien intégré dans les universités), aux tutelles, aux autres bibliothécaires (universitaires ou pas), aux autres bibliothèques de l'université... Cela nous fera

notamment réfléchir à l'intégration de ces bibliothécaires au microcosme qui peut sembler fermé des universités, dans lesquelles ils exercent au quotidien. Nous nous demanderons également quels ont été les discours professionnels de ces bibliothécaires, ce qu'ils montrent sur leur mentalité, de leurs aspirations ; quelles sont leurs revendications quant à leur profession et quel était leur statut ; par quelles structures associatives et rencontres professionnelles ils organisent leur corps de métier... C'est donc à de ces différents aspects, de ces multiples questionnements que nous essaierons de déterminer quelle est l'identité professionnelle qu'ils se sont forgés.

Mais celle-ci a été fluctuante en fonction des époques, de même que les conditions dans lesquelles ces professionnels ont travaillé au fur et à mesure du siècle. Nous étudierons donc cette question en analysant la situation des bibliothécaires universitaires à différentes époques, lesquelles forment différentes étapes de la formation de leur identité professionnelle. La première partie de ce mémoire s'intéressera à la création de ce métier dans les années 1870 et cherchera à déterminer comment les premiers bibliothécaires ont été accueillis dans les universités et quel a été leur statut, enfin comment ils se sont approprié ce métier qui a d'abord été créé de toutes pièces par l'État. Dans une seconde partie, nous étudierons la première moitié du XXe siècle : nous verrons comment les bibliothécaires ont réagi au relatif délaissement de l'État. C'est une période qui est connue de façon lacunaire : les études sur les bibliothèques universitaires font parfois une éclipse pour passer du XIXe à l'après-1945, parce que les bibliothèques elles-mêmes ne connaissent pas de grands changements. Nous verrons qu'en ce qui concerne les bibliothécaires universitaires, la situation est moins immobile qu'elle peut y paraître. Enfin, nous étudierons la période qui va de l'après-1945 aux années 1970, qui est un moment riche en réflexions et en changements pour les professionnels ; on y assiste à un repositionnement complet et à l'affirmation forte dans les années 1970 d'une certaine identité professionnelle, distincte des autres formations de bibliothécaires.

Présentation de la bibliographie et des sources

Bibliographie :

Pour appréhender l'histoire des bibliothécaires, certains auteurs et ouvrages ont été incontournables :

- *l'Histoire des bibliothèques françaises* en premier lieu. Elle comporte deux types d'articles intéressants pour approcher le thème des bibliothécaires universitaires. D'une part, il y a ceux qui font l'historique des bibliothèques universitaires : ils ne sont pas vraiment centrés sur le bibliothécaire, mais en parlent à l'occasion et surtout donne une image claire du cadre dans lequel ils ont dû travailler. D'autre part, il y a les articles qui s'intéressent aux bibliothécaires, certes pas ceux d'université en particulier, mais cela donne un certain nombre de jalons, car ils sont eux aussi concernés par la création de l'identité de bibliothécaire en général – les articles sur la formation notamment ont été très utiles. Parmi les auteurs de ces articles, certains reviennent souvent :

- Denis Pallier notamment, qui a publié non seulement sur les bibliothèques universitaires (l'histoire récente), mais aussi sur l'histoire et l'évolution du métier de bibliothécaire en général.

- Daniel Renoult, qui a écrit sur les bibliothèques universitaires (dans la période récente), ainsi que sur la formation professionnelle du métier. Son ouvrage *Les bibliothèques dans l'université*, incontournable, insiste notamment sur l'importance de prendre en compte le cadre universitaire dans les recherches sur les bibliothèques universitaires (ou par extension les bibliothécaires donc).

- Alban Daumas aussi revient souvent. Il a fait sa carrière dans les bibliothèques universitaires et a eu un rôle important dans les structures dédiées à cette profession (il a été à la tête de la section des bibliothèques universitaires de l'Association des Bibliothécaires de France dès 1969-70). D'une part, il a beaucoup écrit sur l'histoire des bibliothèques universitaires (c'est lui notamment qui a fait les articles sur le XIXe et la première moitié du XXe siècle dans *l'Histoire des bibliothèques françaises*). D'autre part, il a dans un certain nombre d'articles (qui cette fois servent plus de sources) porté des questionnements sur la façon d'améliorer la pratique du métier (par exemple, comment mettre en place une formation des usagers? ...). Le thème de ces textes n'est pas la profession en elle-même, mais indirectement ils en parlent malgré tout.

- Alain Gleyze enfin. Il a fait une thèse sur la « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) », ce qui l'a amené à étudier de façon très complète un grand nombre d'aspects des bibliothèques universitaires : la centralisation et décentralisation de ces bibliothèques, leur intégration au milieu universitaire, le contexte de leur évolution, etc. Si cette thèse comprend un certain nombre de réflexions qui touchent de très près aux bibliothécaires universitaires, son sujet est plutôt centré sur l'évolution de l'institution qu'est la bibliothèque universitaire. Il a par ailleurs écrit plusieurs articles sur la formation professionnelle, et surtout un article qui se focalise sur l'évolution statutaire des bibliothécaires universitaires.

Un grand nombre d'aspects ayant trait aux bibliothécaires universitaires ont donc déjà été étudiés. Mais c'est généralement au sein d'une réflexion sur les bibliothèques universitaires, ou sur la formation professionnelle ou sur le métier de bibliothécaire en général.

Ce mémoire quant à lui essaiera d'apporter une vision d'ensemble sur l'évolution des professionnels des bibliothécaires universitaires, au cours de la période 1870-1970, en se focalisant sur la construction de leur identité professionnelle spécifique. Tout du moins essaie-t-il d'en poser quelques jalons.

Sources :

Outre la bibliographie, j'ai utilisé des sources d'horizons assez différents, de façon assez logique au vu de l'ampleur chronologique du sujet.

Pour le XIXe et la première moitié du XXe siècle, je me suis appuyée sur les manuels écrits à l'intention des futurs professionnels pour les préparer aux examens et au métier. Ces derniers, puisqu'ils visent à former un certain type de professionnel, capable de travailler au plus vite, sont à la fois révélateurs de la représentation que les professionnels eux-mêmes ont du bon bibliothécaire et des tâches que ces derniers ont à accomplir au quotidien. Les justifications et l'ordre de priorité des différentes missions du bibliothécaire sont autant d'indicateurs qui permettent aussi de faire ressortir l'idéologie sous-jacente de la profession. Puisque les auteurs font des remarques en fonction de leur propre expérience, on a également une vision partielle de leur ressenti du métier. Enfin, selon l'importance donnée aux bibliothécaires universitaires ou aux bibliothécaires municipaux dans ces manuels, on peut voir ce qui préoccupe les bibliothécaires dans leur ensemble, et notamment à quel point ils peuvent se montrer intéressés par la situation particulière de leurs collègues travaillant dans les bibliothèques universitaires (BU).

J'ai pu, à travers la thèse d'Alain Gleyze qui les cite, avoir accès à des commentaires de professeurs sur les BU et leurs nouveaux bibliothécaires. Il s'agit plus précisément des réponses des facultés à une enquête du ministère de l'Instruction en 1883. Si cette enquête visait surtout à connaître les positions de ces facultés sur la création en perspective d'universités régionales, les répondants ont généralement eu quelques mots pour (ou plutôt contre) les bibliothèques universitaires déjà mises en place. Cela permet de voir comment les bibliothécaires universitaires ont été perçus, accueillis, mais aussi d'avoir quelques indices sur les relations qu'ils ont pu entretenir dans les débuts avec leurs usagers professeurs.

J'ai également recouru aux grands textes réglementaires. Je m'en suis tenu aux Instructions de 1878 et 1962 qui ont été les plus importantes (et bouleversantes) à la fois pour les BU et le métier de bibliothécaire. Elles ont l'avantage de justifier leur existence, et donner les raisons et des arguments à leur mise en place : ce qui laisse voir les réticences qu'elles ont peur de soulever, mais aussi l'orientation

qu'elles veulent donner au métier. Qui plus est, elles décrivent avec précision les nouvelles dispositions et méthodes de travail qui vont s'imposer aux bibliothécaires (donc leur réalité quotidienne, dès qu'elles seront appliquées).

Concernant la première moitié du XXe siècle, je me suis beaucoup référée à deux études faites par des bibliothécaires désireux de réformes¹. Elles ont le double avantage de faire un état des lieux de la situation des bibliothécaires, et d'être des tribunes pour leurs revendications professionnelles. Elles montrent quelles sont leurs attentes envers l'État et leurs stratégies pour améliorer la situation. Et puisque les auteurs justifient leurs demandes, ils laissent aussi à voir également les motivations qui les habitent et leurs réactions aux évolutions de la profession.

Dans un usage assez proche, j'ai consulté plusieurs revues professionnelles. La *Revue des Bibliothèques* (1898-1933) et le *Bulletin des Bibliothèques de France* (dès 1956) ont en commun d'être plus centrés sur les bibliothèques que les professionnels eux-mêmes. Mais puisque les auteurs des articles sont bibliothécaires, cela nous donne leur point de vue. Et à travers les problèmes des bibliothèques, on perçoit ceux du personnel qui y travaille. Ces revues comportent également des mentions des mouvements de personnel.

Le *Bulletin d'informations* de l'ABF quant à lui s'intéresse à l'aspect purement associatif, aux rencontres professionnelles et à ce qui touche plutôt au métier et au statut de bibliothécaire. J'aurais souhaité consulter plusieurs numéros, entre 1909 et 1924, qui comportaient des mentions de l'Association amicale des bibliothécaires universitaires. Je n'ai pu y accéder à temps, mais ce serait sans doute une bonne base de départ pour plus de détails concernant cette association.

Après 1945, un certain nombre de journées d'étude ont été faites sur le thème des bibliothèques universitaires, et beaucoup ont donné lieu à des publications. Ce fut une autre source particulièrement intéressante. J'ai pu y trouver quelques témoignages de professeurs mais surtout ceux des bibliothécaires. Puisque les comptes-rendus de ces journées d'étude transcrivent les discussions qui ont eu lieu, elles transmettent bien les questionnements soulevés par les professionnels, ce qui les a préoccupés, et la divergence des opinions sur certains sujets.

Enfin, j'ai eu accès à un ensemble de documents sur la BU de Caen, de différentes époques et de toutes sortes : des ouvrages qui compilaient des souvenirs d'étudiants de leurs années d'université², qui donnent le point de vue de l'autre grand usager des BU ; un rapport de l'université destiné au ministre

1 Georges Fleury et Maurice Godefroy, « Pour une nouvelle organisation des bibliothèques universitaires », *Revue internationale de l'Enseignement*, 1920; Liliane Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises* (France, 1941).

2 Jean Collin et André Heintz, *La vie quotidienne des étudiants à Caen de 1939 à 1955* (Caen: Presses universitaires de Caen, 1994).

qui comprenait un chapitre du bibliothécaire³ ; des articles sur la réalité de la reconstruction après guerre⁴ ; ou des compilations sur l'université de Caen comprenant notamment des descriptions des différents bibliothécaires y ayant exercé⁵... Tout cela donne une vision d'ensemble concrète sur la vie d'une BU et de son personnel.



-
- 3 Eustache Pilon, *La vie de l'université de Caen de 1896 à 1921 : rapport présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique au nom du Conseil de l'Université de Caen.* (Caen : 1921).
 - 4 André Masson, « La résurrection de la Bibliothèque universitaire de Caen », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6 (1956), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-06-0415-001>.
 - 5 Yolaine de Suin, *Une bibliothèque dans un livre : histoire de la bibliothèque universitaire de Caen par des textes et des illustrations.* (Caen: 1984).

Bibliographie

Généralités :

CASSEYRE, Jean-Pierre, et Catherine Gaillard. Les bibliothèques universitaires. Paris: Presses universitaires de France, 1996.

CHARLE, Christophe, et Jacques VERGER. Histoire des universités. Paris, France: Presses universitaires de France, 2007.

GLEYZE, Alain. « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) ». Université Lumière-Lyon 2, 1999. <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/1999/agleyze#p=0&a=top>.

———. « Les personnels des bibliothèques universitaires françaises (1879-2000) ». Lyon, 2003. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1341-les-personnels-des-bibliotheques-universitaires-francaises-1879-2000.pdf>.

———. « Savoirs, techniques et pouvoirs ». *Bulletin des bibliothèques de France*, no 1 (2001). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-01-0004-001>.

MOLEDINA, Sheza. « L'histoire des bibliothécaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3 (2004). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-03-0100-007>.

PALLIER, Denis. « Histoire et évolution du métier de bibliothécaire ». *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1994. http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=43977.

RENOULT, Daniel. Les bibliothèques dans l'université. Paris: Éd. du cercle de la librairie, 1994.

Le XIXe siècle :

CAMP, John. « Bibliothèques et universités en France, 1789-1881 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2 (1983). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-02-0155-004>.

COUSIN, Jules. « Bibliographie et bibliothéconomie: de la classification des bibliothèques ». Paris: G. Pédone-Lauriel, 1884. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48816-bibliographie-et-bibliotheconomie-de-la-classification-des-bibliotheques-par-jules-cousin.pdf>.

———. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*. Paris: A. Durand et Pedone-Lauriel, 1882. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48759-de-l-organisation-et-de-l-administration-des-bibliotheques-publiques-et-privées.pdf>.

DAUMAS, Alban. « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires ». In *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe: 1789-1914*. 3. Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009.

———. « Les bibliothèques universitaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 7 (1973). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1973-07-0316-003>.

DELMAS, Bruno. « Les débuts de la formation des bibliothécaires ». In *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe: 1789-1914*. 3. Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009.



Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires du 4 mai 1878. Consulté le 26 février 2016. <http://expo-paulviollet.univ-paris1.fr/wp-content/uploads/kalins-pdf/Instruction%20g%C3%A9n%C3%A9rale.pdf>.

LAUDE, Jules. « Les bibliothèques universitaires ». In *Bibliothèques, livres et librairies, t. II*. Paris: Librairie des sciences politiques et sociales Marcel Rivière et Cie, 1912. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48820-bibliothèques-livres-et-librairies.pdf>.

MAIRE, Albert. *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*. Paris: Alphonse Picard et Fils, 1896. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48775-manuel-pratique-du-bibliothécaire-bibliothèques-publiques-bibliothèques-universitaires-bibliothèques-privées.pdf>.

PROST, Antoine. « 1896 : des universités faibles de naissance ». In *Regards historiques sur l'éducation en France : XIXe-XXe siècles*. Paris: Belin, 2007.

RICHE, Delphine. « Conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples: Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire ». Enssib, 2009. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48315-conception-du-metier-de-bibliothécaire-dans-les-manuels-de-formation-des-années-1880-1890-a-travers-trois-exemples-la-jules-cousin-leopold-delisle-et-albert-maire.pdf>.

La première moitié du XXe siècle :

Revue des bibliothèques, 1909. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5671401g>.

Revue des bibliothèques, n° 1-6 (1921). <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k920615d>.

Revue des bibliothèques, n° 1-3 (1924). <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5594462d>.

Revue des bibliothèques, n° 1 (1928). <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55980465>.

« L'ABF: un bilan de vingt années (1906-1926) ». *Revue des bibliothèques*, n° 1-3 (1927). <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k920611w>.

« Chronique des bibliothèques universitaires (1950-53). » *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 1 (1954).

CROZET, Léo. *Association des Bibliothécaires Français. Manuel pratique du bibliothécaire*. Paris: Librairie Emile Noury, J. Thiébaud Sr, 1937. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48750-association-des-bibliothécaires-français-manuel-pratique-du-bibliothécaire.pdf>.

DAUMAS, Alban. « Les bibliothèques d'étude et de recherche ». In *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, Vol. 4. Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009.

FLEURY, Georges, et Maurice GODEFROY. « Pour une nouvelle organisation des bibliothèques universitaires ». *Revue internationale de l'Enseignement*, 1920.

MOREL, Eugène. *La librairie publique : Quel pédant inventa le mot BIBLIOTHÈQUE laissant le mot français Librairie aux Anglais? Paris: Librairie Armand Colin, 1910.* <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48832-la-librairie-publique.pdf>.

POULIQUEN, Pierre. « Index du Bulletin de l'association des bibliothécaires français (1907-1941) ». Enssib, 1981. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63104-index-du-bulletin-de-l-association-des-bibliothécaires-français-1907-1941.pdf>.

RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*. Paris: L. Giraud-Badin, 1933. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48769-le-probleme-des-bibliotheques-francaises.pdf>.

« Seymour de Ricci ». *Wikipedia, the Free Encyclopedia*, 1 juin 2016. https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Seymour_de_Ricci&oldid=723253238.

WETZEL, Liliane. *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*. France, 1941.

1945-1970 :

Les rapports à l'autorité centralisée :

LINDENBERG, Daniel. « Les bibliothèques dans les politiques éducatives et culturelles ». In *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle: 1914-1990.*, Vol. 4. Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009.

POINDRON, Paul. « Les Bibliothèques Universitaires Françaises et la politique de la Direction des Bibliothèques ». In *Les Bibliothèques universitaires devant l'explosion démographique et l'accroissement de l'édition: colloque international tenu à l'Université de Liège du 20 au 21 octobre 1965*. Liège, Belgique: Université de Liège, 1967.

Les rapports aux bibliothèques d'instituts :

CALLOT, J. « Les problèmes des bibliothèques de la faculté de médecine de Strasbourg ». *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 3 (1957).

CALMETTE, Germain. « Bibliothèques Universitaires et Bibliothèques d'Instituts ». In *Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires: journées d'étude organisés par la bibliothèque de l'université de Liège (24-27 octobre 1949)*. Liège, Belgique: Association des amis de l'Université de Liège, 1950.

———. « Coopération entre Bibliothèque Universitaire et Bibliothèques d'Instituts: Le Bureau des Renseignements ». In *Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires: journées d'étude organisées par la bibliothèque de l'université de Liège (24-27 octobre 1949)*. Liège, Belgique: Association des amis de l'Université de Liège, 1950.

COMTE, Henri. « La réforme du système documentaire des universités ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5 (1985). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-05-0378-001>.

HAHN, André. « Les rapports des Bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires avec la Bibliothèque centrale universitaire: l'exemple d'une université française ». In *Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires: journées d'étude organisées par la bibliothèque de l'université de Liège (24-27 octobre 1949)*. Liège, Belgique: Association des amis de l'Université de Liège, 1950.

RUYSSEN, Yvonne. « Les bibliothèques d'instituts et leurs relations avec la bibliothèque universitaire ». *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 3 (1957).

Les rapports à l'usager :

DAUMAS, Alban. « Comment préparer les lecteurs à mieux utiliser les bibliothèques. La formation des utilisateurs ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4 (1974). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1974-04-0213-005>.

PARET, Philippe. « Les enseignants et la BU ». Enssib, 2013. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60405-les-enseignants-et-la-bu.pdf>.

PERRIN, Charles-Edmond. « Réflexions d'un usager ». Cahiers des bibliothèques de France., no 1 (1954).

PITANGUE, François. « Les étudiants et le lecture publique ». Cahiers des bibliothèques de France., no 3 (1957).

POULAIN, Martine. « Livres et lecteurs ». In *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, Vol. 4. Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009.

SANSEN, Jean-Raoul. « L'accès aux documents dans les bibliothèques universitaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6 (1988). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1988-06-0456-004>.

Explosion démographique, changements des années 1950-60 et sections :

BLETON, Jean. « Les problèmes de locaux et d'équipement mobilier dans les bibliothèques universitaires françaises ». *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 1 (1954).

« Bibliothèques des écoles de médecine et de pharmacie ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2 (1956). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-02-0125-009>.

GRELLIER, Jacqueline. « La bibliothèque universitaire de Toulouse, section sciences ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1 (1972). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-01-0001-001>.

Instructions concernant les nouvelles sections et les sections transférées des bibliothèques des universités (à l'exclusion des sections « Médecine »), 1962. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-08-0401-001>.

MASSON, André, et Paule SALVAN. *Les bibliothèques*. Que sais-je. Paris: Presses universitaires de France, 1961. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48771-les-bibliotheques.pdf>.

PALLIER, Denis. « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? » In *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, Vol. 4. Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009.

———. « Les bibliothèques universitaires de 1945 à 1975 : chiffres et sources statistiques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, no 3 (1992). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-03-0058-008>.

———. « Les sections des bibliothèques universitaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4 (1995). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-04-0052-008>.

THIRION, Gérard. « La nouvelle section lettres de la Bibliothèque universitaire de Nancy ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4 (1968). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-04-0155-001>.

« Transformation de trois Collèges littéraires universitaires en Facultés des lettres et des sciences humaines ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 9-10 (1968). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-09-0428-010>.

WETZEL, Liliane. « Les bibliothèques universitaires et l'évolution de l'enseignement supérieur ». *Revue administrative*, n° 83 (1961).

La question de la spécialisation :

HAHN, André. « La Bibliothèque des Universités et la recherche médicale ». *Cahiers des bibliothèques de France*. 3 (1957).

« Journées d'étude des bibliothèques scientifiques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5 (1961). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1961-05-0215-002>.

SALVAN, Paule. « Le problème de l'information bibliographique ». *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 3 (1957).

WYART, Jean. « Quelques réflexions sur la bibliographie scientifique et technique ». *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 3 (1957).

La formation professionnelle :

RENOULT, Daniel. « Les formations et les métiers ». In *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, Vol. 4. Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009.

ROUX-FOUILLET, Paul. « Hommage à Paule Salvan ». *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1997. http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=45608.

SALVAN, Paule. « Le personnel des bibliothèques universitaires ». *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 1 (1954).

Affirmation d'une profession spécifique :

ANNEZER, Jean-Claude. « S.O.S. BU : Un appel qui n'en finit pas de résonner? : la mémoire d'Alban Daumas et de Gérard Thirion ». *Bibliothèque(s)*. Consulté le 1 juin 2016. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59091-28-special-l-abf-a-100-ans.pdf#page=85>.

« Association des bibliothécaires français. Congrès et assemblée générale de Nantes ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 8 (1969). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1969-08-0348-005>.

Association des bibliothécaires français. « Rapport de la section des bibliothèques universitaires ». *Bulletin d'informations*, n° 68 (1970).

———. « Rapport du Président ». *Bulletin d'informations*, n° 64 (1969).

———. Section des bibliothèques universitaires. *Livre noir des bibliothèques universitaires*. Paris, France: A.B.F., 1973.

Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation. *Bilan d'activité: 1974-1977 par huit bibliothèques universitaires de Province*. Édité par Bibliothèque interuniversitaire. Bordeaux, France: Bibliothèque Interuniversitaire, 1978.

BERTRAND, Anne-Marie, et Jean-Claude GROSHENS. « L'unité du métier ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5 (2005). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0005-001>.

Bulletin des bibliothèques universitaires du Sud-Est. 1. Villeurbanne, France: Bibliothèque universitaire de Lyon, 1969.

HEUSSE, Marie-Dominique. « Se regrouper, échanger, agir ensemble ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5 (2005). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0032-010>.

KALFON, Jérôme. « D'une logique de collections à une logique de services ». *Arabesques*, n° 80 (2015).

« La situation des bibliothèques universitaires françaises durant l'année du livre ». *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1973. http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=54041.

LE NEZET, Romain. « Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3 (2009). <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0038-008>.

Quelques thématiques transversales (thèses et classifications) :

CALMETTE, Germain. *La réforme du service français des échanges universitaires*. Copenhague, Danemark, 1952.

SARRAZIN, Véronique. « Les classifications dans les bibliothèques universitaires françaises ». In *Classer les archives et les bibliothèques*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015.

La BU de Caen :

BIGOT, Alexandre, et Université de Caen. *L'Université de Caen : son passé, son présent (1432-1932)*. Caen: Imprimerie artistique Malherbe, 1932.

COLLIN, Jean, et André HEINTZ. *La vie quotidienne des étudiants à Caen de 1939 à 1955*. Caen: Presses universitaires de Caen, 1994.

« Carabie, Robert (1914-1988) - Notice documentaire IdRef ». Consulté le 22 mai 2016. <http://www.idref.fr/115234020>.

DUPASQUIER, Madeleine. « Historique de la bibliothèque universitaire de Caen », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, juillet 1947.

FERET, Romain. « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ». Caen, 2012. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/57202-histoire-des-bibliotheques-universitaires-de-caen-et-de-cardiff-1944-1985-pour-une-nouvelle-approche-comparative.docx>.

« Georges Vacher de Lapouge ». *Wikipédia*, 5 avril 2016. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Georges_Vacher_de_Lapouge&oldid=125027692.

MASSON, André « La résurrection de la Bibliothèque universitaire de Caen », *Bulletin des bibliothèques de France*, no 6 (1956), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-06-0415-001>.

PILON, Eustache. *La vie de l'université de Caen de 1896 à 1921 : rapport présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique au nom du Conseil de l'Université de Caen*. Caen : 1921.

SUIN, Yolaine de. *Une bibliothèque dans un livre : histoire de la bibliothèque universitaire de Caen par des textes et des illustrations*. Caen: 1984.

La BU de Lille :

WESTEEL, Isabelle. « Une histoire de la bibliothèque universitaire de Lille ». *Insula*, 2013. <http://bsa.biblio.univ-lille3.fr/blog/2013/03/une-histoire-de-la-bibliotheque-universitaire-de-lille/>.

LA (RE)NAISSANCE DES BIBLIOTHÉCAIRES UNIVERSITAIRES SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Il convient dans un premier temps de revenir rapidement sur l'histoire des « bibliothèques universitaires » au XIXe siècle (même si nous le verrons, on peut difficilement les appeler ainsi pendant une grande partie de cette période). Il s'agit en fait de poser le contexte de départ auquel les bibliothécaires universitaires sont confrontés lorsqu'ils réapparaissent, dans la décennie 1870 – et on peut réellement parler de réapparition car les bibliothèques en question n'ont pas nécessairement de personnel bibliothécaire avant cette date.

1. Partir de peu après une longue période de rupture

Ce n'est pas que la France n'ait jamais eu de bibliothèques universitaires ou de bibliothécaires dans ses Universités : il y en a bien eu sous l'Ancien Régime⁶. Mais la Révolution française marque une rupture avec les institutions héritées de cet Ancien Régime – et les Universités dans ce contexte sont apparues comme des piliers qui ont en leur temps soutenu ce régime désormais désavoué, des piliers à abattre à leur tour. Les Universités sont ainsi supprimées officiellement par la Convention en 1793 – la France reste alors quelques années sans enseignement supérieur. Les bibliothèques universitaires connaissent un sort corrélaté, assez logiquement : cela ne passe pas par une suppression officielle, mais l'institution qu'elles servaient étant contrainte de fermer, les bibliothèques universitaires perdent leur rôle, leurs moyens, et bientôt leurs collections, qui sont confisquées en 1795 pour alimenter les dépôts littéraires – beaucoup d'ouvrages se trouvent alors « *mélangés, gaspillés, dispersés*⁷ » dans ces amas de livres, tandis que l'ambitieux projet de faire une bibliographie nationale faisant un inventaire des ouvrages contenus dans ces dépôts avorte. Ces livres se retrouvent donc plus ou moins hors circuit, en tout cas rejetés hors de la sphère universitaire (les nationalisations ont bien plus bénéficié aux bibliothèques municipales dans l'ensemble) ; comme le souligne Alban Daumas : « *la grande masse des livres nationalisés fut perdue pour les futures bibliothèques universitaires*⁸ ». Ainsi, il a fallu au XIXe reconstituer complètement des collections.

Pour définir la période allant de la Révolution à la Restauration (comprise), Alban Daumas parle de « *facultés sans livres*⁹ » et de « *quarante ans d'inexistence*¹⁰ » (des bibliothèques en université) – ainsi les bibliothèques universitaires ne réapparaissent pas avec la (re)fondation des Universités impériales. Et

6 John Camp, « Bibliothèques et universités en France, 1789-1881 », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2 (1983), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-02-0155-004>.

7 Alban Daumas, « Les bibliothèques universitaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 7 (1973), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1973-07-0316-003>.

8 Ibid.

9 Alban Daumas, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires », in *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe : 1789-1914*, 3 (Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009).

10 Ibid.

si les pouvoirs publics commencent à porter de nouveau leur intérêt (modérément et ponctuellement) sur la documentation de leurs universités sous la monarchie de Juillet et le Second Empire – sous l’impulsion de quelques ministres de l’Instruction¹¹ ou avec quelques textes légiférant dessus¹² -, ce n’est que sous la Troisième République que les bibliothèques universitaires réapparaissent réellement en tant qu’institutions – avec un personnel de bibliothécaire à l’appui.

A l’aube des années 1870, nombre de « bibliothèques universitaires » sont en réalité plutôt des locaux où sont déposés des livres, ou des armoires à livres dans les facultés (rien de centralisé ni de vraiment très institutionnalisé), pas systématiquement classés ni inventoriés, ni forcément gardés par un personnel dédié et professionnel – il peut s’agir d’un professeur qui tient ce rôle en parallèle. Elles peuvent être relativement sélectives d’accès et les règles d’usage (quand il y a une salle par exemple) sont très variables de l’une à l’autre – précisément parce qu’il n’y a pas vraiment de réglementation générale sur leur fonctionnement, mais que ces règles résultent des choix locaux. C’est dans ce contexte, où il y a beaucoup à faire, que les bibliothécaires universitaires nommés ont dû faire leur place.

Mais avant d’entrer dans les détails des problèmes qu’ils ont pu rencontrer à leur arrivée, revenons d’abord sur les raisons qui ont poussé l’État français à reprendre le système documentaire de ses universités en main, ainsi que sur les réformes prises et sur la place qu’elles voulaient donner aux bibliothécaires.

2. Le bibliothécaire universitaire : une des pierres angulaires de projet d’État de rehaussement de l’université

Il faut d’abord comprendre que la recréation des bibliothèques universitaires et la nomination de bibliothécaires universitaires ne sont pas l’objectif premier de l’État, mais que ce sont pour lui des moyens qu’il se donne pour parvenir à remplir son réel objectif : la réforme et remise à niveau des universités.

11 François Guizot puis le comte de Salvandy ont agi en ce sens dans les années 1830 – prenant des mesures pour une meilleure distribution des ouvrages du dépôt légal, entre autres en faveur des bibliothèques de facultés, dont la pauvreté des collections était soulignée (en vue d’être corrigée ; mais le poncif de la misère des bibliothèques académiques commence déjà à apparaître).

12 Qu’on pense à l’arrêté du 18 mars 1855 qui est, depuis la Révolution, le premier texte d’ordre général à s’intéresser aux collections, à prévoir leur regroupement (une bibliothèque par Académie étant l’objectif), leur financement et leurs modalités d’acquisition. Cependant, par manque de locaux, de crédits et de personnel, il n’est, dans les faits, pas appliqué.

A. Le déclencheur et le modèle : en Allemagne

Et on peut réellement parler de remise à niveau dans la mesure où c'est pour beaucoup en se comparant à son voisin, l'Allemagne qui apparaît comme supérieure sur le plan universitaire (mais pas que, militaire aussi, et ça a son importance) que ces réformes ont été voulues – c'est aussi en quelque sorte l'horizon, le niveau à atteindre.

On pourrait se demander ce que l'aspect militaire a à faire avec une réforme du système éducatif et documentaire. Pourtant la défaite de la guerre de 1870-1871 contre l'Allemagne, où la France a perdu l'Alsace-Lorraine, a eu un impact non négligeable. Cette défaite est à l'origine d'un « esprit de revanche » qui a traversé le pays ; et en même temps, elle a posé question : pourquoi la France avait-elle perdu contre l'Allemagne ? Un des éléments de réponse apporté a concerné les systèmes universitaires des deux pays : avec l'idée que la supériorité des universités allemandes (qui est déjà devenue un lieu commun dans la première moitié du XIXe siècle) a joué en faveur de ce pays. Il a paru d'autant plus nécessaire de reprendre en main le système universitaire français. Et puisque c'est au modèle allemand que ce dernier a été comparé, lequel s'appuyait notamment sur des bibliothèques universitaires déjà bien établies, les manques documentaires de la France (de ses collections, mais aussi de l'organisation de ces dernières) ont paru d'autant plus évidents. C'est dans cette optique que Jules de Chantepie du Désert, bibliothécaire de l'École Normale Supérieure, a été mandaté par le ministère de l'Instruction publique pour inspecter les bibliothèques universitaires allemandes en 1873 : pour en faire un rapport donnant des bases de réflexion sur les causes de la supériorité allemande et pour aider à penser la refonte du système français.

Ainsi, la défaite contre l'Allemagne a été un déclencheur, un coup de projecteur pour que l'État se penche avec plus d'attention sur son propre système universitaire. Et les bibliothèques universitaires allemandes, vite érigées en modèle, le sont restées pour un temps relativement long¹³. A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, peut-être parce que la création des bibliothèques universitaires françaises a pris forme dans cette comparaison avec ce pays, les responsables des bibliothèques universitaires français sont plutôt tournés vers l'Allemagne et tendent à comparer de façon récurrente (et pas à leur avantage) leur situation avec ce qui se passe à « l'Est » - ainsi de Jules Laude, responsable de la BU de Clermont-Ferrand, qui en parle en ces mots : « *Nous en sommes en ce point qu'il faut, trop souvent, que nous nous estimions heureux d'un à peu près dont nos voisins de l'Est rougiraient*¹⁴ ». C'est un peu le point d'horizon qu'on essaie d'atteindre et qui s'éloigne quand on essaie de s'en rapprocher – tout du moins est-ce l'idée qui ressort de la littérature professionnelle pendant cette période, qui semble être l'opinion la plus répandue.

13 Puisqu'après la Seconde Guerre Mondiale, le « retard français » est toujours d'actualité dans les discours professionnels (même si l'Allemagne n'est plus alors le seul point de comparaison : les bibliothèques anglo-saxonnes apparaissant également dans la réflexion).

14 Jules Laude, « Les bibliothèques universitaires », in *Bibliothèques, livres et librairies, t. II* (Paris: Librairie des sciences politiques et sociales Marcel Rivière et Cie, 1912), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48820-bibliotheques-livres-et-librairies.pdf>.



Cependant, l'objectif de l'État n'était pas de copier ou transposer le système allemand : si ce dernier a été analysé, c'était pour tirer des outils de réflexion supplémentaires pour mieux engager la réforme du système universitaire français, mais celle-ci visait la réorganisation d'un système qui était de base très différent de ce qui était observable à l'étranger. Quel projet, pour les universités et bibliothèques universitaires françaises, est sorti de cet impératif ?

B. **Projet global de réorganisation et de rehaussement des universités françaises**

Jusqu'alors j'ai plusieurs fois parlé d'universités françaises, pour des raisons de facilité, cependant il faut préciser que jusqu'en 1896 le terme est impropre. En effet, le système français était avant tout basé sur les facultés : c'étaient elles qui en réalité étaient le cœur de la vie universitaire de l'époque – il n'existait pas à proprement parler d'institutions du nom d'universités d'ailleurs, juste des agrégats de facultés.

La réforme du système universitaire français devait aboutir à la création d'universités fortes en région, fermement encadrées par l'État, qui pourraient être autant de centres d'études de qualité et de production des élites de demain. Pour ce faire, la stratégie suivie par l'État a été de mettre progressivement les différents éléments de la réforme en place, pour ne pas brusquer les universitaires : d'abord en renforçant les facultés (qui reçoivent une personnalité morale en 1885), en mettant en place des services communs (c'est là que les bibliothèques universitaires ont leur place), puis en rassemblant les facultés en une université (par la loi de 1896, qui les crée officiellement). D'après Antoine Prost, cette stratégie apparaît plutôt comme un échec. Car « *tous craignaient de perdre, dans une structure universitaire forte, une partie de l'autonomie qu'ils avaient conquise grâce au renforcement des structures facultaires*¹⁵ ». Ainsi la création des universités n'a pas été acceptée de façon consensuelle et sans résistances. Il en est de même des bibliothèques universitaires, qui font partie de ce projet.

L'essentiel des mesures qui mettent en place les bibliothèques universitaires sont prises entre 1878 et 1886 : il ne s'agit pas d'une loi, mais d'un ensemble d'arrêtés et de circulaires qui donnent un cadre administratif et technique à ces BU naissantes¹⁶. Il leur est d'abord accordé ce qui se veut un financement régulier, proportionnel au nombre d'étudiants et donc aux besoins, et autonome (même si Alban Daumas parlera de « palliatif » en ce qu'il est insuffisant) en 1873, avec la mise en place des « droits de bibliothèques » - une somme payée au moment de l'inscription par les étudiants et qui leur est dédiée (alors que les bibliothèques étaient auparavant presque exclusivement dépendantes des

15 Antoine Prost, « 1896 : des universités faibles de naissance », in *Regards historiques sur l'éducation en France : XIXe-XXe siècles* (Paris: Belin, 2007).

16 Voir Alain Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) » (Université Lumière-Lyon 2, 1999), <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/1999/agleyze#p=0&a=top> pour plus de détails sur les différents textes réglementaires et leur progression ; ou l'article d'Alban Daumas dans le tome 3 de l'Histoire des bibliothèques françaises..

subventions et dons de l'État pour agrandir leurs collections) : il s'agit de se donner les moyens de ses ambitions. Se donner les moyens est aussi passé par des mesures sur le personnel, mais nous les traiterons plus un détail par la suite.

Les textes portant sur le cadre administratif réaffirment la volonté de l'État de réunir si possible les collections des différentes facultés en un lieu, de les fusionner, centraliser. Ces textes affirment aussi que les bibliothèques de faculté doivent désormais, même quand elles restent isolées physiquement de la bibliothèque centrale (voire dans une autre ville¹⁷), passer sous l'autorité du recteur (comme les bibliothèques universitaires qui ont pu être regroupées en fait) plutôt que de rester sous celle du doyen de la faculté où elles résident – et on voit bien là que le modèle allemand, qui insiste sur l'autonomie des structures locales, n'est pas repris. Cette volonté de centralisation, de rattacher les bibliothécaires universitaires aux canaux de contrôle tenus par l'État, n'a pas été sans froisser les partisans facultaires.

Les mesures techniques aussi se distinguent par cette volonté de contrôle de l'État, et notamment l'Instruction générale du 8 mai 1878 qui (à l'exception des modalités d'acquisitions, point mort de l'ensemble de ces réformes) réglemente un grand nombre points techniques allant des opérations de classement aux mesures de conservation, dont la procédure à suivre est très détaillée et illustrée d'un certain nombre de modèles (de fiches de catalogage ou de registres d'inventaire par exemple). Tout cela laisse assez peu de places aux initiatives des bibliothécaires, même si on comprend que l'objectif de l'État est de garder les moyens d'assurer du bon niveau de gestion des bibliothèques universitaires nouvellement créées.

Cela trace les grandes lignes de l'institution des bibliothèques universitaires et l'optique dans laquelle ont été faites ces réformes. Et on peut deviner l'impact que cela a eu sur les bibliothécaires universitaires, qui sont apparus comme les agents de ces réformes. Cependant, ce n'est pas qu'une institution qui prend forme à cette époque : outre les bibliothèques d'universités, c'est une profession, celle de bibliothécaire universitaire, qui naît, avec un certain nombre de textes légiférant dessus : c'est ce que nous allons voir désormais.

C. Bibliothécaire universitaire : une profession faite sur mesure pour le besoin de la réforme

C'est donc aussi pour se donner les moyens de ses ambitions que l'État a poussé à la professionnalisation de l'emploi de bibliothécaire universitaire. En effet, il apparaît que jusqu'alors les personnes chargées des bibliothèques de facultés étaient souvent des professeurs qui endossaient ce rôle en parallèle de leur métier, telle une occupation, une tâche annexe. Or, pour mettre en place sa réforme des bibliothèques universitaires, l'État a besoin d'un personnel travaillant à plein temps dessus. Aussi insiste-t-il sur ce point dans l'arrêté du 23 août 1879 : « *Les fonctions de bibliothécaire ne doivent pas être une charge accessoire, que des hommes souvent très estimables acceptent comme surcroît*

17 On sait que les facultés ont parfois été réparties entre plusieurs villes d'une même région plutôt que regroupées dans la même – c'est le cas entre Aix et Marseille ou Lille et Douai par exemple...

d'occupation. Le service ne se développe que si nous avons des agents qui s'y consacrent sans réserve. Même dans les emplois secondaires, je pense, avec la commission centrale, qu'il ne faut pas admettre les candidats qui ont déjà une autre occupation et qui devraient se partager entre des travaux de natures diverses » - au point de vouloir refuser la candidature de ceux ayant une double occupation (ce qui était pourtant répandu...).

Ainsi l'État a largement encouragé la professionnalisation de ce métier, et il a également mis en place l'outil de validation de cette professionnalisation, à savoir le premier diplôme de bibliothécaire (entièrement tourné vers les bibliothécaires universitaires – il faut dire qu'il n'y avait de réformes de bibliothèques municipales à ce moment-là...) : le CAFB, Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire (institué par l'arrêté mentionné ci-dessus). Il s'agissait de s'assurer d'un niveau de compétences minimal. Il s'agissait aussi de donner au personnel en question une reconnaissance de leurs compétences, et par là même un statut face aux autres diplômés qu'il côtoie – professeurs et étudiants. On le remarque bien dans la partie de l'Instruction générale du 8 mai 1878 portant sur l'examen du CAFB : il y est dit qu'« *il importe, en effet, que ce fonctionnaire [le bibliothécaire] ait une autorité suffisante et qu'il lui soit permis de contrôler efficacement les acquisitions, le prêt et la rentrée des livres. Un secrétaire ou un commis d'académie, un secrétaire agent comptable de faculté ne nous offriraient pas à un degré suffisant les garanties que nous sommes en droit d'exiger* ». En parlant d'autorité, de garanties, c'est aussi du crédit donné au bibliothécaire qu'il est question – face aux professeurs et étudiants, pouvons-nous voir à demi-mot (lorsqu'il est question de « contrôler efficacement [...] le prêt et la rentrée des livres » : ce sont en effet ces derniers les interlocuteurs).

Cependant justement, malgré la volonté de valorisation de l'État, les mesures prises sont jugées insuffisantes en ce qu'elles ne donnent pas assez de crédit au bibliothécaire. Un arrêté de 1882 rappelle qu'en plus du CAFB exigé des bibliothécaires et sous-bibliothécaires, le poste de bibliothécaire n'est accessible qu'à ceux détenant également un baccalauréat, si le candidat a aussi fait une année de stage en bibliothèque universitaire (l'accent étant tout de même mis sur les compétences pratiques, il s'agit d'être fonctionnel immédiatement) ; ou sans stage avec une licence (qui préjugerait de compétences intellectuelles suffisantes). Mais dans les deux cas de figure, on demeure à des niveaux de diplôme en-deçà de ceux des professeurs et de certains étudiants¹⁸...

On voit bien le peu d'attractivité du métier sur les personnes les plus diplômés : malgré un régime particulier visant à faciliter les candidatures des chartistes, ces derniers sont peu nombreux à avoir été attirés par la carrière de bibliothécaire universitaire¹⁹. Cela tient certes en partie au fait que les collections patrimoniales, en France, sont pour la plupart plutôt revenues aux bibliothèques municipales – or l'École des Chartes forme des érudits, très tournés vers le domaine du patrimoine. Mais cela tient aussi au statut (ou au peu de statut) qu'offre alors le métier de bibliothécaire universitaire : après de longues et

18 Bruno Delmas, « Les débuts de la formation des bibliothécaires », in *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe : 1789-1914*, 3 (Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009).

19 Ibid.

prestigieuses études, cette position de technicien au service des professeurs, comme est parfois dépeint le bibliothécaire universitaire, n'est pas la plus attrayante.

Le bibliothécaire était par ailleurs fermement encadré : l'arrêté du 23 août 1879 instaurait ainsi une commission de surveillance qui, dans chaque université, était chargée de contrôler les acquisitions de la bibliothèque. Cet organe était originellement composé uniquement de professeurs, un par faculté. Et la procédure d'acquisition initialement prévue, si elle laissait un droit de proposition au bibliothécaire (au même titre que les professeurs), ne lui donnait pas une marge de manœuvre très large. La procédure était très lourde : les propositions passant devant la commission de surveillance, puis un comité de perfectionnement, puis le recteur, pour remonter jusqu'au ministre... On comprend que faire ainsi remonter la décision à l'échelon national pour les acquisitions courantes était assez peu praticable au quotidien. Et c'est pourquoi cette procédure a vite été modifiée, à la demande de tous. Il a donc été donné plus de liberté d'action aux bibliothécaires en matière d'acquisitions : dès 1880, ces derniers ont pu disposer d'un quart des dépenses, avec l'assentiment de la commission de surveillance et du recteur mais sans avoir besoin de faire remonter la demande jusqu'au ministre. En 1898, les bibliothécaires obtiennent le droit de disposer des deux cinquièmes des crédits d'acquisition, sans nécessité d'obtenir l'approbation d'une autre instance au préalable. Mais malgré ce gain relatif d'autonomie dans la fin du XIXe siècle, les bibliothécaires universitaires demeurent fortement contraints par la commission de surveillance – ou commission de bibliothèque – à laquelle ils doivent toujours rendre des comptes, et laquelle a encore le contrôle direct d'une part non négligeable des acquisitions (même si, fait notable, le responsable de la BU a, par la circulaire du 20 novembre 1886, droit d'en être membre)²⁰.

Le bibliothécaire universitaire, désormais nommé non plus par les facultés, mais par le ministre, éventuellement sur présentation du recteur, était également astreint à envoyer très régulièrement des rapports d'activités à sa hiérarchie. Albert Maire, qui a été responsable de plusieurs BU (successivement celle de faculté de science de Marseille, celle de médecine de Clermont-Ferrand et celle de la Sorbonne) mentionne d'ailleurs cela comme faisant partie intégrante du métier, dans un manuel bibliothéconomique qui a fait école²¹. Il parle de « *tenir une statistique très exacte de la rentrée et de la sortie des ouvrages, de la fréquentation et de l'accroissement de la bibliothèque*²² » et de « *tenir la comptabilité avec ordre, avec la possibilité de justifier toutes les dépenses*²³ » : c'est ce type d'information qui se retrouve dans les rapports d'activités, lesquels sont pour le bibliothécaire un média pour « justifier » sa politique justement, auprès de sa hiérarchie, pour en obtenir l'appui. Cela donne donc un double encadrement du bibliothécaire universitaire : par la commission de surveillance, et par le ministère.

20 Daumas, « Les bibliothèques universitaires ».

21 Albert Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées* (Paris: Alphonse Picard et Fils, 1896), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48775-manuel-pratique-du-bibliothecaire-bibliotheques-publiques-bibliotheques-universitaires-bibliotheques-privees.pdf>.

22 Ibid.

23 Ibid.

Ainsi, les bibliothécaires universitaires, tels qu'ils sont voulus par les textes réglementaires, se trouvent dans une position pour le moins ambiguë et paradoxale : chargés de porter le projet d'État de centralisation des bibliothèques d'une même université en un même lieu et de la remise à niveau de ces dernières, ils sont très encadrés par la commission de surveillance et par l'État, envoyés avec un diplôme qui se veut valorisant mais n'est pas au niveau de celui des professeurs, disposent d'assez peu d'initiatives en matière d'acquisition, alors que les structures facultaires demeurent fortes... Dans ces conditions, les bibliothécaires universitaires nommés doivent faire face à un certain nombre de réticences à leur arrivée.

3. Faire face aux réticences des professeurs

En effet, les bibliothécaires universitaires des premières heures apparaissent comme les agents d'une réforme qui est loin d'être approuvée de tous. Leur mission doit les amener à changer énormément l'organisation de la documentation dans l'université. Or beaucoup de professeurs et tenants de la faculté étaient attachés à l'organisation antérieure. Les bibliothécaires universitaires, dont la première mission était de réunir les collections des facultés en un même lieu, ont été les personnes qui ont incarné ces changements mal venus, décidés non pas localement mais par un État éloigné des réalités quotidiennes des facultés – ce qui était un mauvais départ.

Ce qui a été unanimement décrié avec ces réformes concernant les bibliothécaires universitaires, c'est que les facultés perdaient le contrôle sur le recrutement et que ce personnel n'était plus directement sous l'autorité du doyen de la faculté : c'étaient respectivement le ministre et le recteur qui avaient désormais pouvoir de nomination et autorité directe sur lui. Localement, ça a été très mal vécu. A l'instar de la perte de contrôle des collections par les facultés, cela apparaît comme une atteinte aux attributions traditionnelles des facultés, jugées légitimes à garder le contrôle de leurs propres outils (la bibliothèque et le personnel). C'est ce qui ressort clairement de la réponse de la faculté de médecine de Montpellier à une enquête de l'État faite en 1883 : « *Est-ce en effet une mesure propre à développer l'habitude de s'administrer soi-même, celle qui nous enlève l'administration de notre bibliothèque ?*²⁴ ». Les facultés ont l'impression d'être dépossédées de leur bibliothèque. Et une réponse de la faculté de droit de Montpellier à la même enquête montre bien que les réformes sur les bibliothécaires sont perçues comme faisant partie de ce processus : « *Dans l'organisation actuelle, cette bibliothèque est sous la direction et la surveillance d'un bibliothécaire universitaire placé sous la surveillance du recteur et du ministre et tout à fait en dehors de l'administration de la faculté. Le doyen n'a et ne peut exercer sur lui aucune autorité... La faculté est presque complètement étrangère au recrutement de son personnel, et n'a que le droit de*

24 Cité par Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) ». Il reprend notamment les résultats de l'enquête de 1883 publiés dans le volume 16, intitulé *Universités, des Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur* (Paris, 1885). Cette enquête visait notamment à tester les positions des facultés face aux réformes (mais pas seulement/particulièrement celles sur les BU) avant de lancer la création d'universités régionales.

présentation lors de la déclaration de vacance des chaires. Et le doyen se voit enlever une partie de ses attributions naturelles par la constitution des bibliothèques universitaires²⁵. ». Il s'agit encore d'un retrait, d'« enlever » quelque chose au doyen (c'est un vocabulaire récurrent) : ici son autorité sur le personnel. Au vu du paysage des « bibliothèques » facultaires auparavant, et du fait que peu étaient dotées de personnel dédié, il peut être étonnant que les facultés aient si unanimement élevé la voix contre la prise en main d'un service que peu essayaient réellement de mettre en valeur – c'est d'ailleurs pour cela que l'État avait lancé sa réforme en premier lieu. Il y a une part de mauvaise foi dans cette réaction : le doyen en question n'ayant pas nécessairement utilisé sa position pour développer (ou ne serait-ce que créer) le service sur lequel il essaie désormais de défendre son autorité. Toujours est-il que le bibliothécaire nommé est alors décrit comme extérieur, « en dehors », « étranger » : ce n'est pas une figure intégrée à la faculté, car ce n'est pas elle qui l'a choisi, ni qui a autorité sur lui, ce qui aurait fait le lien. C'est un premier obstacle à la fois structurel (découlant de la structure administrative choisie) et conjoncturel (dans le contexte de l'opposition des facultaires à la réforme) qui rend difficile l'intégration des bibliothécaires aux universités.

Une autre réponse à cette enquête de 1883, celle de la faculté de droit de Toulouse, m'a paru assez révélatrice de cette divergence des attentes de l'État et des universitaires envers les bibliothécaires – ce qui les met dans une position difficile puisqu'ils doivent satisfaire les deux. On y décrit quels sont les objectifs d'une bibliothèque universitaire selon la faculté, et les conséquences qu'ont eu les réformes et la mise en place des bibliothécaires universitaires sur l'atteinte de ces objectifs :

« C'est ainsi que, pour les bibliothèques, il ne faut pas, avant tout, rechercher la hiérarchie des fonctionnaires, la centralisation des dépenses, la régularité sur le papier ; il faut principalement attirer le lecteur, rendre la bibliothèque attrayante, aimable. Il faut qu'elle puisse remplacer le cabinet de travail, en servir à ceux qui n'en ont pas ; il faut qu'on n'hésite pas à y préparer une étude, qu'on s'y sente chez soi, en un mot.

C'est ce que nous avons autrefois ; le bibliothécaire était connu des étudiants, quelquefois même, comme à la faculté de droit de Bordeaux, il était choisi parmi eux. Il devenait bientôt pour eux une sorte de collaborateur, et leur fournissait de précieux renseignements bibliographiques. Le doyen et les professeurs, auxquels, en fait, le plus souvent le bibliothécaire devait sa nomination, trouvaient chez lui du zèle et de la reconnaissance. Eux aussi venaient facilement à la bibliothèque ; en causant avec le bibliothécaire, ils lui manifestaient leur opinion sur les lacunes du catalogue, sur les acquisitions désirables ; celui-ci prenait note des désirs et des observations ; sans gêne pour personne, on améliorerait, on complétait. Ici encore la bibliothèque était plus aimée parce que tout le monde s'en occupant, c'était l'enfant de la faculté.²⁶ »

Cela insiste sur le fait que l'État et les universitaires ont des ambitions différentes pour les BU : l'État vise la mise en place de véritables institutions, pour la fierté nationale et pour un service plus large

25 Ibid.

26 Ibid.

et plus efficace de la BU ; tandis que les universitaires veulent avoir un lieu où travailler dans les meilleures conditions, qui réponde à un certain nombre de critères de confort, « qu'on s'y sente chez soi ». Tout du moins est-ce ce que les universitaires disent mettre en avant : dans les faits, les manques de locaux et de moyens ne faisaient pas des quelques bibliothèques existant des lieux nécessairement accueillants. Au contraire ceux-ci manquaient souvent de place, de lumière et étaient peu adaptés à de longues périodes de consultation sur place. Toujours est-il que si l'État et les universitaires visent pareillement la qualité de l'enseignement et de la recherche, il ont des attentes différentes envers le personnel. D'après les facultaires de Toulouse, l'État priorise « la hiérarchie des fonctionnaires », la « régularité sur le papier » : on comprend qu'ils jugent que les réformes sur le personnel rendent le métier trop administratif – avec le désavantage qu'on attribue souvent à la lourdeur de l'administration. La mention à la hiérarchie rappelle également la tentative de l'État de rehausser le statut de ces fonctionnaires.

Les universitaires, qui sont quant à eux utilisateurs, recherchent un environnement de travail familial et « aimable », et un bibliothécaire à cette image. Le bibliothécaire idéal serait « l'enfant de la faculté ». Et on voit bien dans cette expression toute la distance qu'il y a avec les projets gouvernementaux. L'enfant de la faculté, c'est une personne qui est issue d'elle et choisie par les professeurs, ou les étudiants à la limite. Car il est ainsi « connu » et donc abordable par ces derniers – ce qui favorise une certaine proximité. Il est avancé comme un avantage que ce type de nomination soit à l'origine de « zèle et de la reconnaissance » du bibliothécaire envers le doyen qui l'a nommé : des sentiments positifs certes, mais qui ne posent pas le bibliothécaire sur un pied d'égalité avec le doyen. Être reconnaissant, ou redevable, crée tout de même une position d'infériorité, fut-elle très cordiale. C'est aussi ce que le choix du terme enfant induit – une minorité. Et parmi les compétences demandées, l'exigence n'est pas la même non plus, moindre : un côté amateur ne gênait pas. Et la faculté de droit de Toulouse l'assumait : « *on a pu regretter que leur administration [celle des bibliothèques, avant la réforme] ne fût pas absolument conforme aux procédés rigoureux de l'administration ministérielle ; mais qu'étaient ces petites imperfections auprès des facilités qu'elles donnaient au travail ?*²⁷ ». Tout cela est plutôt contraire à ce que cherchent à établir les réformes de l'État. Mais la faculté explique comment elle contournait ce défaut : « en causant avec le bibliothécaire ». Car ce bibliothécaire idéal est aussi présenté comme « un collaborateur ». De par sa proximité, les échanges avec les professeurs sont rendus simples, informels – ce que la réforme permettrait moins : il faut faire des listes d'acquisitions annuelles pour faire des demandes, ce qui est critiqué... Ces échanges étaient sans doute irréguliers mais courants, au gré des problèmes qui se présentaient et des volontés. C'est en effet un travail de fond qui est mentionné quand il est dit « on améliorerait, on compléterait », il semble sous-entendu que ça l'était sur le long terme et au fur et à mesure. Ce système de bibliothèque, plutôt collaborative, défendu par la faculté demande donc un profil de bibliothécaire très différent de celui qu'impose les mesures gouvernementales. A cela s'ajoute sans doute la peur des professeurs de voir les bibliothécaires quitter cette position d'infériorité qui était la leur quand ils leurs étaient redevables de leur poste, et de se trouver face à des fonctionnaires moins

27 Ibid.

dociles, moins prompts à répondre à leurs seules attentes, sans que cela passe pour de l'ingratitude – puisque la priorité est mise sur l'amélioration de la bibliothèque universitaire, avant toute autre requête. La faculté de droit de Toulouse répond donc à l'enquête dans l'espoir que ces mesures soient infléchies. Les bibliothécaires universitaires nommés par le ministre ne peuvent pas selon elle correspondre au profil, sinon par accident, puisque les critères de sélection de l'État sont très loin des siens. Ainsi, les bibliothécaires universitaires des premières heures, qui doivent satisfaire aux exigences de leurs deux tutelles, se sont donc trouvés dans une situation assez paradoxale et difficile à tenir.

Dans cette même réponse (celle de la faculté de droit toulousaine) à l'enquête de 1883, d'autres motifs de réticences sont évoqués, tel le choix de bibliothécaires aux savoirs jugés trop généralistes :

« Aujourd'hui, les fonctionnaires nommés par le ministre, quelle que soit leur compétence générale, et peut-être même à cause de la généralité de leur savoir, ne peuvent rendre les mêmes services. Le catalogue, auquel ils renvoient le lecteur, se ressent nécessairement, dans plusieurs parties, de leur défaut de connaissances spéciales, et cet inconvénient ne saurait être atténué par une inspection rapide des rayons de la bibliothèque, car le règlement général oblige le bibliothécaire à classer matériellement les livres, non point d'après les sujets auxquels ils se rattachent, mais par rang de taille, d'après le numéro de leur format. De là résulte que l'étudiant, rebuté, se désaffectionne peu à peu de la bibliothèque, et borne son travail à la lecture des livres élémentaires ou même des manuels. »

Ce sujet apparaît ici pour la première fois ; mais il soulèvera encore des interrogations le siècle suivant. La non-spécialisation des bibliothécaires pose problème aux enseignants. On se doute qu'il y a un contraste important avec ce qui se faisait avant. Car les collections, basées dans les facultés, étaient par nature séparées par discipline, comme ces dernières. Et c'était un environnement plutôt apprécié des professeurs (et étudiants quand ils y avaient accès sans doute), qui sont des spécialistes dans un domaine. On peut supposer que cette spécialisation des collections faisait partie des éléments du « se sentir chez soi » pour les enseignants, puisqu'ils se trouvaient dans un univers qui leur était familier. Par ailleurs, quand il y avait du personnel, c'est la faculté qui le choisissait et qui sélectionnait plutôt de personnes ayant quelques connaissances reconnues dans le domaine des collections à gérer. Ainsi, on sait que le bibliothécaire de la faculté de droit de Douai juste avant la réforme, Jules Cousin, était licencié de droit et avait fait ses études dans cette même faculté – ce qui paraissait plus important que le fait qu'il ait le CAFB pour les facultaires (bien qu'il l'ait obtenu lorsque ce diplôme est apparu).

Il y a une certaine réticence des professeurs à confier des collections spécialisées à des non spécialistes. Ils préjugent en effet que ces bibliothécaires « à cause de la généralité de leur savoir » ne seront pas capables de faire les acquisitions et de venir en aide aux usagers aussi bien que des spécialistes, qui eux parlent le même langage que les professeurs, ont suivi une formation similaire, et en tant que tels seraient plus à même de saisir les demandes des utilisateurs, les nuances à introduire dans les catalogues. Le « défaut de connaissances spéciales » des bibliothécaires nommés est vu comme un grand handicap. C'est presque considéré comme un choix mettant au second plan le travail intellectuel, lequel s'effectue alors au niveau des domaines spécialisés dans les facultés. Et cela est à prendre en

compte dans la mouvance d'autres choix : celui d'une bibliothèque encyclopédique plutôt que spécialisée ; celui de demander aux bibliothécaires de ranger les ouvrages sur les rayons par taille plutôt que thématiquement, pour faire une économie de place. Toutes ces décisions ont pour conséquence d'organiser les BU de façon différente que ne l'auraient fait ou voulu les professeurs. Le choix d'un personnel non spécialiste ne semble qu'entériner cet état de fait, cette orientation que donne l'État à ses BU, orientation qui ne correspond pas aux souhaits des enseignants. Et si la faculté de droit de Toulouse est la seule à avoir contesté pour des considérations intellectuelles les réformes sur les bibliothécaires universitaires dans sa réponse à l'enquête de 1883, il est cependant assez probable que cette opinion ne soit pas marginale (quand les autres demandent de garder autorité sur le recrutement, ne serait-ce pas finalement un moyen de pouvoir faire prévaloir ses critères de sélection de facto ?). Dans la mesure où ce sont des contestations qui reviennent des années après, et pas seulement à Toulouse, on est en effet autorisé à penser que cette faculté a juste été la seule à le formuler.

A ces réticences du corps enseignant répondent un certain nombre de plaintes des bibliothécaires, notamment sur les difficultés qu'ils ont pu rencontrer à faire respecter le règlement en matière de durée de prêt aux professeurs. Avant la réforme, les professeurs avaient pris l'habitude de disposer des ouvrages dont ils avaient besoin si ce n'est à leur convenance, du moins avec une certaine souplesse, et la possibilité de bénéficier de prêts de longue durée paraissait assez naturelle. Les mesures qui réorganisent la BU leur retirent (encore) ce qui était considéré comme un droit, et même une vocation de la dite bibliothèque. En effet, les prêts ont été soudainement limités. Il s'agissait de lutter contre les habitudes antérieures de quasi-privatisation des ouvrages par quelques professeurs, qui pouvaient les garder autant qu'ils le souhaitaient, sans considération pour les autres usagers. Cela devait permettre de mettre en place un roulement de prêt, d'optimiser la circulation des ouvrages et de les rendre accessibles à un plus grand nombre de personnes – étudiants compris, si ce n'est prioritairement. Car la réforme des BU visait notamment à donner aux étudiants accès aux ressources des bibliothèques : ce qui, malgré ce qu'en dit la faculté de droit de Toulouse, n'était pas le cas partout, et était même assez rare. Bien souvent les bibliothèques et/ou le prêt étaient effectivement réservés aux seuls enseignants²⁸. Et habitude faisant, les bibliothécaires ont eu du mal à récupérer les livres dans les temps. On peut voir dans ce refus de rendre les livres une résistance de certains professeurs à ce nouveau système, qui ne s'y sont pas opposés qu'en paroles mais aussi en actes. Cette difficulté est remontée à leur hiérarchie, jusqu'au ministre en fait (ce qui laisse bien deviner que c'est un problème qui a été rencontré par l'ensemble du corps des bibliothécaires). La hiérarchie en question a décidé de prendre les mesures pour soutenir ses fonctionnaires sur place. Ainsi, Jules Ferry, ministre de l'Instruction, écrivit-il qu'il avait « été informé de la difficulté éprouvée par les bibliothécaires pour récupérer les ouvrages empruntés. Ces abus doivent cesser. Vos bibliothèques sont vouées à l'usage de l'université entière, pas de quelques professeurs seulement. Si vous (le recteur) êtes contraint de prendre des mesures strictes, même les

28 Daumas, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires ».



*personnes touchées devront admettre que vous agissez dans l'intérêt du public*²⁹ ». Il a donné pour instruction aux bibliothécaires d'envoyer dès le lendemain un rappel aux professeurs quand l'ouvrage manque, et si cela ne les convainc pas à le rendre, d'en référer au recteur (qui est un homme du ministre, représentant et exécutant de l'État en région) dans la semaine, lequel pourrait imposer des sanctions pour inciter à respecter le délai. Dans le cas extrême où cela ne suffirait pas, il a affirmé qu'il s'assurait lui-même que les sanctions soient respectées. On voit bien, pour que les bibliothécaires demandent l'arbitrage et l'appui de leurs supérieurs (jusqu'à celui du ministre éventuellement : on peut dire que cela remonte en haute instance), c'est que ceux-ci sont à leur arrivée parfois dans des rapports de force avec les professeurs – professeurs qu'ils n'ont pas les moyens de forcer eux-mêmes à respecter le règlement, mais ils sont soutenus par leur hiérarchie pour mener à bien ce pour quoi ils ont été nommés (a priori : Jules Laude précise cependant que les bibliothécaires n'ont pas toujours été protégés comme voulu par les recteurs, selon lui³⁰). Toujours est-il qu'on en conclut que les rapports sont parfois tendus avec les professeurs ; « quelques professeurs seulement » certes, mais cela suffit à les mettre dans une position délicate.

Et les moyens d'action préconisés par le ministre, qui s'inscrit dans ce rapport de force du côté des bibliothécaires, n'y changent rien. Car s'ils cherchent à donner des armes aux bibliothécaires pour se faire entendre, d'une certaine façon ils ne font que renforcer cette impression de rapport de force. En effet, les mesures prises cherchent à faire plier les professeurs – quitte à passer par des sanctions. En revanche, aucune action de médiation ne semble avoir été tentée. Ce sont les bibliothécaires sur place qui ont dû essayer de convaincre les professeurs et faire figure de conciliateurs. Le premier bibliothécaire universitaire de Caen nommé, M. Fécamp, a ainsi été décrit par un de ses successeurs, Paul Cettier, comme ayant « multipli[é] les démarches et les efforts pour effectuer le transfert des livres [...] pour persuader le personnel enseignant de la nécessité d'une mesure qui risqu[ait] de heurter les habitudes [...] et d'éveiller les susceptibilités³¹ ». Ce sont donc les bibliothécaires qui ont dû s'efforcer de pacifier leurs relations avec les professeurs et de désamorcer les réticences à leur encontre – les résultats obtenus ont sans doute été très variables et dépendant largement de leurs compétences personnelles.

Malgré ces efforts, dans un article écrit au début du XXe siècle, Jules Laude témoigne de la continuation de l'opposition aux professeurs, qu'il charge comme les responsables d'un certain nombre de difficultés rencontrées par le personnel bibliothécaire : « *il y a surtout à compter avec l'esprit de routine, l'esprit de particularisme et d'égoïsme, encore si puissant dans nos Facultés ! Nous avons des universités, mais l'esprit universitaire, en général, y fait totalement défaut. Les professeurs n'envisagent trop souvent que leur intérêt personnel (tout au plus l'intérêt de leur Faculté), subordonnant l'intérêt*

29 Cité par Camp, « Bibliothèques et universités en France, 1789-1881 ».

30 Laude, « Les bibliothèques universitaires ».

31 Alexandre Bigot et Université de Caen, *L'Université de Caen : son passé, son présent (1432-1932)* (Caen: Imprimerie artistique Malherbe, 1932). Cet ouvrage comporte un chapitre sur la BU rédigé par Paul Cettier, qui en est le directeur à cette époque.

*général à leurs propres besoins ou à leurs commodités*³² ». En attaquant l'« esprit de routine », Laude montre qu'il juge que l'hostilité des professeurs aux changements demandés dans l'organisation des BU et leur volonté de maintenir leurs pratiques d'auparavant sont moins des choix réfléchis que des choix d'habitude, de confort. De même, l'« esprit de particularisme et d'égoïsme » qu'il leur attribue est une accusation récurrente qui sera reprise par les bibliothécaires à l'encontre des professeurs tout au long du siècle. L'idée est que les demandes des professeurs visent toujours à améliorer leur situation propre : la leur, celle de leur faculté, ou de leur discipline, mais qu'ils ne voient pas plus loin. Il y oppose « l'esprit universitaire » qui est le lot des bibliothécaires, qui eux ont une vision d'ensemble et réfléchissent à l'échelle des besoins documentaires de l'université dans sa globalité. On peut dire que les professeurs ont une vision plus parcellaire. Cela est dû au fait que la bibliothèque n'est pas leur préoccupation première. C'est sur leurs programmes d'enseignement et leurs travaux de recherches qu'ils sont concentrés – ce qui fait l'essentiel de leur activité, le cœur de leur métier. Aider le bibliothécaire, s'ils ont le temps, apparaît plutôt comme une tâche annexe, facultative. Il s'agit d'améliorer leur outil de travail, la partie des collections dédiés à leur discipline. C'est en ce sens que Jules Laude estime cette démarche intéressée, « égoïste ». C'est un regard sévère qu'il pose sur eux. Mais même dans le cas où leur aide serait plus désintéressée que ne veut bien le voir Jules Laude, l'apport des professeurs à la bibliothèque semble fatalement lié à leur expérience particulière d'usager et de spécialiste. C'est cette spécialisation et cette expérience que les professeurs estiment être un atout pour améliorer concrètement les collections, pas à pas. C'est cette même spécialisation et expérience que les bibliothécaires voient comme un manque de recul et de vision globale des collections. Car naturellement, si les professeurs connaissent la partie des fonds qu'ils utilisent pour leur travail, le reste leur est relativement peu connu. Et en tant que tel, comment mener une politique d'achat cohérente pour compléter les collections existantes, si peu connues, y compris la partie concernant les autres disciplines ? Est-ce que les professeurs, spécialistes d'une discipline, s'en préoccupent réellement ? Ce serait surprenant : ils sont focalisés sur d'autres travaux après tout, et cela ne fait pas partie de leurs attributions. Et même si c'était le cas, il paraît difficile de compléter de façon équilibrée les collections du fait de leurs connaissances partielles. Ainsi le particularisme des professeurs les mène, aux yeux des bibliothécaires, à faire des propositions pour la bibliothèque « à l'aveugle », dont l'intérêt pour leur discipline est bien compris, mais pas nécessairement celui de la bibliothèque. Or les deux ne se confondent pas nécessairement, puisque les BU mises en place sont des bibliothèques encyclopédiques : elles doivent donc satisfaire les besoins de plusieurs facultés, avec des moyens limités. Cela implique des choix et des compromis, des sacrifices de certaines acquisitions voulues dans telle ou telle discipline. Pour qu'ils soient pertinents, une vision d'ensemble des collections et des besoins est nécessaire. Or les professeurs seront toujours suspectés de vouloir favoriser leur discipline, sans mettre en avant le bien commun de l'université. C'est pour toutes ces raisons que les bibliothécaires se montrent ainsi sévères à leur égard – et outre les oppositions d'opinion que ces critiques supposent, peut-être aussi parce que les professeurs ont parfois complexifié leur travail.

32 Laude, « Les bibliothèques universitaires ».

La répétition du terme « esprit » montre bien qu'on est ici dans une lutte de mentalités, sans doute plus que dans une opposition de personnes. C'est ce qu'affirmait déjà la faculté de droit de Toulouse une vingtaine d'année avant : « *Nous le ferons [pointer les inconvénients de la nouvelle organisation des BU] avec d'autant plus d'indépendance que les défauts dont nous allons nous plaindre sont inhérents à l'institution, et ne sauraient en rien, nous nous hâtons de le dire, être imputés aux fonctionnaires mêmes avec lesquels la faculté de droit de Toulouse se trouve en rapport*³³ ». Ainsi, si les relations entre bibliothécaires et professeurs ont pu être difficiles, c'est surtout parce qu'ils sont dans une opposition de systèmes. Et c'est peut-être aussi ce qui explique la longévité de cette opposition. Si les défauts mentionnés par les facultaires sont « inhérents à l'institution », les critiques demeurent aussi longtemps que les mentalités n'ont pas totalement accepté ces institutions que sont la BU et l'université, avec les conséquences qu'a conduit leur création (le fait que les facultés soient plus au moins fondues dans des institutions plus grandes, qu'il n'y ait plus de crédit séparé par discipline pour les acquisitions, etc) : c'est-à-dire tant qu'il n'y a pas d'« esprit universitaire » pour surplomber l'esprit de faculté, comme le dit Laude...

Après coup, les bibliothécaires universitaires ont peint la fin du XIXe siècle comme l'« époque héroïque³⁴ » des BU : c'est en ces mots que Jules Laude en parle en 1912. Et sans doute le terme a-t-il été choisi pour son double sens d'époque de commencement et d'époque de lutte. Dans un article, M. Laude affirme : « *Je ne voudrais pour rien au monde revivre ces années de lutte interminable contre les professeurs, les étudiants, les doyens, et même les recteurs qui, chargés théoriquement de nous soutenir, étaient en fait presque toujours contre nous, prenant le parti de ceux-là même dont ils auraient dû nous protéger*³⁵ ». Il dresse ainsi un portrait dans lequel le bibliothécaire apparaît seul contre tous (c'est en quelque sorte lui le héros, qui affronte les tempêtes). Sans nul doute est-ce un portrait qui, s'il s'inspire d'une réalité (on a vu que leur situation des débuts a été complexe), est aussi déformé, mythifié par le temps et le récit qu'on en fait.

4. Bibliothécaire universitaire : un métier spécifique qui se dessine

On a vu qu'auparavant il n'y avait souvent pas de bibliothécaire en charge des collections des facultés, et que lorsque c'était le cas, il s'agissait souvent plus d'une occupation annexe pour la personne en charge, voire d'une occupation annexe à la retraite. Ce n'est qu'avec les réformes de la fin du XIXe siècle que « bibliothécaire universitaire » devient un métier à part entière. Une conscience professionnelle propre commence alors à voir le jour. Une réalité du métier spécifique prend également forme, à travers un certain nombre de tâches qui entrent dans leur quotidien et leurs attributions.

33 Cité par Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) ».

34 Laude, « Les bibliothèques universitaires ».

35 Ibid.

A. Les tâches et les missions du bibliothécaire universitaire

Ces tâches qui vont constituer le travail du bibliothécaire universitaire sont en partie décrites et prescrites par les textes réglementaires déjà cités, l'Instruction générale du 8 mai 1878 notamment³⁶. Les textes réglementaires encadrent avec beaucoup de précision la façon dont devrait procéder le bibliothécaire pour telle ou telle tâche (les sept opérations de classement à suivre par exemple...³⁷) – laissant peu de place à l'initiative personnelle.

On retrouve aussi des descriptions précises des tâches à faire dans les manuels bibliothéconomiques de l'époque³⁸. Ces derniers n'ont cependant pas valeur normative. Ils apparaissent plus comme des conseils. Mais ce sont des manuels de référence, ce qui leur donne un certain crédit auprès des bibliothécaires universitaires – d'autant que ces manuels de la fin du XIXe sont assez tournés vers eux. Celui d'Albert Maire adapte ainsi son discours au type de bibliothécaire à qui il s'adresse : « *bibliothécaire de bibliothèques municipales et publiques*³⁹ », « *bibliothécaire d'une bibliothèque particulière*⁴⁰ » ou « *bibliothécaire universitaire*⁴¹ ». Cela revient à les distinguer les uns des autres, reconnaître la spécificité de leurs métiers par rapport à celui que connaissent leurs comparses rattachés à d'autres types d'établissements. Cela ne fait que confirmer que c'est au cours de cette fin de siècle (le manuel date de 1896) que la profession de bibliothécaire universitaire se forme dans sa singularité, non seulement vis-à-vis de l'ancien personnel de faculté, mais aussi des autres bibliothécaires – avec des missions et des tâches pas tout à fait identiques.

Le travail du bibliothécaire universitaire est décrit comme devant répondre à une double mission de conservation des collections, et de communication de ces dernières aux étudiants et professeurs⁴². En cela, c'est assez proche des missions des bibliothécaires en général, la différence résidant dans le type de public avec lequel le bibliothécaire est en contact. Comme le souligne Albert Maire, « *Il [le bibliothécaire universitaire] n'a pas affaire à un public mélangé, mais se trouve en présence de professeurs de facultés et de lycées, de personnes jouissant d'une autorisation spéciale et d'étudiants. C'est une élite intellectuelle avec laquelle il doit compter*⁴³ ». Et cela a des conséquences sur la manière dont il doit

36 *Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires du 4 mai 1878*, consulté le 26 février 2016, <http://expo-paulviollet.univ-paris1.fr/wp-content/uploads/kalins-pdf/Instruction%20g%C3%A9n%C3%A9rale.pdf>.

37 Ibid.

38 Jules Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées* (Paris: A. Durand et Pedone-Lauriel, 1882), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48759-de-l-organisation-et-de-l-administration-des-bibliotheques-publiques-et-privées.pdf> ; Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

39 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

40 Ibid.

41 Ibid.

42 *Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires du 4 mai 1878*

effectuer son travail : « *il a donc besoin, plus que tout autre, de retenue, de tact et d'une grande activité*⁴⁴ ». Cela sous-entend qu'il a affaire à un public a priori informé et possiblement chatouilleux de sa valeur intellectuelle, d'où le « tact » nécessaire pour ne pas le vexer, par une mauvaise formulation qui laisserait penser que le bibliothécaire méjuge les connaissances de ce dernier par exemple. Il s'agit de faire en sorte que les conseils donnés ne le soient pas avec supériorité. Par contre, quand il suppose que le bibliothécaire universitaire doit « plus que tout autre » avoir une « grande activité », l'idée est bien qu'il est plus nécessaire de prouver sa valeur, de se montrer à la hauteur de son interlocuteur. Le bibliothécaire universitaire apparaît un peu comme le bibliothécaire par excellence dans ces années. Ainsi, l'environnement universitaire dans lequel il travaille influe sur son quotidien et doit le mener à faire preuve de qualités spécifiques pour relever le défi. C'est ce qui lui donne un quotidien différent des autres professionnels des bibliothèques. Quoiqu'il est à noter qu'il n'est pas certain qu'on puisse parler de professionnels ailleurs, puisqu'à cette époque, sa professionnalisation en soi est déjà une distinction (les bibliothèques municipales ne demandent pas forcément de leur personnel de diplôme spécifique par exemple).

a. La priorité : la conservation des collections

En ce qui concerne les universités, c'est sans doute la première fois depuis un siècle que les missions de ces bibliothécaires sont ainsi clairement énoncées et officialisées. Et cette dualité conservation / communication mise en avant implique des choix. Or on note que de ces deux missions, la conservation est toujours la première citée, comme si elle avait la préséance. C'est aussi la tâche première d'après Albert Maire, qui décrit le bibliothécaire comme un « *gardien du dépôt qui lui est confié ; son devoir strict est de le conserver, de le développer dans la mesure du budget qui lui est attribué et des dons qu'il reçoit et de faire profiter le public des livres qu'il renferme*⁴⁵ ». La communication au public arrive en dernier. Au dire de ces manuels, la profession de bibliothécaire universitaire est donc en premier lieu un métier en relation avec les collections. Et c'est en partie ce qui a déplu aux professeurs, public en question.

Les bibliothécaires universitaires ont cette sensibilité professionnelle autour de la conservation qui les éloigne des préoccupations et des exigences quotidiennes des professeurs et qui inscrit leur travail sur le long terme. Il s'agit pour lui de préserver et d'agrandir la bibliothèque universitaire pour l'avenir, lui qui en est le « *gardien responsable*⁴⁶ ». Le simple terme de « gardien » si couramment utilisé (en plus de ce qu'il peut avoir de « romantique ») le positionne sur la défensive. L'idée est qu'il faut protéger les collections de la dispersion des livres (perdus à force d'être appropriés par les professeurs) ainsi que de la dégradation du temps (que l'usage des lecteurs peut accélérer, sinon provoquer). C'est en vertu de ce rôle que le bibliothécaire d'université peut être amené à décider de réduire l'accès de certains ouvrages,

43 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

44 Ibid.

45 Ibid.

46 *Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires du 4 mai 1878*.

en raison de leur mauvais état par exemple, pour mieux les sauvegarder. Cela peut se faire en excluant du prêt les ouvrages en question. On voit dans les premiers manuels que les bibliothécaires universitaires émettent une certaine réticence à laisser sortir les livres. Jules Cousin parle ainsi de « *registre des prêts et des disparitions*⁴⁷ », ce qui tend à rappeler le risque de perte conjoint au prêt. D'ailleurs, il parle nécessairement de « *prêt en dehors*⁴⁸ », en opposition au « *prêt sur place*⁴⁹ » (consultation dirions-nous aujourd'hui) qui lui semble largement préféré. En effet, il dit du service des prêts en dehors que « *c'est là une nécessité dont il est rarement possible de s'affranchir. Mais si la règle du prêt est admise, il faut s'efforcer d'en renfermer l'application dans de justes limites*⁵⁰ ». Toute cette formulation montre bien que c'est un service accepté à contre-cœur par le bibliothécaire, sous la contrainte (la « nécessité » dont on ne peut « s'affranchir ») et que si c'est un service accepté, le bibliothécaire s'estime tout à fait fondé de le restreindre (dans « ses justes limites »). Il ne s'agit pas d'en faire le prêt par défaut. Dans ce cas, les besoins de la conservation tendent à contrevenir à ceux de la communication.

L'instruction générale de 1878, qui avait prévu que cela soulèverait sans doute des contestations du rang des universitaires, avait par anticipation soutenu les bibliothécaires universitaires en appelant les usagers à convenir que ce sont des mesures prises dans « leur » intérêt (tout du moins, dans l'intérêt des professeurs et étudiants de la BU en général, fussent ceux de demain). Il est dit que : « *De leur côté, les professeurs et les élèves doivent considérer que les mesures de sauvegarde et d'ordre intérieur édictées par le règlement ont pour premier mobile leur propre intérêt, puisqu'elles tendent à assurer la conservation des livres nécessaires à leurs travaux. Ils doivent se souvenir, en outre, que l'État a le droit et le devoir de contrôler par des vérifications annuelles la présence des livres acquis à l'aide des deniers du Trésor public et devenus par ce fait propriété nationale*⁵¹ ». Cette priorité à la conservation tient donc aussi des instructions de l'État qui rappelle que d'où vient l'argent de la collection (les deniers publics – quoique la contribution qu'ont pu faire quelques professeurs auparavant par le biais de dons ou legs est ainsi complètement tue...) et que par conséquent l'État peut demander du bibliothécaire de lui rendre compte de la situation de la bibliothèque (combien il y a de livres, leur localisation, etc). Il s'agit de ne pas perdre les ouvrages mis sous leur responsabilité.

C'est en raison de tout cela que la conservation a la priorité parmi les tâches que se donnent les bibliothécaires d'université.

b. Registres et catalogues, la grande œuvre du bibliothécaire

Ce qui est présenté comme la tâche seconde des bibliothécaires universitaires (dans l'ordre donné par Albert Maire⁵²) est l'établissement de catalogues et de registres. Là encore il s'agit d'un travail sur les

47 Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*.

48 Ibid.

49 Ibid.

50 Ibid.

51 *Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires du 4 mai 1878*.

52 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*

collections. C'est un travail qui prend une forme différente selon l'outil dont il est question. Les registres (il peut y en avoir plusieurs, le nombre est variable selon les BU) permettent de tenir compte des allées et venues de ouvrages. Albert Maire mentionne ainsi des registres entrée-inventaire (systématique sans doute), de prêt, de périodiques, de reliure, de statistique... Il s'agit là de pouvoir être en mesure de répondre aux exigences de l'État pour vérifier l'état des collections.

Les catalogues eux sont plus un outil à l'intention des usagers. Il y est question de classification des collections : c'est-à-dire de leur mise en ordre intellectuelle – à ne pas confondre avec le classement, qui est la mise en ordre matérielle, l'ordre dans lequel les livres sont rangés sur les étagères. On a précédemment mentionné la protestation des professeurs devant un classement des livres par ordre d'arrivée et par taille, qui ne leur permettait pas facilement de les retrouver. C'est qu'ils auraient préféré que le classement soit plus lié à la classification, que les livres soient matériellement rangés dans la bibliothèque selon une logique thématique, plus intellectuelle. Ce n'est pas le cas, et c'est l'une des raisons pour laquelle le bibliothécaire confectionne des catalogues, qui permettent aux usagers – lesquels sont dans une démarche de recherche intellectuelle –, de trouver les ouvrages qu'ils cherchent et de les localiser dans la bibliothèque. Le bibliothécaire universitaire peut être amené à confectionner plusieurs catalogues pour une même bibliothèque (selon les moyens dont il dispose). Il y en a en effet de plusieurs types, ce qui permet plusieurs approches de recherche. Les catalogues alphabétiques, qu'on retrouve systématiquement dans les BU et qui d'après Albert Maire sont les plus utilisés, permettent de retrouver les ouvrages dont on connaît l'auteur : les auteurs y sont classés par ordre alphabétique, et à partir de la fiche auteur, l'utilisateur peut trouver les ouvrages produits par ce dernier. C'est le catalogue le plus important d'après Albert Maire. Il faut dire que les BU n'étaient souvent pas munies de catalogues à l'arrivée des premiers bibliothécaires universitaires. Or, c'est le catalogue le moins long à confectionner, le moins susceptible d'erreurs et il fallait parer au plus pressé. Les bibliothèques ayant alors peu de moyens en personnel et une faible amplitude horaire d'ouverture, on comprend que le catalogue alphabétique ait été le premier des catalogues, pour des raisons pratiques.

L'autre grand type de catalogue, le méthodique, suit une organisation moins basique et consensuelle que l'ordre alphabétique, et en tant que tel, il est l'objet d'une réflexion importante – voire d'une affection particulière – des bibliothécaires universitaires. Il permet de classer les ouvrages par leurs thématiques, elles-mêmes regroupées et classées dans des grandes branches de savoir (par exemple, un ouvrage ayant pour thème l'anatomie, sera classé sous l'étiquette de la médecine...). Cela permet aux usagers n'ayant pas un auteur ou ouvrage précis en tête de faire des recherches sur le sujet qui les intéresse. Il y a eu des débats entre les bibliothécaires pour déterminer quelles thématiques sont utiles pour une BU et donc à garder, et comment il faut les regrouper. L'Instruction de mai 1878 conseille de suivre la classification systématique de Brunet, créée au début du XIXe siècle, qui fait alors office de classification de référence. Cependant, comme le souligne M. Maire, la classification Brunet, établie en un autre temps, « ne peut plus répondre actuellement à toutes les exigences du développement des Sciences⁵³ ». En effet, comme de telles classifications ont pour ambition de regrouper tous les domaines

53 Ibid.

du savoir, elles sont tributaires de l'état du savoir à l'époque de leur élaboration – or les sciences ont connu un développement non anticipé par Brunet qui rendait difficile à classer les ouvrages « actuels ». Pour cette raison, les bibliothécaires universitaires adaptent les systèmes existants. Jules Cousin par exemple sera très fier de la classification qu'il a lui-même mis en place, inspirée de celle de Brunet qu'il a ajustée⁵⁴. Albert Maire affirme ainsi que « *chacun de ces systèmes a ses défenseurs et ses détracteurs* ». Il parlait alors des débats sur la forme à donner à ces catalogues, que ce soit celle d'un livre relié, qui a l'avantage d'être maniable, ou plutôt celle d'un ensemble de cartes volantes rassemblées, qui ont l'avantage de faciliter les ajouts (inévitables avec les nouvelles acquisitions). Mais ce serait aussi valable pour les systèmes de classification. Et cela apparaît comme l'un des domaines par excellence du bibliothécaire universitaire. Les catalogues ont ainsi le droit à des chapitres dédiés dans les manuels. Ils apparaissent un peu comme la vitrine du travail et des compétences du bibliothécaire. Et c'est en cela que leur confection représente une tâche importante, particulièrement en bibliothèque universitaire où le public peut être pointilleux sur la qualité de la classification proposée. On reviendra plus loin sur ce que leurs discours sur les catalogues disent de leur état d'esprit.

c. En troisième position : la communication au public

Enfin vient la tâche d'assurer la communication des ouvrages au public, de « *veiller à la bonne exécution des services de lecture et du prêt des livres*⁵⁵ ». Le fait que cette tâche ne soit jamais mentionnée en premier, mais toujours après les autres, n'est cependant pas une indication que ce devoir est négligé, ou jugé moins important. C'est sans doute la marque d'une volonté de suivre l'ordre logique des choses, l'ordre dans lequel les opérations s'enchaînent : pour que les ouvrages puissent être communiqués, il faut qu'ils aient au préalable été conservés et qu'ils soient retrouvables. Et si les manuels n'insistent pas vraiment sur cet aspect du travail, il n'est pas moins couramment rappelé que le service au public constitue la finalité des autres tâches : c'est pourquoi les catalogues sont faits, et c'est pour le bien de tous (et des lecteurs futurs) que l'accent est mis sur la conservation des livres. L'expression « *pour l'usage des lecteurs*⁵⁶ » revient assez régulièrement dans l'exposé de Jules Cousin par exemple, même dans la partie où il étudie les bâtiments de la bibliothèque – c'est presque la finalité absolue de tous les aspects de son travail.

Il est à noter que la notion de public des bibliothécaires universitaires est élargie par rapport à ce qui se faisait avant : les étudiants y sont désormais systématiquement intégrés (alors qu'ils ne l'étaient que rarement – beaucoup de bibliothèques de facultés choisissant de leur rester fermées avant). Les

54 Jules Cousin, « Bibliographie et bibliothéconomie : de la classification des bibliothèques » (Paris : G. Pédone-Lauriel, 1884), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48816-bibliographie-et-bibliotheconomie-de-la-classification-des-bibliotheques-par-jules-cousin.pdf>. Cette brochure constitue même une défense de la classification qu'il a mis sur pied (« mon système » comme il l'appelle), en réaction à la critique d'un bibliothécaire belge.

55 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

56 Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*.

bibliothécaires défendent leur droit à l'usage de la bibliothèque, notamment en argumentant que les étudiants paient un droit de bibliothèque et financent cette dernière. Ils insistent souvent sur le fait qu'il ne faut pas réserver la BU aux professeurs, mais que leur public comporte à la fois de « *maîtres et étudiants*⁵⁷ ».

Cependant, si la communication des ouvrages au public n'apparaît jamais en premier, on peut supposer que c'est aussi parce que cette tâche n'est pas celle qui leur prend le plus de temps au quotidien, ou celle sur laquelle ils sont le plus focalisés au jour de le jour, concrètement. Malgré les déclarations de principe faisant l'éloge du bibliothécaire « *d'un abord facile et toujours prêt à guider, au besoin, les recherches des travailleurs*⁵⁸ », il n'est pas certain que celui-ci ait toujours semblé très accessible au lecteur. C'est difficile à dire, du fait du peu de témoignages de cette époque, mais on sait que dans la première moitié du XXe siècle tout du moins, le bibliothécaire a pu être vu comme un personnage lointain par les étudiants : Robert Carabie, étudiant à Caen, disait ainsi de lui que ce sont les « *éclats de voix tonitruants, qui fréquemment traversaient les cloisons, [qui] signalaient sa présence*⁵⁹ ». La façon dont il en parle est assez éloquente. Le bibliothécaire en chef n'est pas même présent physiquement ou visuellement, mais juste de façon sonore – ce qui contraste d'ailleurs avec l'atmosphère de silence que tous respectent dans la bibliothèque. Ce sont les subordonnés de ce dernier, le sous-bibliothécaire ou les garçons de salle qui semblent plus proches des lecteurs, plus en contact avec eux et prêts à les aider. Le témoignage en question porte sur les années 1930⁶⁰; cependant, le bâtiment dont il parle a été construit en 1906, ainsi sans doute que cette cloison qui sépare le bibliothécaire en chef, dans son cabinet, des lecteurs. Il est difficile de dire si le bibliothécaire apparaissait à la fin du XIX et au début du XXe siècle comme identiquement peu abordable aux usagers, tout du moins les plus « modestes » d'entre eux, les étudiants (malgré les déclarations sus-mentionnées), mais c'est une possibilité à mentionner. Quand Jules Laude affirme que les bibliothécaires de cette époque ont dû batailler contre recteurs, enseignants et étudiants, cela implique une certaine distance tout du moins, et des relations moins fluides que les manuels ne les mentionnent, et appellent à avoir.

d. Les spécificités universitaires : rapports et thèses

On a déjà mentionné le fait qu'ils devaient également tenir la comptabilité et faire des statistiques de façon à pouvoir se justifier auprès de leur hiérarchie, de répondre de leur gestion de la bibliothèque. L'ampleur que prennent ces tâches est une spécificité propre aux bibliothécaires universitaires, plus encadrés que ne le sont les autres. Car il tient à cœur à l'État d'évaluer si les moyens (financiers, en personnel) qu'il a donnés aux BU sont à la hauteur de ses ambitions, nous l'avons vu.

57 Ibid.

58 Ibid.

59 Suin, *Une bibliothèque dans un livre : histoire de la bibliothèque universitaire de Caen par des textes et des illustrations*.

60 « Carabie, Robert (1914-1988) - Notice documentaire IdRef », consulté le 22 mai 2016, <http://www.idref.fr/115234020>. Robert Carabie (il est probable qu'il s'agisse du même) étant né en 1914, il a dû commencé ses études vers 1932 (à voir : selon ses années de service militaire).

Enfin, s'il est une autre tâche qui soit exclusivement le lot des bibliothécaires universitaires, c'est la gestion des thèses. Les thèses en effet n'ont pas vocation à sortir du milieu universitaire et seules les BU les collectent et les communiquent. Publiées par des universitaires à l'intention d'universitaires, présumées d'une certaine qualité, elles sont le produit universitaire par excellence. Avant la réforme, les facultés conservaient les thèses qu'elles-mêmes (ou plutôt leurs doctorants) produisaient. Il existait également des échanges de thèses entre universités françaises, même si « *les décisions ministérielles qui statuaient sur ce point étaient, ainsi que le fait remarquer M. le ministre, fort nombreuses et parfois d'une date trop ancienne, pour que leur application ne fût pas difficile*⁶¹ ». Cela laisse supposer que ces échanges n'étaient pas très dynamiques, mais existants. Après que l'État ait entrepris de redonner de l'éclat aux universités françaises et à leurs bibliothèques, un véritable système d'échanges des thèses est mis en place à l'échelle nationale : le Service des Échanges universitaires est ainsi créé, en 1882. Il s'agit d'un système centralisé, englobant toutes les thèses françaises, qui a pris en charge les négociations pour mettre en place des échanges entre universités françaises et étrangères. Sa première action fut de favoriser les échanges avec l'Allemagne : pays dont les universités avaient un certain prestige et dont le service d'échange universitaire, l'Akademische Tauschverein (qui avait d'ailleurs beaucoup inspiré les réformateurs français pour la création de leur propre service) rayonnait sur l'Europe. Comme le rappelle Germain Calmette, bibliothécaire de la Sorbonne, dans un article faisant l'historique des services d'échanges universitaires français : « *introduire en bloc les Facultés françaises au sein du Tauschverein [...], c'était ainsi, non seulement asseoir la dignité retrouvée de l'enseignement supérieur français, mais procurer aux collections des Facultés que l'on constituait à grand frais la série des thèses et dissertations académiques étrangères et spécialement allemandes qui manquait en France, alors qu'on les trouvait dans les grandes bibliothèques des pays voisins*⁶² ». Ce projet avait donc le double objectif. D'une part, il s'agissait de faire oublier que l'enseignement supérieur avait été en retard de son voisin (et l'était toujours) en le faisant rentrer dans la course des échanges internationaux – dans l'optique d'une sorte de politique de communication visant à redorer le blason national français. D'autre part, et même si l'État donnait aux BU de meilleurs moyens de financement qu'auparavant, il s'agissait de les aider à se constituer des collections de qualité et importantes, pour regagner le retard en question justement. L'échange universitaire est apparu comme un moyen de faire des acquisitions à moindre frais (puisque les thèses étaient produites aux frais des doctorants). Cela a paru d'autant plus avantageux pour les bibliothèques universitaires de province que ce projet voulait que les BU françaises fassent leur entrée « en bloc » dans le Tauschverein, agissant comme une entité unique ; si bien que les « *bibliothèques universitaires de province avaient obtenu un profit supérieur à ce que leurs Facultés apportaient*⁶³ », car sans produire autant que leurs comparses parisiennes ou étrangères, elles recevaient la même part. Et

61 Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*.

62 Germain Calmette, *La réforme du service français des échanges universitaires*. (Copenhague, Danemark, 1952).

63 Ibid.

cette part reçue s'est avérée assez importante : en peu de temps, les thèses et dissertations universitaires ont représentées une grande partie des collections des BU⁶⁴.

La question de la gestion des thèses est pourtant peu présente dans les manuels. Celui de Jules Cousin n'en parle presque pas ; il faut dire qu'il date d'avant la création du service des échanges universitaires. Celui d'Albert Maire les mentionne brièvement, à deux reprises seulement. Dans un court passage présentant les échanges internationaux⁶⁵, il expose quelles sont les tâches du bibliothécaire à ce sujet : « *il incombe au bibliothécaire de rassembler, dans le courant de l'année, le nombre d'exemplaires des thèses et écrits égal à celui des villes qui échangent, puis d'en faire des paquets avec l'adresse de l'Université destinatrice. [...] C'est là le rôle du bibliothécaire dans les échanges ; les autres envois incombent aux secrétaires des Facultés. Nous n'insisterons pas davantage. La circulaire ministérielle placée à la fin de ce volume fera mieux comprendre ce service*⁶⁶ ». Le bibliothécaire a donc pour cette étape un rôle limité au rassemblement des documents et à un envoi postal annuel, ce qui lui apparaît clairement comme une tâche secondaire, il passe vite dessus. Albert Maire reparle ensuite des thèses lorsqu'il donne des indications pour cataloguer les différents types de documents⁶⁷. Il conseille de les ranger par université d'envoi pour les retrouver facilement, et dit qu'elles peuvent être classifiées comme des brochures. On comprend que les bibliothécaires universitaires ont pu avoir quelques difficultés à gérer ces documents qui arrivent des échanges : parce qu'ils sont d'une nature un peu floue et disparate (il y a des thèses certes, mais aussi des brochures justement, ou divers documents produits par les universités, etc) ; ils sont aussi écrits en langues étrangères (dont probablement plusieurs non parlées du bibliothécaires) et ont des sujets parfois assez pointus (possiblement obscurs pour des non spécialistes)... Il ne s'attarde cependant pas sur la question là encore. Ainsi, si la gestion des thèses est le monopole des bibliothécaires universitaires, cette tâche ne fait cependant clairement pas partie de leurs principales préoccupations.

e. Un constat de débrouille

Et derrière les exposés très ordonnés des manuels, dans la pratique, les bibliothécaires universitaires ont dû faire preuve au quotidien d'astuce et d'adaptation pour remplir leurs missions. Car ils opèrent avec des moyens limités en locaux et personnel : certes améliorés, mais toujours assez faibles.

Les réformes de 1878-1879 n'ont pas immédiatement donné lieu à des constructions de bâtiments spécialement conçus pour être des bibliothèques. Ainsi les BU consécutives à ces réformes se sont d'abord installées dans des locaux préexistants, relativement vétustes et inadaptés, dans lesquels les livres ont été vite déménagés. Il a déjà fallu réussir à tous les faire entrer, ainsi que les nouvelles acquisitions. Et pour cela, les bibliothécaires ont dû faire usage de différents expédients : entasser des

64 Daumas, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires ».

65 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

66 Ibid.

67 Ibid.

cartons, utiliser les caves et les combles utilisés comme magasins de secours, etc. Être bibliothécaire universitaire nécessitait aussi de trouver des solutions concrètes pour faire une place aux nouvelles acquisitions, y compris par le biais de méthodes d'appoint peut-être non orthodoxes en terme de conservation, mais nécessaires dans l'immédiat.⁶⁸

Et cela a dû se faire avec un personnel qualifié réduit. Il était prévu qu'il y ait un bibliothécaire par BU (donc par académie) et ce fut le cas dès le début. Mais contrairement à ce que préconise Jules Cousin, et malgré une augmentation du nombre de sous-bibliothécaires depuis la réforme, en 1898, il n'y en a pas nécessairement un dans chaque BU (il y a 14 sous-bibliothécaires pour les 16 BU de province). C'est dire que certains des bibliothécaires n'ont toujours pas d'auxiliaire technique diplômé pour les aider dans leur tâche. En revanche, le personnel d'exécution, les garçons de salle, ne manque jamais. Peut-être cela est-il dû au fait qu'ils sont largement moins rémunérés, ou parce qu'ils sont nécessaires au fonctionnement courant de la BU (étant en charge des opérations basiques de circulation du livre, la communication est mise à mal sans eux), ou peut-être parce qu'ils étaient recrutés localement (?). Ce sont eux qui sont les plus nombreux dans la structure du personnel : 39 en 1898, soit une moyenne de 2 garçons de salle par BU (un peu plus dans certaines). C'est une structure du personnel très spécifique des BU françaises aux dires de Jules Laude⁶⁹. Il en résulte cependant que, s'il a l'aide voulue pour les opérations matérielles, le bibliothécaire universitaire doit travailler seul ou seulement avec l'aide d'une personne pour l'ensemble des tâches techniques qui se présentent à la BU. Or puisque celle-ci est naissante, elle doit notamment cataloguer et mettre en ordre des collections préexistantes qui ne l'avaient pas été : du travail, il y en a à foison. De manière générale, comme le montrait la priorité mise aux catalogues alphabétiques, les faibles moyens en personnel invitent le bibliothécaire d'université à parer au plus pressé.

B. L'esprit du métier

Connaissant une réalité quotidienne jalonnée des mêmes tâches et mêmes défis, les bibliothécaires universitaires vont également se constituer un esprit du métier propre. Cela tient aussi du fait qu'ils passent désormais tous par le même recrutement, et le diplôme du CAFB devient un incontournable qui déjà commence à les former sur un certain moule pour leur emploi à venir (ou sélectionner tout du moins). Le fait que ces bibliothécaires soient rattachés à la même autorité – l'État, le ministre (passant par des recteurs différents certes) – doit également participer de cette impression de faire face à un sort similaire. Et la réticence assez généralisée des professeurs précédemment mentionnée également a dû mener les bibliothécaires d'université à se former en un corps particulier ; car on se construit autant par soi-même qu'en réaction ou en opposition avec d'autres corps de métier qui eux les ont vus assez vite comme différents. Pour ces diverses raisons, les bibliothécaires universitaires ont donc développé une mentalité propre : quelle est-elle ?

68 Daumas, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires ».

69 Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) ».

a. Dualité d'un métier à la fois technique et intellectuel

Ce qui marque dans cette profession naissante, c'est l'accent mis sur l'aspect technique du métier. Car cela apparaît plus ou moins comme une nouveauté. Comme le souligne Albert Maire : « *Il y a une cinquantaine d'années le choix des administrations municipales se portait presque toujours sur des personnes érudites : d'anciens professeurs, des hommes de lettres, mais dont les connaissances spéciales n'étaient pas toujours suffisantes*⁷⁰ ». Et on a vu que c'était également vrai pour les universités – le choix allant sur des spécialistes, des intellectuels, mais pas nécessairement des personnes formées à la gestion d'une bibliothèque. L'idée était que cette personne se formerait sur le tas, que ce qui comptait relevant de ses capacités intellectuelles et de ses connaissances dans tel ou tel domaine du savoir. Et Albert Maire se prononce très clairement en porte-à-faux avec cette conception du métier, un tel personnel ayant pour lui des connaissances « insuffisantes » à bien exercer son métier. Au vu de la façon dont est orienté son manuel, et dont il parle de la formation professionnelle (du CAFB), on comprend que cette insuffisance portait d'après lui sur les compétences techniques nécessaires au bibliothécaire. De ce fait, une grande partie des manuels traite des questions techniques qu'il juge utiles de savoir, comme il l'annonce d'office dans la préface. « *Ce manuel n'a aucune prétention à l'érudition, nous nous empressons de le dire. [...] Le plan seul indique le but didactique que nous nous sommes proposé, nous inspirant de la lecture et de l'application des meilleurs traités techniques sur cette matière, d'une pratique matérielle de quinze années et tout spécialement des fortes leçons que nous puisons dans la fréquentation et les conseils des plus érudits bibliographes qui sont à la tête des principales bibliothèques de Paris*⁷¹ ». L'accent est mis sur l'expérience et sur les connaissances techniques. C'est important quand on sait que ces manuels répondent sans doute à un besoin de formation : celui d'Albert Maire tout du moins, d'après Delphine Riché. « *Avec le Manuel pratique d'Albert Maire, il semble en effet que ceux-ci répondent de plus en plus à l'attente précise d'une certaine catégorie de personnes, les candidats au CAFB*⁷² ». Dans la préface, il est vrai que ce manuel ne se cache pas de son ambition didactique. Et il consacre tout un passage à la description des examens à passer pour obtenir le CAFB. D'après Delphine Riché, il le fait d'une façon assez proche des rapports de jury quelques années plus tard, lorsque ceux-ci existeront. Il explique quelles sont les attentes envers les candidats et quelles sont les erreurs les plus courantes à éviter, donne des conseils pour réussir les épreuves. On peut donc dire avec une certaine assurance que cet esprit technique coïncide avec la conception du métier qu'en a l'État et le CAFB créé par celui-ci en 1879. A la façon dont il présente les épreuves, on a effectivement l'impression qu'absolument toutes ont pour finalité de valider des connaissances techniques du candidat. Cela est vrai

70 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

71 Ibid.

72 Delphine Riché, « Conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire » (Enssib, 2009), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48315-conception-du-metier-de-bibliothecaire-dans-les-manuels-de-formation-des-annees-1880-1890-a-travers-trois-exemples-la-jules-cousin-leopold-delisle-et-albert-maire.pdf>.

y compris pour la composition générale portant sur « *une question de bibliographie générale ou d'administration. [...] La brièveté et la clarté, voilà les qualités vers lesquelles [le candidat] doit tendre ; en un mot, c'est une épreuve démontrant qu'il est capable de rédiger un rapport technique dans la forme voulue*⁷³ ». L'épreuve suivante portant sur la façon dont le candidat gérerait le classement d'une quinzaine d'ouvrages – on est là dans une épreuve de technique pure. Enfin, l'épreuve orale, à ses dires, « *permet au jury d'apprécier rapidement les connaissances techniques du candidat*⁷⁴ ». Le CAFB, qui est le passage obligé que tous les bibliothécaires universitaires ont en commun, juge donc de leurs compétences de techniciens. Et puisque cet aspect est très présent dans les manuels, lesquels en plus de refléter les conceptions du métier de son auteur participent à formater les esprits, on comprend que c'est un aspect du métier clairement assumé.

Malgré cela, les bibliothécaires universitaires refusent de se laisser cantonner à l'aspect technique seul et ils revendiquent toujours leur appartenance à un métier intellectuel. Disons que c'est une revendication ambivalente. D'un côté, il y a une distance prise : la précision qu'il ne suffit pas d'être un intellectuel pour être un bon bibliothécaire. Lorsqu'il présente l'épreuve de composition du CAFB par exemple, Albert Maire la décrit avant tout par la négative, comme n'étant pas une épreuve de langage ou jugeant de l'intellect brillant du candidat : « *L'épreuve écrite, la première de toutes, mais la plus courte, ne doit pas être, comme le pensent certains candidats, une composition de longue haleine, démontrant au moyen d'un style brillant, bien travaillé, qu'on est en possession absolue de la langue française*⁷⁵ ». Et il semble que faire cette erreur puisse mener à être recalé ; c'est ce qui semble sous-entendu. Car cela ne correspond ni à la nouvelle conception du métier (aussi technique), ni à l'esprit de l'épreuve (ce qui pour un examen est ce qui prime).

D'un autre côté, on voit qu'il est toujours attendu du bibliothécaire qu'il soit un homme cultivé. Ainsi, si être un intellectuel ne suffit plus, c'est toujours demandé. Albert Maire dit de cette façon que le bibliothécaire « *devra posséder non seulement les connaissances bibliographiques utiles à son état [c'est-à-dire les connaissances techniques], mais avoir acquis une érudition assez variée, avoir quelques données tout au moins des diverses branches de la science moderne*⁷⁶ ». La figure du bibliothécaire recherchée est donc toujours celle d'un érudit. Cela implique toutefois un érudit différent de celui que recherchaient les facultés auparavant – puisque comme on l'a vu, celles-ci privilégiaient les spécialistes d'un domaine. Or, ici, c'est la variété des connaissances qui est mise en avant : on attend du bibliothécaire une culture générale étendue. Jules Cousin insiste avec certaine virulence sur ce point : « *combien de bibliothécaires, réputés savants, se confinent dans un exclusivisme étroit, dirigeant toutes les forces de leur intelligence sur une partie de la science, et dédaignant presque les autres ! Ils se disent érudits, et ils peuvent, en effet, avoir pénétré très avant dans l'étude de telle ou telle science : ceci est*

73 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

74 Ibid.

75 Ibid.

76 Ibid.



bien ; mais comme leurs aptitudes ou leurs goûts les ont constamment tenus éloignés des autres sciences, ils sont comme étrangers au milieu des richesses qui les entourent. [...] Que nous aimerions bien mieux une science moins profonde mais plus générale, une érudition moins spéciale mais plus variée. Littérature, histoire, philosophie, religion, sciences, beaux-arts : rien ne doit lui être étranger, et il doit, dans toutes les branches, être à même d'indiquer la voie qui conduit à des aperçus qu'il n'a fait qu'entrevoir. Ainsi seulement il pourra tenir constamment ses collections au niveau du développement de la science, et il ne sera pas exposé à sacrifier une partie importante pour une autre qui a sa prédilection. Il sera, en un mot, plutôt un guide dans toutes les sciences qu'un profond savant dans une branche ; ou, du moins, s'il est quelquefois le second, il sera toujours le premier⁷⁷». Cette tirade, c'est l'éloge du bibliothécaire-encyclopédique (à l'image des nouvelles BU) contre le bibliothécaire-spécialiste, deux érudits, mais l'un (l'encyclopédique...) étant bien plus bibliothécaire que l'autre. Il avance deux arguments selon lesquels ce type de bibliothécaire est plus efficace dans sa tâche. D'une part, il a une meilleure connaissance des collections : tandis que le spécialiste était « étranger au milieu des richesses qui l'entourent » (de la partie des collections qui ne correspondaient pas à sa spécialité), le bibliothécaire-encyclopédique, lui, connaît un peu de tout et donc « rien » ne lui est vraiment étranger (ou tout du moins, beaucoup moins de domaines). En tant que tel, il peut être « un guide dans toutes les sciences ». Donc « s'il est quelquefois le second » en terme de connaissances dans une branche du savoir et donc possiblement moins à l'aise pour orienter les spécialistes (d'où les critiques des professeurs qui ont eu l'impression d'avoir perdu en qualité de service), « il sera toujours le premier » car compétent auprès du plus grand nombre (notamment envers les étudiants, nouveaux arrivants dans les BU). Cela accompagne donc vraiment la conception d'une bibliothèque universitaire plus ouverte. Le second argument avancé est qu'un bibliothécaire-encyclopédique « ne sera pas exposé à sacrifier une partie importante pour une autre qui a sa prédilection ». C'est un argument qu'on a déjà rencontré : le bibliothécaire-encyclopédique est supposé plus impartial dans ses acquisitions – à l'inverse des spécialistes qui sont accusés de faire du favoritisme pour leur discipline. Jules Cousin ici les attaque avec assez de virulence. Il les présume d'un « exclusivisme étroit ». Ça laisse entendre qu'ils seraient certes peut-être d'un esprit élevé, mais étroit et fermé. Qui plus est, il les présuppose dans une attitude de dédain envers les autres domaines du savoir. Et c'est là tout son contre-modèle, l'attitude intellectuelle repoussoir dont il invite à prendre le contre-pied. Si le bibliothécaire est toujours un érudit, c'est d'une culture vaste et d'une ouverture d'esprit qu'il se réclame désormais. L'attitude intellectuelle adoptée et revendiquée n'est pas exactement la même.

Il est cependant à noter que l'ouverture d'esprit revendiquée l'est plutôt dans le sens d'une curiosité pour toutes les disciplines, pas d'une ouverture à ce qui serait de moindre qualité intellectuelle. Comme le dit Albert Maire : *il faut « écarter sans merci toute acquisition de livre d'un intérêt secondaire ou à l'usage du grand public⁷⁸ »*. Les exigences intellectuelles des bibliothécaires universitaires donc restent très élevées, élitistes (en opposition à ce qui est destiné au « grand public »). Il ne s'agit pas de

77 Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*.

78 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

laisser entrer des ouvrages de vulgarisation ou de loisir. Il n'y a pas chez ces bibliothécaires (« sans merci ») beaucoup de complaisance à l'encontre de ce qui n'appartient pas à la culture légitime. Et leur propre légitimité intellectuelle semble se baser aussi sur cet exclusivisme, qui rejette les ouvrages jugés peu cultivés.

Ainsi, les bibliothécaires universitaires se réclament à la fois d'un métier technique et intellectuel. D'une certaine manière, il semble qu'à leurs yeux, ce soient des aspects si intimement liés qu'ils sont inséparables ou du moins devraient l'être. Cela se voit très bien dans leur discours sur les catalogues, et en particulier sur les catalogues méthodiques. L'objectif recherché, au fond, est de trouver une classification technique qui corresponde en tous points à l'activité intellectuelle, à l'état du savoir de son temps. Jules Cousin dit ainsi que « *le catalogue méthodique ou systématique a pour objet de présenter dans un ordre logique les différentes branches des connaissances humaines représentées dans la bibliothèque. Ce travail est d'une importance capitale, et l'on ne saurait prendre trop de soin pour y faire régner l'ordre le plus parfait, pour que chaque chose soit mise à sa place, pour que tous les ouvrages soient distribués dans leurs classes respectives suivant un plan à la fois simple et logique et rigoureusement déterminé à l'avance. C'est ici surtout que le bibliothécaire fera preuve d'un savoir étendu et d'une grande pénétration d'esprit, et son travail aura d'autant plus de mérite, qu'il saura réunir, dans un cadre concis et clair et où tout le monde pourra se retrouver facilement, les renseignements les plus complets et les plus exacts*⁷⁹ ». Le projet est ambitieux. Il s'agit d'englober tout le savoir humain dans un cadre technique. C'est traduire l'intellectuel en technique d'une certaine façon : en posant des étiquettes prédéfinies, traduisant un domaine du savoir en « *divisions et subdivisions*⁸⁰ ». Cela se fait à l'échelle d'une bibliothèque, puisqu'il s'agit de refléter les collections de cette dernière pour le catalogue. Pour la classification en elle-même, en revanche, le système choisi se veut universel. On comprend à la manière dont Jules Cousin en parle qu'il donne autant d'importance à ce projet, outre pour son utilité, aussi parce qu'il y voit une beauté intellectuelle particulière. Il y est tout de même question de perfection, de « faire régner l'ordre le plus parfait » dans cette classification... Et en définitive, si les catalogues et en particulier les catalogues méthodiques sont ainsi des vitrines du travail du bibliothécaire, c'est aussi parce qu'ils sont l'objet de la réunification des deux aspects de la profession, et technique et intellectuel, lesquels semblent harmonisés dans cette œuvre.

Cette dualité que le métier de bibliothécaire universitaire porte est donc un peu conflictuelle parfois, mais elle lui est tout de même consubstantielle ; et malgré tout, elle semble le définir en grande partie – c'est un peu le cadre de pensée propre aux bibliothécaires en question.

79 Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*.

80 Ibid.

b. Un certain conservatisme de la première génération : de l'ordre !

Le goût de l'ordre semble également l'une des caractéristiques de la mentalité des premiers bibliothécaires universitaires. C'est assez net dans le manuel de Jules Cousin. Il indique clairement que c'est un état d'esprit et une qualité attendue du futur bibliothécaire : « *Il faut qu'il ait, par dessus tout, un grand esprit d'ordre, [...]* ». Il s'en suit une énumération des diverses qualités demandées du bibliothécaire universitaire. Mais on notera que c'est la première qualité mentionnée par M. Cousin, la première qualité du bibliothécaire. Et on peut revenir sur ce qu'il disait des catalogues méthodiques pour le mettre en évidence. Il insiste en effet sur l'importance de faire les choses dans l'ordre : en déterminant au préalable à quel système de classification on se réfère, car « *si l'on n'a pas, dès l'abord, fait ce travail préliminaire, si l'on n'a pas au moins marqué les grandes lignes du plan que l'on s'astreindra à suivre rigoureusement, on marchera au hasard, et à la place de l'ordre et de la clarté, on n'aura que confusion et chaos*⁸¹ ». L'ordre est donc en partie une façon de travailler ; il s'agit d'organiser, de planifier sa tâche ; or qu'est-ce qu'organiser, planifier, sinon déterminer l'ordre à suivre ? Il demande ainsi du bibliothécaire qu'il travaille de façon ordonnée et rigoureuse. Mais l'ordre apparaît aussi comme une finalité, ce qu'on cherche à obtenir en résultat de ce travail. Le bibliothécaire universitaire est clairement placé en ennemi du désordre, ou en l'occurrence de ses manifestations la « confusion et [le] chaos ». Car s'ils s'introduisent dans la bibliothèque, ils gênent et peuvent rendre difficile l'accès aux ouvrages – un ouvrage mal rangé ou mal catalogué pouvant être introuvable ou confondu avec un autre ; d'où un échec de la recherche, ou une perte de temps. De là, la qualité du service auprès des lecteurs serait moindre. C'est parce qu'on veut une bibliothèque efficace qu'on la veut ordonnée, et c'est en cela que les bibliothécaires universitaires cherchent à l'être et à obtenir l'ordre dans leur établissement.

On remarque que cette notion d'ordre ne concerne pas que les livres ou la bibliothèque : c'est une vision assez générale, qui touche aussi aux personnes. Dans sa présentation du personnel, Jules Cousin dessine une équipe très hiérarchisée, où chacun a sa place, sa tâche, et doit s'y tenir pour que le tout fonctionne. Il dessine une équipe idéale, il faut le signaler, car les BU n'ont pas nécessairement autant de personnel qu'il le prescrit ; mais cela reste assez parlant sur ce qu'il estime être l'organisation légitime du personnel d'une BU. Il présente cette équipe comme un tout organique, dont le bibliothécaire serait la tête. On a déjà mentionné l'essentiel des tâches qui sont les siennes. On peut rajouter qu'il endosse vis-à-vis de son équipe un rôle de direction ; c'est la personne qui dialogue avec les autorités extérieures à la BU et qui commande au personnel. Ensuite, viennent le ou les sous-bibliothécaires qui font office d'auxiliaires du bibliothécaire en chef. Ils sont susceptibles de faire les mêmes tâches intellectuelles et techniques que ce dernier au sein de la bibliothèque. Jules Cousin présente ce poste comme un transitoire « *acheminement à celui de bibliothécaire*⁸² », un poste de celui qui apprend encore le métier donc. Mais on est à un niveau supérieur du stagiaire qui n'a pas encore le CAFB. Le sous-bibliothécaire connaît déjà bien le métier, il apparaît plus comme un stade de perfectionnement pour aller plus loin, notamment vers les fonctions de direction. Car il peut être amené à remplacer le bibliothécaire à la

81 Ibid.

82 Ibid.

direction en cas d'absence de ce dernier. Sa dépendance hiérarchique vis-à-vis du bibliothécaire est toutefois clairement énoncée : « *Le sous-bibliothécaire doit, en tout cas, se conformer toujours aux prescriptions du bibliothécaire, son supérieur immédiat*⁸³ ». Enfin, Le ou les garçons de salle sont quant à eux relégués aux tâches de nettoyage, de circulation des livres qu'ils vont chercher et ranger, etc. Jules Cousin dit d'eux qu'il est « *nécessaire qu'il [le garçon de salle] ne soit point absolument illettré*⁸⁴ ». Le relativisme de cette remarque, le « point absolument illettré », nous indique toutefois qu'on n'attend pas forcément d'eux des qualités intellectuelles poussées. On comprend que Jules Cousin juge que leurs tâches, nécessaires certes, sont sur une autre dimension : sur le plan matériel (et donc d'un niveau inférieur). Même s'il n'utilise pas l'expression, il semble qu'il voit en les garçons de salle les bras du personnel. Ainsi, la chaîne des tâches seraient bien effectuées si chaque partie, chaque type de personnel, joue son rôle : des rôles différents et complémentaires, hiérarchisés du travail intellectuel aux tâches matérielles, de la direction à l'exécution ; le personnel est régi par une structure pyramidale. Là encore, c'est la notion d'ordre qui semble commander à tout cela.

On a également déjà mentionné qu'il y avait chez les premiers bibliothécaires universitaires un esprit conservateur, qui allait à l'encontre d'une communication des ouvrages par prêt au dehors. C'est une mentalité qui est fort présente chez la première génération. On voit cependant dans le manuel d'Albert Maire que la génération de bibliothécaires universitaires suivante est moins unanimement stricte sur ce sujet. Ainsi déclare-t-il que « *la lecture sur place est une des habitudes invétérées à nos mœurs françaises, à l'opposé de certaines bibliothèques de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Amérique. Dans ces pays le prêt est fait largement, le public emprunte beaucoup, et soit dit à son avantage, sans abuser en rien de cette permission*⁸⁵ ». Que cela fasse partie des mœurs françaises laisse supposer que cette attitude conservatrice est encore majoritaire à la fin du XIXe siècle. Mais la façon dont Albert Maire en parle laisse entendre que lui ne participe pas de cette opinion, qu'il est favorable à une ouverture aux prêts. En effet, la consultation sur place est décrite comme une « habitude invétérée ». C'est une forme de pléonasme, puisque l'adjectif « invétéré » contient déjà l'idée d'habitude. Ce qui est invétéré, c'est ce qui s'est ancré avec le temps et qui semble être devenu indéracinable – on notera que cela se dit souvent d'un défaut. Ainsi, l'idée d'habitude est soulignée doublement, présentée comme la cause du refus français du prêt, avec tout ce que cela peut avoir de péjoratif : l'habitude pouvant être vue comme un choix non-réfléchi, un choix d'automatisme. Au contraire, Albert Maire avance un argument basé sur l'expérience, sur l'observation de ce qui se passe à l'étranger : ce qui apparaît a priori comme une raison plus solide pour faire un choix éclairé. Il avance donc qu'à l'étranger le prêt n'a pas causé les désagréments anticipés, mais que cela s'est fait à l'« avantage » des lecteurs. Ainsi, à la fin du siècle, on voit qu'une autre mentalité commence à apparaître. Le prêt commence à être jugé plus profitable que néfaste par quelques bibliothécaires. Ce n'est pas la révolution, et les prêts ne seront pas de si tôt le

83 Ibid.

84 Ibid.

85 Maire, *Manuel pratique du bibliothécaire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées*.

mode de communication le plus répandu, mais cela augure le type de changements que vont connaître les BU et les bibliothécaires au début du XXe siècle : des modifications de mentalité lentes, par petites touches, mais bien réelles.

c. L'ambivalence du côté du service public

Enfin, le service au public est un autre point phare de la mentalité des bibliothécaires d'universités. On a vu qu'ils le mentionnaient assez systématiquement comme la finalité ultime de la bibliothèque. Leur souci du public apparaît comme une justification de tout leur travail et des règlements de la bibliothèque : « *Les divers règlements qui ont été édictés dans les bibliothèques ont toujours pour préoccupation l'intérêt du lecteur ; c'est la condition première du service*⁸⁶ ». Il s'agit de tout faire pour les lecteurs : le personnel de bibliothèque est ainsi souvent décrit comme devant être « *dévoué*⁸⁷ », faire preuve de « *zèle*⁸⁸ ». Le bibliothécaire se veut abordable et est peint comme une personne consacrée à son travail et à son public, s'investissant pleinement au profit des autres.

Et paradoxalement, c'est une image assez négative des lecteurs qui ressort des discours des bibliothécaires. Parce que le public leur apparaît comme un « *ennemi du livre*⁸⁹ » présumé, en ce qu'il menace la conservation des ouvrages et participe à leur dégradation en les utilisant (mal), comme le démontre Delphine Riché. C'est assez marqué dans le manuel de Jules Cousin. Celui-ci reprend et approuve une citation de *l'Essai sur la lecture*, un ouvrage de 1870 qui a prétention à être un guide pour quiconque veut monter ou diriger une bibliothèque, écrit par le bibliophile Jean-François-Frédéric Darce : « *C'est une chose digne de pitié [...] de voir certains lecteurs tenir leur livre d'une main par le milieu ou le poser sur les genoux sans y toucher, quitte à le ramasser s'il vient à tomber, ou sur une table un peu trop malpropre, ou, ce qui abîme beaucoup le livre, le poser sur la table, avec l'un des coudes appuyé sur les feuillets d'un côté du livre et l'autre de l'autre côté : d'où il arrive que l'on fatigue beaucoup les reliures, si toutefois on n'en brise pas les ligatures*⁹⁰ ». D'une part, on voit avec cette énumération qu'il insiste sur la multitude des risques possibles qu'entraîne le contact des lecteurs aux ouvrages. Ils ne sont pas jugés aptes à manipuler correctement les livres. D'autre part surtout, on voit M. Darce annoncer que c'est là « chose digne de pitié ». Pour quelqu'un qui luttait contre l'esprit dédaigneux des spécialistes, c'est paradoxal. Car c'est là tout de même faire preuve d'une sorte de dédain à l'égard des lecteurs, un dédain tout aussi dévalorisant et susceptible de créer des tensions. Jules Cousin admet cette description du lecteur : « *Cette petite boutade est très juste*⁹¹ » dit-il. C'est assez révélateur : serait-ce un type de boutade partagé par les bibliothécaires en ce qu'elle reflète leur sentiment à l'égard du public ? C'est ce

86 Ibid.

87 Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*.

88 Ibid.

89 Riche, « Conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire ».

90 Cité par Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*.

91 Ibid.

que ça laisse supposer. Ainsi il y a une méfiance certaine à l'intention du lecteur, et les bibliothécaires appellent à la « *surveillance sévère des visiteurs*⁹² ». Ils ne sont pas dans une relation de confiance.

Le lecteur peut être mal jugé également parce qu'il n'est pas suffisamment travailleur aux yeux du bibliothécaire. Or, quand il parle de son public, le terme de « travailleur » revient souvent et s'avère l'équivalent de lecteur. Il s'agit en effet pour le bibliothécaire universitaire de son public de référence : le travailleur intellectuel, qui fait des recherches ou étudie dans sa bibliothèque – ce qui apparaît logique puisque la BU est une bibliothèque d'étude. A l'instar de Richard de Bury, auteur médiéval dont il cite un passage du *Philobiblion*, Jules Cousin semble estimer que certains étudiants sont le type du « *jeune écervelé, flânant nonchalamment à l'étude*⁹³ » - tout le contraire de son public légitime : non pas sérieusement studieux mais faisant part de « *frivolité* » et se laissant aller à l'« *imagination* » (notamment quand ils annotent les livres, ce qui est « *monstrueux* » d'après eux). Autant que la dégradation des livres, c'est une légèreté de posture qui est condamnée.

Ainsi, si l'idéal du service au lecteur est très présent dans les discours professionnels, celui-ci n'est pas toujours tenu en haute estime et sans doute que cela peut amener des rapports compliqués ; les bibliothécaires ont une position très ambivalente à ce sujet.

En résumé, si le métier de bibliothécaire universitaire a été créé presque de toutes pièces par le ministère, dans l'objectif de rehausser les nouvelles universités et BU françaises pour la fierté nationale et pour l'intérêt porté à un enseignement et à des recherches de qualité, les bibliothécaires d'universités se sont, dans leur quotidien similaire et dans leur lutte partagée contre les réticences professorales, formés en un corps de métier à proprement parlé, avec une mentalité propre. Ces bibliothécaires de la première heure, en raison des conditions difficiles dans lesquelles ils ont dû forger le métier et se faire une place dans des universités, qui n'étaient pas nécessairement prêtes à les accueillir, ont été décrits par leurs successeurs avec beaucoup de respect. Car il semble qu'ils n'aient pas exactement connu la même réalité. Et malgré l'absence de grands textes sur les BU dans la première moitié du XXe siècle, la situation des bibliothécaires universitaires a connu des évolutions.

92 Ibid.

93 Ibid.

PREMIÈRE MOITIE DU VINGTIÈME SIÈCLE : PEU DE CHANGEMENTS EN SURFACE ET MENTALITÉS MOUVANTES ?

Quand on s'intéresse à l'histoire des BU, la période allant du début du XXe siècle à la seconde guerre mondiale apparaît comme un grand vide, où rien n'est légiféré, aucun bouleversement majeur mentionné, et il en ressort l'impression que ce fut des années d'immobilisme pour les bibliothèques universitaires et le statut de son personnel. Pourtant, les sources de cette époque emploient un autre ton et dressent une situation un peu différente de celle connue par les premiers bibliothécaires universitaires, fers de lance de la réforme d'État. De fait, il semble que sur place, la situation des bibliothécaires n'est pas aussi stationnaire qu'il n'y paraît et elle semble évoluer progressivement, sans vagues, peut-être justement vers une position plus acceptée.

1. Des bibliothèques universitaires délaissées... et des bibliothécaires abandonnés à leurs tâches ?

Si on a vu que dans la première période, les BU sont créées et suivies avec attention par l'État, à partir du début du XXe siècle, celui-ci s'en détourne un peu. Car ses priorités se déplacent. Il ne s'agit plus de travailler la fierté nationale et la recherche française en rehaussant l'enseignement supérieur : car les débats se sont concentrés sur la question scolaire. Laquelle est à laisser exclusivement aux mains de la République ? Ou à partager avec l'Église en vertu d'une liberté d'enseignement ? Les passions et les énergies se tournent vers l'enseignement primaire, sur fond de lutte anticléricale, ou cléricale. Et la question des universités et de leurs BU apparaît en conséquence bien secondaire – sans parler des problèmes des bibliothécaires universitaires...

L'enseignement supérieur français également a la spécificité de ne pas tout miser sur les universités et les BU. Celles-ci sont en concurrence avec d'autres instances d'enseignement – en terme d'attention des pouvoirs publics, de capacité à attirer les meilleurs étudiants, de financements, etc⁹⁴. Puisque l'enseignement supérieur se passe également dans les classes préparatoires et les grandes écoles, dont certaines existent depuis le début du XIXe siècle (comme l'école des ponts et chaussées).

Qui plus est, au cours des années 1930, les universités perdent également le monopole de la recherche – qui était assez peu active et elle-même pas au centre de leurs préoccupations. La recherche se faisait alors surtout dans des laboratoires rattachés à des chaires universitaires, mais ceux-ci étaient dotés de peu de moyens. Et s'ils disposaient d'une documentation scientifique spécifique, ils la gardaient souvent dans leurs locaux, hors de la BU. Dans le contexte de l'interventionnisme économique des

94 Romain Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative » (Caen, 2012), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/57202-histoire-des-bibliotheques-universitaires-de-caen-et-de-cardiff-1944-1985-pour-une-nouvelle-approche-comparative.docx>.

années 1930, l'État commence à chercher à organiser la recherche française et à lui réinjecter des moyens. C'est ainsi qu'une Caisse nationale des sciences est créée en 1930, ainsi qu'un sous-secrétariat d'État à la recherche scientifique en 1936, sous le gouvernement du Front Populaire. Les différentes actions dans ce domaine aboutissent à la création en 1939 du CNRS, Centre National de Recherche Scientifique, qui est une structure qui va durer et largement concurrencer (à son avantage) les universités en matière de recherche. L'essentiel des recherches publiques se fait dès lors hors de l'université – et au sein de l'université, elle se fait tout de même hors de la BU, dans les laboratoires⁹⁵.

Dans la première moitié du XXe siècle, les universités ne sont donc ni au centre des préoccupations que l'État a pour l'enseignement, ni de celles pour l'enseignement supérieur en particulier, ni encore de celles pour la recherche. Et ce relatif désengagement de l'État a des conséquences financières directes sur les BU, car il prend aussi la forme d'un désengagement financier. A partir de 1905, celles-ci ne reçoivent plus de grandes subventions d'État et sont sommées de se financer à partir des droits des bibliothèques qui, nous l'avions vu, ne suffisaient pas⁹⁶ (Alban Daumas parlait de « palliatif »).

Ces problèmes de budget deviennent d'autant plus importants que, dans la première moitié du XXe siècle, la France doit faire face à des difficultés et des contextes économiques assez complexes. Au cours de la première guerre mondiale, l'État mit évidemment la priorité ailleurs que dans les dépenses des bibliothèques ou des universités : il s'agissait de gagner la guerre – les dépenses militaires ou servant à assurer la subsistance de la population passaient en premier. Il fut demandé aux bibliothécaires de faire des économies, par patriotisme. De toute façon, une part importante du public et du personnel avait été appelée sous les drapeaux – les étudiants étant a priori exactement l'âge requis, ainsi qu'une partie du personnel masculin (et à cette date, l'essentiel du personnel de BU était masculin). Les bibliothèques universitaires, à l'instar de l'enseignement, ont donc tourné au ralenti, avec peu de personnel, un public réduit et peu de moyens, ainsi que des horaires d'ouverture limités. Les acquisitions ont également été partiellement perturbées par l'état de siège, lequel gêna inmanquablement la réception des ouvrages étrangers. Or les BU avaient un certain nombre de commandes en cours en 1914, parmi lesquelles une part non négligeable de commandes de livres et de périodiques allemands, qui avaient toujours un rayonnement intellectuel certain et représentaient une part importante des collections des BU françaises. Globalement, ce contexte de restriction a semble-t-il été plutôt accepté par les bibliothécaires en poste, sentiment national oblige⁹⁷.

Mais les problèmes financiers ne se sont pas arrêtés avec la guerre. Dans l'après guerre et sur la lancée de l'évolution du cours de la monnaie depuis 1914, l'inflation a été très forte. Cela a eu pour conséquence une augmentation du coût des livres et des abonnements, mais par contre pas des budgets qui eux n'ont pas été ajustés de façon à compenser.

95 Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) ».

96 Daumas, « Des bibliothèques des facultés aux bibliothèques universitaires ».

97 Alban Daumas, « Les bibliothèques d'étude et de recherche », in *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, vol. 4 (Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009).

Et les années 1930, inaugurées par la grande crise économique de 1929, ne se sont pas avérées plus favorables à un rehaussement du financement des bibliothèques universitaires. Au contraire, l'État, pour essayer de rétablir son propre équilibre budgétaire, limitait les budgets des BU, alors que leurs dépenses allaient croissantes⁹⁸. En effet, outre la hausse des prix impactant les acquisitions, les BU doivent répondre aux besoins de leurs usagers, qui sont des besoins augmentés aux dires du bibliothécaire de Caen de l'époque, Paul Cettier. « *La progression des allocations budgétaires ne peut être mise en parallèle ni avec le développement rapide des Facultés ni avec la multiplication incessante des publications scientifiques de tout ordre*⁹⁹ ». C'est dire que l'augmentation du nombre d'usagers, qui accompagne mécaniquement le développement des Facultés, demanderait une hausse des moyens - de même que la diversification et le développement des publications scientifiques, car cela augmente d'autant les publications de référence nécessaires aux lecteurs ; et il est problématique que les moyens financiers ne soient pas mis dans les BU, pour les garder à niveau.

Les bibliothécaires universitaires s'en plaignent, arguant que l'État ne leur donne pas les moyens de remplir correctement leurs missions. Ils demandent que le financement des BU soit revu à la hausse et tienne compte de leurs difficultés financières. M. Fleury, bibliothécaire en chef de l'université d'Aix-Marseille et M. Godefroy, bibliothécaire de la faculté de Marseille, déclarent en 1920 : « *Nos budgets, qui avant la guerre étaient absolument insuffisants, devront être doublés pour nous permettre de faire face au renchérissement. Celui-ci atteint toutes nos dépenses : achats de livre et abonnements, reliure, chauffage, installation mobilière, frais de bureau, etc*¹⁰⁰ ». Ils témoignent du décrochage des moyens des BU dû au « renchérissement » (donc à l'inflation) et de l'obligation des BU de revoir à la baisse toutes leurs dépenses, ce qui insinue que cela nuit à tous les services de la bibliothèque. Les deux bibliothécaires demandent à ce que cette situation soit corrigée par un ajustement des budgets. En 1932, le bibliothécaire de l'université de Caen, Paul Cettier, a les mêmes revendications. Il assure que « *pour être à même de fournir à tous les maîtres de l'Université les matières les plus indispensables à leur enseignement, il faudrait que la Bibliothèque pût consacrer aux achats de livres et aux abonnements des crédits de beaucoup supérieurs à ceux qui lui sont attribués*¹⁰¹ ». A dix ans d'écart et dans des régions différentes de la France, le constat est le même. On peut donc légitimement penser que les premières revendications ont été laissées lettres mortes.

C'est l'une des conséquences du fait que les BU ne soient plus la priorité de l'État : les plaintes des bibliothécaires universitaires non plus. Au XIXe, Jules Ferry en tant que ministre de l'Instruction affirmait être prêt à soutenir directement les bibliothécaires si le recteur ne le faisait pas (pour faire respecter les nouvelles règles des BU). Dans la première moitié du XXe siècle, cela semble une période révolue. Les bibliothécaires d'universités paraissent relativement laissés à leurs tâches.

98 Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) ».

99 Bigot et Université de Caen, *L'Université de Caen : son passé, son présent (1432-1932)*.

100 Fleury et Godefroy, « Pour une nouvelle organisation des bibliothèques universitaires ».

101 Bigot et Université de Caen, *L'Université de Caen : son passé, son présent (1432-1932)*.

Dans l'univers des bibliothécaires également, la première moitié du XXe siècle se distingue par un recentrage de l'intérêt hors des BU. La réflexion des bibliothécaires se reporte sur la lecture publique. Elle est entamée très ouvertement dès 1910, dans l'ouvrage la *Librairie publique* d'Eugène Morel. Ce dernier estime qu'il n'y a pas de véritable bibliothèque publique en France : « Avec près de 300 bibliothèques de ville, 3 000 populaires, 50 000 scolaires, et peut-être autant d'autres dont nous n'avons pas de liste, le service public de lecture n'existe pas en France¹⁰². ». Il décrit dans son ouvrage ce qu'il entend exactement par bibliothèque publique, s'inspirant assez largement du modèle anglo-saxon¹⁰³, et surtout il estime que c'est un service « à établir¹⁰⁴ ». Cela a pour conséquence de rediriger l'attention et les débats des professionnels des bibliothèques autour de la question de ces bibliothèques publiques... et de la détourner des BU. Et c'est accentué après la première guerre mondiale. Car précisément, sous l'influence des bibliothécaires modernistes qui s'intéressent à la lecture publique et de bibliothécaires américains (venus aider les français dans le cadre du CARD, Comité Américain pour les Régions Dévastées notamment), de nombreuses innovations se font dans les bibliothèques publiques, avec l'apparition du bibliobus, des bibliothèques pour enfants, etc. Le monde des bibliothèques est donc en mouvement... mais ailleurs que dans les bibliothèques d'universités, qui restent sur le vieux modèle. La réflexion se fait ailleurs et les problèmes rencontrés par les bibliothécaires universitaires ne sont pas non plus considérés par leurs collègues comme ce sur quoi il faut se concentrer prioritairement¹⁰⁵.

2. Vers un meilleur ancrage local ?

On a donc vu l'ensemble de raisons qui ont mené les acteurs extérieurs aux universités, État comme bibliothécaires, à porter un moindre intérêt aux bibliothécaires universitaires et à relativement les délaisser. Il s'agit désormais de voir comment évolue leur position au sein des universités pendant cette période.

102 Eugène Morel, *La librairie publique : Quel pédant inventa le mot BIBLIOTHEQUE laissant le mot français Librairie aux Anglais ?* (Paris: Librairie Armand Colin, 1910), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48832-la-librairie-publique.pdf>.

103 On a vu que les bibliothécaires du XIXe tendaient à surtout se comparer avec les bibliothèques allemandes. C'est à partir de la première moitié du XXe siècle que les bibliothèques anglaises deviennent une figure de comparaison très usitée – ainsi que les américaines, après la première guerre mondiale.

104 Morel, *La librairie publique : Quel pédant inventa le mot BIBLIOTHEQUE laissant le mot français Librairie aux Anglais ?*

105 Le grand manuel de l'époque se dit ainsi clairement destiné aux « bibliothécaires des « municipales » moyennes livrés à eux-mêmes sans directives et prompts à se décourager. » et n'a pas un mot pour les bibliothécaires d'universités.

Léo Crozet, *Association des Bibliothécaires Français. Manuel pratique du bibliothécaire*. (Paris: Librairie Emile Noury, J. Thiébaud Sr, 1937), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48750-association-des-bibliothecaires-francais-manuel-pratique-du-bibliothecaire.pdf>. La première édition date de 1932.

A. Vers une édulcoration des frictions ?

Un premier constat qui s'impose est que la première moitié du XXe siècle n'est pas pour les bibliothécaires d'universités un simple prolongement de la période précédente. En effet, quand Jules Laude disait en 1912 « ne vouloir pour rien au monde revivre ces années de luttes interminables », celles de l'« époque héroïque » des BU, il sous-entendait clairement que c'étaient là une situation et une époque révolues. A la veille de la première guerre mondiale, il estimait donc que les bibliothécaires universitaires connaissaient une réalité différente de ceux qui ont inaugurés la fonction : une situation moins conflictuelle avec les universitaires.

Ce serait au cours de cette première moitié de XXe siècle que la BU et le bibliothécaire universitaire se sont faits accepter par les membres de l'université où ils exerçaient. C'est une période d'intégration, ou du moins de désarmement des conflits (relativement...). Les professeurs ont finalement abandonné l'espoir de revenir sur le système de documentation antérieur, devant la fermeté du ministère au XIXe et sous l'effet du temps qui passe. La création des universités en 1896 montrait bien que l'État ne s'était pas laissé arrêter par les résistances et qu'il n'était pas décidé à reculer dans ses réformes. Cela a participé à désamorcer les oppositions, ou du moins les rendre moins vives. La possibilité que l'État infirme les BU et permette de revenir à l'ancien système ne semblait en effet plus vraisemblable. Ce combat, semblant perdu, est sorti de l'actualité. Au moins l'existence des BU et leur pérennité ont donc été intégrées par le corps professoral comme une réalité avec laquelle ils devaient composer.

La BU est alors intégrée en partie au paysage des universités : à leur paysage de bâtiments¹⁰⁶, mais aussi à leur paysage mental. Ainsi, celle de Caen est décrite en 1921 comme le « *plus bel ornement de notre palais universitaire*¹⁰⁷ », dans un rapport adressé au Ministre de l'Instruction au nom du Conseil de l'Université. Donc certes, au vu du destinataire, il est probable que l'auteur ait eu la volonté de montrer l'université et ses composantes sous son meilleur jour. Mais tout du moins voit-on que la BU est désormais considérée pleinement comme une composante dont on peut se flatter.

A la façon dont le bibliothécaire est décrit dans ce même rapport, il a semble-t-il été apprécié et accepté comme faisant lui aussi partie de la vie de l'université. Le bibliothécaire mentionné est tout juste décédé¹⁰⁸ : il s'agissait de Dominique Bonnet, directeur de la BU de Caen de 1888 à 1921¹⁰⁹. Il est

106 Certaines sont des nouvelles constructions, comme la BU de Caen érigée en 1906 dans un bâtiment indépendant de l'université, à sa proximité immédiate. Les toutes premières BU créées au XIXe n'avaient souvent pas un bâtiment adapté.

107 Pilon, *La vie de l'université de Caen de 1896 à 1921 : rapport présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique au nom du Conseil de l'Université de Caen*.

108 Là encore, cela peut participer à embellir le tableau. Et cela explique aussi pourquoi ce rapport comporte un long passage du bibliothécaire en question. Mais c'est tout de même révélateur.

109 Une longue période : il est notable qu'il soit le premier à ainsi « durer ». En effet, six bibliothécaires s'étaient succédé en huit ans, entre 1880 et 1888. Cette durée en poste de M. Bonnet est peut-être une marque de l'acceptation de la réforme, parce qu'on quitte l'époque des luttes vives qui auraient supposé un turn-over rapide, pour une période où il s'agit d'installer la BU dans la durée peut-être. Le bibliothécaire ne serait plus envoyé seulement dans l'optique d'une mission à remplir (comme le fut le premier bibliothécaire, qui a dû réunir les



chaleureusement décrit comme ayant été « l'âme de la maison¹¹⁰ ». Ce n'est pas équivalent à être « l'enfant de la faculté ». Car être « l'âme de la maison » suppose une majorité qui est absente de cet autre idéal enfant. Mais en terme de familiarité et de bonne relation, cela se vaut. On voit donc que le bibliothécaire a su désamorcer les craintes facultaires. De même, son rôle d'intellectuel et son efficacité en tant qu'auxiliaire à la recherche, même s'il n'est pas spécialiste, sont reconnus : il tenait le « rôle d'une sorte de directeur d'études et de recherches. Que d'étudiants, ayant un travail à préparer, ont eu recours à ses conseils ! Que de maîtres aussi ont mis à profit l'étendue et la sûreté de ses connaissances bibliographiques !¹¹¹ ». Ainsi il aurait été apprécié si ce n'est de tous, en tout cas de nombreux étudiants et professeurs. Cela augure des relations plus fluides avec ces derniers. Le rapport laisse un souvenir pictural et mélioratif du défunt bibliothécaire : « nul [...] ne pourra oublier la fine silhouette et la figure ornée de grands yeux noirs, brillants et bons, de celui qui avec un empressement discret et une complaisance sans affectation, s'offrait pour guider le lecteur dans l'utilisation de la bibliothèque¹¹² ». C'est une description très positive et elle montre qu'il s'est bien ancré dans le paysage universitaire – qu'il ait exercé plus de trente ans dans cette même université a pour sûr beaucoup joué en ce sens.

Enfin, comme il est indiqué que la bibliothèque universitaire de Caen récupère les fonds de sociétés savantes locales (ceux de la société linnéenne de Normandie, qui cherche à diffuser des connaissances naturalistes, ceux de la société des antiquaires, des fonds médiévaux, etc¹¹³), il semble que la BU s'ancre non seulement dans son université, mais aussi dans la vie intellectuelle de la région – et on peut supposer que le bibliothécaire universitaire, qui anime cette BU, également.

Cependant, il reste des traces des anciennes frictions. Si les bibliothécaires ne sont apparemment plus en confrontation directe avec les professeurs, des tensions persistent. On a vu ce que la façon dont les bibliothécaires de la première moitié du XXe siècle parlaient de leurs prédécesseurs du XIXe donnait à voir de « l'époque héroïque », mais elle est aussi révélatrice sur leur propre époque. Paul Cettier, en décrivant le travail de M. Fécamp, disait ainsi qu'il avait dû « persuader le personnel enseignant de la nécessité d'une mesure qui risqu[ait] de heurter les habitudes respectables et d'éveiller les susceptibilités légitimes¹¹⁴ ». Ça fait beaucoup de précautions dans les mots employés. La critique des habitudes professorales et de leur opinion hostile à la réforme est fortement nuancée par des adjectifs positifs, qui reconnaissent le bien fondé de ces habitudes et susceptibilités qu'il a fallu quelque peu modifier : preuve que dans les années 1930, ces habitudes sont sans doute encore très présentes. En bref, les réticences professorales ne sont pas entièrement désamorcées. Et cela peut donner lieu à des relations conflictuelles

collections des facultés...), mais pour être à cette fonction à long-terme.

110 Pilon, *La vie de l'université de Caen de 1896 à 1921 : rapport présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique au nom du Conseil de l'Université de Caen*.

111 Ibid.

112 Ibid.

113 Madeleine Dupasquier, « Historique de la bibliothèque universitaire de Caen », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, juillet 1947.

114 Bigot et Université de Caen, *L'Université de Caen : son passé, son présent (1432-1932)*.

avec certains professeurs, qui se jugent au dessus des règlements de la bibliothèque – auxquels ils estiment légitimement ne pas avoir à se soumettre, se voyant comme des clients en droit d’être servis comme ils l’entendent. C’est une accusation que les bibliothécaires formulent souvent. Ainsi Liliane Wetzel, bibliothécaire en chef de Lille en 1940, souligne que si « *la grande majorité des Universitaires se comporte avec tact et courtoisie ; [...] il arrive parfois que certains professeurs de Faculté, fort d’avoir à faire à un inférieur dans l’échelle hiérarchique, s’y conduisent comme en pays conquis ; le Bibliothécaire en chef se trouve pratiquement désarmé pour les ramener au respect des règlements, car il est toujours délicat, dans ce cas, de solliciter l’intervention d’un Doyen ou du Recteur*¹¹⁵ ». Le bibliothécaire aurait du mal à se faire respecter des professeurs, en raison de son statut « inférieur ». Ce n’est donc pas « l’âme de la maison » qui semble avoir le plus d’autorité dans la dite-« maison ». Et cela fait obstacle au bibliothécaire pour qui il est possiblement plus difficile de remplir ses missions et de faire face aux professeurs.

Ainsi, comme le souligne avec fermeté Liliane Wetzel, s’il y a encore des relations difficiles avec quelques professeurs, cela est dû à la position fautive des bibliothécaires, qui ne sont pas statutairement égaux aux professeurs : « *le Bibliothécaire en chef est placé dans une situation un peu fautive, car il jouit d’une autorité insuffisante*¹¹⁶ ». Elle regrette qu’il n’y ait « *pas d’assimilation hiérarchique clairement déterminée*¹¹⁷ ». C’est une revendication ancienne des bibliothécaires universitaires que de voir leur statut assimilé au moins à celui des maîtres de conférence (ce qui reste un statut inférieur à celui des professeurs, mais ce qui est déjà une avancée). Un décret de 1910 ramène ainsi les salaires des bibliothécaires en chef au même niveau que ceux des maîtres de conférence ; et les salaires des bibliothécaires à un niveau équivalent de ceux des maîtres de travaux. Mais dès 1919, cette parité n’est pas maintenue. Les bibliothécaires universitaires s’en plaignent et revendiquent un rehaussement de leurs salaires. Outre leur salaire, il s’agit de rehausser leur statut, comme le disent M. Fleury et M. Godefroy : « *ils [les bibliothécaires] avaient droit à ce que leur prestige auprès de ceux-ci [les travailleurs] ne fût pas diminué par une situation pécuniaire inférieure* »¹¹⁸. Comme Liliane Wetzel s’en plaint toujours en 1941, il semble que ces réclamations n’aient pas été entendues.

De même, les bibliothécaires universitaires revendiquent le droit de participer aux Conseils de l’Université, ce qui est une marque de leur volonté de plus s’intégrer au sein de l’Université. En 1920,

115 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*. Cette étude comporte un bilan de la situation de l’ensemble du réseau des bibliothèques de France à cette époque, ainsi que des propositions de réformes pour améliorer cette situation.

116 Ibid.

117 Ibid.

118 Fleury et Godefroy, « Pour une nouvelle organisation des bibliothèques universitaires ». Ils se plaignent de la loi du 6 octobre 1919 sur les fonctionnaires d’Instruction Publique et des Beaux Arts, qui avait réajusté les salaires des bibliothécaires sans maintenir les assimilations précédemment citées et abaissé les salaires des bibliothécaires (pas en valeur absolue, au contraire ; mais relativement aux autres professions de l’enseignement supérieur auxquelles ils étaient comparables).

MM. Fleury et Godefroy en parlent comme d'une évolution « *extrêmement désirable*¹¹⁹ » : parce que cela leur permettrait de mieux s'assurer que les intérêts de la bibliothèque sont respectés (donc pour le bien de la BU), d'apporter « *une participation fructueuse [...] à la discussion de toutes les affaires concernant l'Université*¹²⁰ » (donc pour le bien de l'université) et parce que cela entraînerait un « *accroissement légitime de l'autorité du bibliothécaire en chef, pour le plus grand bien du service*¹²¹ » (donc pour le bien du statut du bibliothécaire, ce qui équivaldrait au bien de la BU). Cette argumentation semble porter, car elle aboutit à une législation qui va dans ce sens. D'après le décret du 31 juillet 1920, complété par la circulaire du 10 janvier 1923, « *le Bibliothécaire en chef est membre du Conseil pour toutes les questions qui touchent la Bibliothèque, quelles qu'elles soient, et aucune délibération concernant cette Bibliothèque prise en son absence n'est valide*¹²² ». Cette circulaire fait du bibliothécaire en chef un membre délibératif du Conseil de l'Université, de droit. Même si elle limite cet impératif aux délibérations concernant la Bibliothèque (et donc pas, comme les autres membres, aussi sur les affaires concernant l'Université ; ni comme le demandaient MM. Fleury et Godefroy...), elle a la volonté de fortement installer ce droit : si elle n'est pas respectée, les décisions prises seraient nulles et non avenues. Théoriquement du moins, c'est ainsi que cela devrait se faire. Mais, suite à une enquête, Liliane Wetzel met en évidence qu'en 1938, certains bibliothécaires n'étaient toujours pas conviés au Conseil de l'Université (à Caen) et que parmi ceux qui l'étaient, très peu avaient effectivement une voix délibérative (seuls ceux d'Aix, Clermont-Ferrand et Dijon, à savoir 3 sur les 13 bibliothécaires de province ayant répondu¹²³ à son enquête¹²⁴). C'est ce qui mène Liliane Wetzel à décrire le bibliothécaire en chef comme le « *parent pauvre à côté des autres membres du Conseil*¹²⁵ » : celui dont la présence est tolérée (de façon variable selon la localisation), mais qui n'a pas les mêmes droits que les autres. Son témoignage (elle dit qu'à Lille, elle est conviée mais n'a ni voix délibérative, ni même voix consultative) la mène à déclarer qu'« *en fait, dans tous les cas, [le bibliothécaire] est le témoin muet d'une soi-disant délibération qui se borne pratiquement à entériner les décisions prises auparavant par des Commissions restreintes (Conseil des Doyens, Commission des Finances, etc.)*¹²⁶ ». C'est dire que même lorsqu'il est question de la bibliothèque universitaire, il n'a pas de réel pouvoir de décision. Cela insinue aussi que le Conseil de l'Université est une farce, car les réels centres de décisions sont ailleurs – la « soi-disant délibération » n'apparaissant à Liliane Wetzel que comme un simulacre de délibération, histoire de dire que la circulaire de 1920 est respectée. Et les bibliothécaires universitaires appellent au changement de cette situation.

119 Ibid.

120 Ibid.

121 Ibid.

122 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

123 Je ne considère pas Paris, ni Alger qui ne fait pas partie de la France métropolitaine, ni Montpellier qui n'a pas répondu.

124 Le tableau qui reporte les réponses à son enquête est en annexe. Il est issu de Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

125 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

126 Ibid.

L'enquête de Mlle Wetzel met également en évidence que, s'ils ont fait un pas en avant dans l'intégration, les bibliothécaires demeurent relativement isolés de la vie mondaine de l'université. Ainsi en 1938, sur les 13 répondants, il n'y a ainsi que 3 des bibliothécaires en chef qui sont invités aux cérémonies et fêtes de l'Université en qualité de membres du Conseil de l'Université (ceux d'Aix, Lille et Dijon). Ce n'est qu'un indicateur, mais il montre tout de même que pour mieux être acceptés qu'ils soient, les directeurs de BU ne sont toujours pas considérés comme les pareils d'éminents professeurs, et pas tout à fait intégrés au cercle des responsables de l'université, dont ils dirigent pourtant une composante importante.

B. La concurrence ignorée : les bibliothèques d'instituts

Il est à noter cependant que si les BU sont une composante importante de l'université, elles n'ont pas le monopole de la documentation. Il existe d'autres bibliothèques, celles d'instituts ou de laboratoires, qui sont à disposition des professeurs et/ou des étudiants.

La date de création de ces dernières a fait débat. Aux dires d'Henri Comte, maître de conférence de l'université Lyon II, elles se seraient essentiellement développées dans l'entre-deux-guerres. Car les réformes du XIXe auraient créé un réel monopole documentaire des BU (qui regroupent les ressources, le personnel professionnel, et les financements). Et ce serait avec l'affaiblissement du pouvoir d'achat connu pendant l'entre-deux-guerres que les BU auraient, dans l'incapacité de satisfaire à l'ensemble des besoins documentaires, vu une concurrence externe se développer, sous la forme des bibliothèques d'instituts et de laboratoires¹²⁷.

Mais le conservateur général des bibliothèques Alain Gleyze a trouvé des mentions de leur existence dès le XIXe siècle, les révélant parfois aussi anciennes que les bibliothèques de faculté. Il a également trouvé divers traces de leur persistance après les réformes du XIXe. Il souligne que les directives de l'État visaient à faire en sorte que la BU regroupe les collections présentes dans les bibliothèques de facultés, et que les quelques bibliothèques d'instituts et de laboratoires préexistantes n'étaient pas concernées. Il émet l'hypothèse que « *le maintien de bibliothèques spécialisées et la possibilité d'en créer de nouvelles ont pu être accordés aux professeurs et aux doyens des facultés comme une compensation à l'organisation centralisée qui avait été adoptée pour les bibliothèques universitaires, et contre laquelle un certain nombre d'entre eux avaient présenté des objections*¹²⁸ ».

Dans les deux cas, les bibliothèques d'instituts et laboratoires, ainsi que les raisons de leur existence, peuvent être interprétées comme une preuve des limites des BU, une réponse à l'incapacité des BU à répondre aux demandes : une incapacité d'abord financière d'après Henri Comte, qui mène la BU à avoir une offre documentaire insuffisante ; d'après Alain Gleyze, il s'agit plutôt d'une incapacité à

127 Henri Comte, « La réforme du système documentaire des universités », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5 (1985), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-05-0378-001>.

128 Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) ».

convaincre les professeurs du projet centralisateur et encyclopédique des BU, preuve de l'échec « diplomatique » des bibliothécaires auprès d'eux donc. En effet, les bibliothèques d'instituts et de laboratoires sont la persistance de l'ancien modèle concurrent des BU, celui des bibliothèques spécialisées de proximité. Et elles représentent une concurrence de tous les jours en terme de fréquentation. C'est ce dont témoigne un professeur en biologie lorsqu'il affirme qu'« *en ce qui concerne les facultés des sciences, il faut insister tout spécialement sur la nécessité des bibliothèques de laboratoires, en dehors de la bibliothèque centrale. Ce sont, en effet, celles qui sont vraiment utilisées*¹²⁹ ». Cela sous-entend que la BU n'est pas très fréquentée de lui et ses collègues ; mais que ce sont les bibliothèques de laboratoires qui les attirent réellement au quotidien.

Cependant, les bibliothécaires font peu mention de ces bibliothèques d'instituts (qu'on appellera BI). D'après Alain Gleyze, le peu de débats que suscitent les BI chez les professionnels des bibliothèques montre que ces derniers jugeaient leur existence normale et ne l'interprétaient pas comme une remise en question de la BU ou de leur travail. Elles n'ont été vues comme un signe de « *dysfonctionnement*¹³⁰ » de la BU qu'ultérieurement. Leur existence en parallèle de la BU les a donc apparemment peu préoccupé. Et cela semble vrai même quand une circulaire ministérielle leur demande de le faire.

La circulaire du 10 janvier 1923 est le premier texte réglementaire à mentionner les bibliothèques de laboratoires. Ces dernières étant plutôt l'œuvre d'initiatives locales, montées par des particuliers, des professeurs, les règlements étaient mis en place localement et ne donnaient pas lieu à des textes réglementaires – cela se faisait de façon plutôt informelle. Cette circulaire demande aux bibliothécaires universitaires de mettre en place quelques mesures de coopération. Le texte concerne uniquement les bibliothèques de laboratoire à l'origine, mais les bibliothécaires d'universités l'ont largement interprété comme également valable pour les bibliothèques d'instituts¹³¹. Il s'agit de mesures minimales, visant à harmoniser les acquisitions de la BU et des bibliothèques de laboratoires, pour éviter les doubles emplois, et demandant aux bibliothèques de laboratoires de mettre à la disposition des BU leur inventaire. La circulaire encourage donc une meilleure communication entre ces différentes bibliothèques.

Mais les témoignages d'après-1945 sont unanimes dans leur constat de la non-application de cette circulaire. Germain Calmette juge qu'elle a été laissée lettre morte¹³². Il n'y a qu'à Montpellier que des actions de coordination ont réellement été menées – une exception d'autant plus notable qu'elle est unique. La coopération y est allée assez loin, puisqu'il a été mis en place un catalogue collectif central des

129 Ibid. Citation de M. Caullery, « Les Réformes à faire dans les facultés des sciences », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 74, (1920).

130 Comte, « La réforme du système documentaire des universités ».

131 Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985) ».

132 Germain Calmette, « Bibliothèques Universitaires et Bibliothèques d'Instituts », in *Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires : journées d'étude organisés par la bibliothèque de l'université de Liège (24-27 octobre 1949)* (Liège, Belgique: Association des amis de l'Université de Liège, 1950).

ressources de l'université et que des prêts entre la BU et les BI se sont faits¹³³. Cette réussite localisée semble avoir été tributaire des volontés des responsables locaux : de celles du bibliothécaire en chef de la BU Montpellier et de ses interlocuteurs – les BI et professeurs en charges étant peut-être plus intéressés qu'ailleurs, ou en meilleure relation avec la BU au moment de la circulaire. Le Dr Hahn, bibliothécaire en chef de la faculté de Médecine de Paris, affirme que le « caractère [de cette coopération], à la fois pratique et d'intérêt collectif, exige de part et d'autre des engagements sincères, un scrupuleux respect des conventions, et des sacrifices réciproques. L'expérience a montré que l'on pouvait, dans un cadre universitaire, réunir ces trois conditions¹³⁴ ». En effet, une telle coopération doit tenir compte des intérêts et objectifs des différentes parties, et nécessite de se mettre d'accord sur plus que des principes : sur des règles de fonctionnement concrètes qui conviennent à tous et qui impliquent une modification de la façon de travailler au quotidien. C'est pourquoi les volontés, le respect de l'autre partie et les compromis sont indispensables : et cela dépend énormément des personnes en place.

L'exception de Montpellier est-elle signe que ces qualités ont manqué aux bibliothécaires universitaires des autres provinces ? C'est difficile à dire : le peu d'action menées suppose qu'ils n'avaient pas nécessairement la volonté de s'engager dans de telles coopérations, et que c'est ce qui aurait principalement manqué. C'est aussi possible qu'ils aient rencontré un interlocuteur peu désireux de faire des compromis pour une meilleure coopération, comme le suggère les témoignages des bibliothécaires qui disent avoir rencontré « des réticences et des particularismes » encore après 1945¹³⁵. Le fait que le Dr Hahn insiste sur le fait que « l'expérience a montré qu'on pouvait, dans un cadre universitaire, réunir ces trois conditions » suppose que les professionnels des BU en doutaient et que c'était pour eux encore à prouver en 1950. Cela dénote d'un manque de confiance certain dans leurs relations avec leurs interlocuteurs de l'Université, et cela a pu être un facteur empêchant, soit pour établir une collaboration, soit pour vouloir l'établir. Ainsi, le comportement dominant endossé par les bibliothécaires semble avoir été d'ignorer ces bibliothèques d'instituts, qui ont eu un développement et une existence parallèle à la BU mais peu de contacts avec elle : ils sont dans une ignorance mutuelle.

3. Gérer les thèses : un problème envahissant au quotidien

On a vu que le service des échanges universitaires mis en place au XIXe était globalement apprécié des bibliothécaires universitaires. Cependant, ce service connut des changements d'orientation importants après la Première Guerre Mondiale. En effet, ce service des échanges universitaires était auparavant très tourné vers l'Allemagne et son Akademische Tauschverein – de manière globale la

133 André Hahn, « Les rapports des Bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires avec la Bibliothèque centrale universitaire : l'exemple d'une université française », in *Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires: journées d'étude organisées par la bibliothèque de l'université de Liège (24-27 octobre 1949)* (Liège, Belgique: Association des amis de l'Université de Liège, 1950).

134 Ibid.

135 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, éd., *Cahiers des bibliothèques de France. 1, Bibliothèques universitaires*. (Paris, France: Bibliothèque Nationale, 1954).

supériorité universitaire allemande était reconnue et leurs productions recherchées. Après que celle-ci fut réduite au rang d'ennemi et de vaincu, les universitaires français changèrent d'attitude envers les universités allemandes. De même qu'après 1870 la France a vu son système universitaire faible et inférieur à l'allemand comme une des causes de sa défaite, de même en 1919, la victoire a pris une signification intellectuelle et a été vue comme une preuve de la supériorité universitaire française. Ainsi, après la guerre, se positionnant en pays vainqueur et supérieur, le France a cherché à diffuser ses productions universitaires largement. « *En 1919, ce souci [d'accroître les collections] n'intervenait plus à aucun degré, ayant disparu des préoccupations officielles. Restait le désir de diffuser la science française : les circonstances offertes par la politique internationale le renforçait au point d'en faire désormais un mobile exclusif dans le choix des échanges. Ce choix fut donc opéré désormais sans enquête préalable, sans même que les Universités auxquelles les envois de thèses françaises avait été décidés fussent à l'avances pressenties. On s'engageait dans une vaste distribution qui, dans la plupart des cas, ne répondait qu'à une pensée de propagande*¹³⁶ ». Comme l'indique Germain Calmette rétrospectivement, ce changement d'orientation s'est fait pour des raisons politiques uniquement, par décision de l'État et sans consultation ni des Universités ni des bibliothécaires concernés, tout à la pensée de montrer le prestige national au monde. Cela est assez manifeste dans la circulaire ministérielle du 8 mai 1920, où le nombre de pays avec qui les échanges sont faits augmente¹³⁷. Or le choix des pays est révélateur. Car « *parmi les pays choisis figuraient, en somme tous ceux qui étaient nés en 1919 de la dislocation des Empires et que l'on se proposait de soustraire à l'influence allemande*¹³⁸ » : des pays de l'Europe centrale sur lesquels la France cherchait à affirmer son influence, mais dont le retour (en thèses, productions académiques) était incertain. Or jusqu'alors, les bibliothécaires universitaires, s'ils avaient essentiellement loué le service des échanges universitaires, ils l'avaient fait au nom de son efficacité et du bénéfice qu'en tiraient les BU françaises : elles envoyaient des thèses et en recevaient au moins autant. Ce principe de réciprocité, qui était jugé comme essentiel par les professionnels des BU, s'est donc en 1919 retrouvé mis de côté par les nouvelles dispositions, politiques plutôt que documentaires. Germain Calmette après le Seconde Guerre Mondiale juge avec sévérité ces choix, et affirme qu'il aurait été bien plus favorable pour les BU françaises de lier des échanges avec les universités américaines. Ce n'est pas qu'il n'y avait pas d'échanges : il y en avait avec celle de Columbia notamment. Mais il y en avait trop peu avec l'abondante Amérique comparativement à ceux que les universités françaises se permettaient de contracter avec une Europe centrale trop pauvre en thèses pour compenser – c'est ce qu'il avance.

Il souligne que certains bibliothécaires se sont laissés aller à l'opinion générale de l'époque, mettant beaucoup d'importance à la supposée supériorité intellectuelle française et beaucoup moins à s'assurer d'être payés de réciprocité pour enrichir les collections dont ils avaient la garde – ce qu'il

136 Calmette, *La réforme du service français des échanges universitaires*.

137 Et il est à noter que dans les conditions d'après-guerre, les échanges avec l'Allemagne sont interrompus, et ont du mal à reprendre (à l'instar de la diplomatie avec les deux pays : l'occupation de la Ruhr entre 1923 et 1925 par exemple ralentit la reprise de contact).

138 Calmette, *La réforme du service français des échanges universitaires*.

condamne fermement. « *Ce n'est là qu'un mirage, écrivait-on. Les dissertations américaines sont minces, et n'ont généralement pas plus d'intérêt que celles d'Allemagne. Qu'est-ce qu'une poignée de thèses en comparaison de la production de nos Universités ? [...] Que ces lignes soient dues à un bibliothécaire montre comment l'ambiance générale gagnait ceux-là même que les considérations purement techniques auraient dû retenir*¹³⁹ ». Dans ces propos qu'il cite, on voit que les productions étrangères sont vues avec un certain dédain, qui fait négliger leur apport potentiel à la BU et le devoir du bibliothécaire de les récupérer dans la mesure du possible.

Cependant, et s'il est vrai que cette absence de réciprocité, à la défaveur de la France, a duré jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, il est douteux que cela ait été l'opinion de la majorité des bibliothécaires en place. Au contraire, dès 1920, MM Fleury et Godefroy se présentent comme les porteurs d'un désir unanime des bibliothécaires (et des professeurs, ce qui sert à renforcer la légitimité de leur revendication) en demandant à ce que ce nouveau système soit supprimé : « *Une suppression, qui s'impose manifestement, est celle de ce fallacieux et très onéreux services des échanges internationaux de thèse. Le désir est unanime, aussi parmi les professeurs de l'Université que pour les bibliothécaires, de voir enfin mettre un terme au flot grossissant des brochures académiques allemandes, flot qui menaçait de nous submerger. Besogne stérile en effet, que celle de cataloguer ces innombrables plaquettes, et qui absorbe l'activité du bibliothécaire aux dépens de tâches plus profitables. De plus, elles amènent un encombrement rapide, leur nombre augmentant toujours. Enfin les frais de port et le prix de milliers de cartons, où on les classe, ne sont rien moins que négligeables*¹⁴⁰ ». Ainsi dénoncent-ils le surcoût que représente ce service (et dans les conditions de difficultés budgétaires, ça a son importance), et cela pour peu de profits. Ils précisent effectivement un peu plus loin dans l'article que ces thèses sont très peu demandées, apparaissant comme une part des collections presque morte. Et puisque cette documentation est globalement non-utilisée, le travail qu'ils consacrent à sa gestion leur paraît être une « besogne stérile ». On comprend que l'impression de se donner du mal pour rien, le sentiment que cette tâche est inutile participa à la leur rendre désagréable.

D'autant que c'était visiblement une tâche très prenante. Les bibliothécaires universitaires se plaignent en effet de devoir y consacrer autant de temps et d'espace. Ils utilisent d'ailleurs le vocabulaire de l'envahissement pour mettre en avant qu'ils doivent faire face à un surcroît de documentation. Ces thèses, stockées dans des « milliers de cartons », provoquent donc un « encombrement rapide » des bâtiments. Et les rapports de Paul Cettier, bibliothécaire à Caen entre 1921 et 1936, qui témoignent de façon récurrente de l'insuffisance des locaux en cette période rappellent que ce n'est pas un problème anodin¹⁴¹. On comprend que les bibliothécaires ont dû jouer d'astuces pour trouver de la place pour stocker les nouveaux arrivages. Mais surtout, gérer ces thèses prenait beaucoup de temps et a représenté un travail important. Quand MM. Fleury et Godefroy disent qu'il a fallu « cataloguer d'innombrables plaquettes », il apparaît clairement que cela a pu sembler ne pas en finir. Pour toutes ces

139 Ibid.

140 Fleury et Godefroy, « Pour une nouvelle organisation des bibliothèques universitaires ».

141 Cité par Suin, *Une bibliothèque dans un livre : histoire de la bibliothèque universitaire de Caen par des textes et des illustrations*.

raisons, ce travail prenant semblait ne pas se justifier aux yeux des bibliothécaires. Ils ont apparemment vraiment eu le sentiment d'être accablés par une tâche qu'ils n'avaient pas choisie, qui n'apportait pas énormément de bien à la bibliothèque ni aux usagers, et qui leur prenait une part importante de leur temps et de leur énergie.

Et comme le souligne Germain Calmette, comme cette tâche a été décidée et réglementée à l'échelle nationale, les bibliothécaires universitaires n'avaient pas la marge de manœuvre nécessaire pour la modifier, et le service des échanges était très figé lui-même. « *Les décisions avaient été prises à l'échelon ministériel et, sauf difficultés soulevées par les bénéficiaires, elles se prêtaient mal à ces réajustements qu'un service d'échange susceptible d'un minimum d'initiative n'aurait pas manqué de prendre*¹⁴² ». Les bibliothécaires d'universités n'ont donc pas pu eux-mêmes pallier aux défauts de fonctionnement qu'ils avaient constaté dans leur BU. La décision du ministère, faite à mille lieux de préoccupations professionnelles et sans consultation de personnel des bibliothèques, les a donc lié malgré eux à une façon de travailler qui ne leur semblait pas souhaitable, ni pour eux, ni pour la BU. L'impact sur leur quotidien fut certain. Le fort encadrement de la profession par l'État a joué en leur défaveur en l'occurrence, peut-être parce que les BU ne sont plus une préoccupation de premier plan, ce qui a mené l'État à les utiliser juste comme un outil, un faire-valoir sur le plan international (lui de premier plan après 1918).

4. Une structure du personnel qui évolue

A. Un personnel insuffisant et... déclassé ?

Le constat constant tout au long de cette période est que le personnel est « *notoirement insuffisant*¹⁴³ ». Les besoins augmentent avec le développement des universités, alors que le personnel non. Il y a même une baisse observable consécutivement à la Première Guerre mondiale. Ainsi l'université de Caen demande-t-elle en 1921 au ministère de l'Instruction de « *rétablir le poste du troisième employé qui existait avant la guerre*¹⁴⁴ ». Car les deux employés de la BU ont du mal à assurer le service à eux seuls, « *si grand que soit leur zèle*¹⁴⁵ », donc réellement parce qu'à deux, ce qu'on leur demande de faire ne serait pas possible. En 1927, seule la BU de Lille est réellement bien pourvue : avec un bibliothécaire en chef et cinq bibliothécaires. Quelques « grandes » universités de province, comme Montpellier et Toulouse, ont un bibliothécaire en chef et deux bibliothécaires. Mais dans un certain nombre d'autres, il n'y a qu'un seul bibliothécaire, comme c'est le cas à Poitiers ou à Rennes. Et parfois, ce minimum n'est même pas atteint : à Dijon ou à Besançon par exemple, le bibliothécaire de l'université est aussi celui de la municipalité¹⁴⁶. Le personnel de BU est toujours majoritairement composé du

142 Calmette, *La réforme du service français des échanges universitaires*.

143 Fleury et Godefroy, « Pour une nouvelle organisation des bibliothèques universitaires ».

144 Pilon, *La vie de l'université de Caen de 1896 à 1921 : rapport présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique au nom du Conseil de l'Université de Caen*.

145 Ibid.

146 Daumas, « Les bibliothèques d'étude et de recherche ».



personnel exécutif : dans les années 1930, il y a ainsi à la BU Caen trois garçons de salle pour un bibliothécaire en chef et un sous-bibliothécaire¹⁴⁷.

Outre le manque de personnel, les bibliothécaires de cette époque se plaignent de la dégradation de leur traitement. A plusieurs reprises, ils réclament que leurs salaires soient rehaussés. C'est une revendication qu'ils mènent conjointement à celle pour le rehaussement de leur statut, déjà évoqué (liée à la considération qu'un bas salaire se répercute sur le prestige de la profession). Ainsi dans les années 1920¹⁴⁸, puis 1940¹⁴⁹, ils constatent que leur traitement était resté fixe alors que le coût de la vie augmentait. Et ils demandent que cette détérioration de leur condition soit prise en compte et que leur traitement soit révisé à la hausse. Liliane Wetzel dresse un portrait particulièrement noir de cet état de fait, constatant qu'« *un homme de 30 ans, cultivé et appartenant à un certain milieu, ne peut fonder un foyer et vivre selon son rang [...] dans une grande ville*¹⁵⁰ ». La peur du déclassement est forte dans ce constat : avec des considérations de « rang », de « milieu » surtout, et la peur de descendre d'un cran sur l'échelle sociale. « *Quant aux candidates féminines – qui sont légion –, elles appartiennent, en général, à des familles aisées, qui peuvent compenser l'insuffisance du traitement*¹⁵¹ ». En disant cela, Liliane Wetzel montre bien que, pour les hommes comme pour les femmes, elle ne considère pas que le salaire de début de carrière est suffisant pour leur donner une autonomie financière. Le trait est peut-être noirci, mais cela montre la force que les plaintes des bibliothécaires universitaires commencent alors à avoir au sujet de leurs salaires.

Sur la fin de la période, ils insistent notamment sur le déclassement de ces salaires et de leur métier par rapport à ceux des bibliothécaires municipaux. Liliane Wetzel fait remarquer que les traitements sont largement plus élevés pour le personnel des bibliothèques municipales : le traitement de base d'un bibliothécaire universitaire étant près de 1555 francs par mois, contre pour le bibliothécaire municipale 3000 francs, à peu près le double donc, ce qu'elle dénonce comme une « *injustice criante*¹⁵² ». Si au XIXe, l'État a voulu mettre en valeur le métier de bibliothécaire d'université et lui a donné un statut particulier, peut-être supérieur à celui qu'avaient alors les bibliothécaires municipaux, dans la première moitié du XXe siècle, la situation s'inverse.

En bref, les bibliothécaires vivent (mal) cette première moitié de siècle comme des années de déclassement et de travail avec un personnel insuffisant.

B. Une féminisation de l'emploi

On note par ailleurs que si le portrait du bibliothécaire type a un temps été « un homme [...] cultivé et appartenant à un certain milieu », la profession se féminise massivement au cours de l'entre-

147 Suin, *Une bibliothèque dans un livre : histoire de la bibliothèque universitaire de Caen par des textes et des illustrations*.

148 Fleury et Godefroy, « Pour une nouvelle organisation des bibliothèques universitaires ».

149 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

150 Ibid.

151 Ibid.

152 Ibid.

deux-guerres. En 1920, MM. Fleury et Godefroy se prononcent en faveur de l'ouverture du métier aux femmes (sur le modèle de ce qui avait déjà été fait à l'étranger) : « *il y aurait lieu d'ouvrir aux femmes l'examen qui donne accès à la carrière de bibliothécaire. Le service des bibliothécaires rentre dans le cadre de leurs aptitudes [...] la preuve en a été faite aux États-Unis*¹⁵³ ». Il apparaît que ceci a été fait sans tarder : la même année, le CAFB compte 9 admis, parmi lesquels 3 femmes¹⁵⁴. Celles-ci deviennent vite majoritaires parmi les diplômées : en 1924, parmi les 15 admis, 10 sont des femmes¹⁵⁵. Après 1945, elles sont largement majoritaires parmi les bibliothécaires en place – le renouvellement générationnel ayant également joué. Les bibliothécaires de BU de province sont ainsi composés dans les années 1950-1953 de 39 femmes pour 15 hommes, soit 72 % de femmes¹⁵⁶ : la tendance a donc complètement été renversée. Mlle Wetzel juge en 1941 que la fuite du personnel masculin est due en partie à la baisse des salaires. L'autre raison invoquée est qu'il y aurait une crise de recrutement : trop de qualifiés pour pas suffisamment de poste, si bien que souvent les jeunes gens ne parviennent à trouver un poste de bibliothécaire que vers 28-30 ans. Enfin, elle estime que la création du Diplôme Technique de Bibliothécaire (DTB) en 1932, qui donne l'accès au métier de bibliothécaire tant en BU qu'en bibliothèque municipale (qu'on a vu plus attractives financièrement) a été un facteur aggravant¹⁵⁷.

Les femmes sont donc finalement accueillies dans les bibliothèques. On doit cependant noter qu'elles le sont d'abord avec l'a priori qu'elles feront bien leur travail en vertu de qualités toutes féminines : des qualités de contact, de douceur, de service, ainsi qu'un esprit consciencieux (à défaut d'être brillant ?). Ainsi Seymour de Ricci, qui a été bibliographe et historien et a écrit un manuel à l'intention des bibliothécaires, estime en 1933 que « *dans tous les pays du monde, depuis le début de ce siècle, les femmes ont montré d'étonnantes dispositions pour le métier de bibliothécaires. Leur diligence, leur patience, leur mémoire, leur goût pour les travaux méticuleux, leurs admirables dons d'assimilation, leur souplesse d'esprit ont trouvé dans cet aspect de l'activité humaine un emploi tout indiqué. Peut-être ne faudrait-il pas demander à beaucoup d'entre elles de prendre des initiatives ou d'assumer des responsabilités. Dans des postes subordonnés, presque toutes sont susceptibles de devenir des auxiliaires de premier ordre, aussi dévouées à une institution qu'elles pourraient l'être à un homme*¹⁵⁸ ». Cette considération ne la place pas sur le même plan que son collègue masculin : puisque ce même « caractère féminin » est jugé surtout à l'aise et efficace dans une position « subordonnée ». L'évolution de cette conception a due se faire avec le temps et le renouvellement générationnel¹⁵⁹ – et l'évolution du

153 Fleury et Godefroy, « Pour une nouvelle organisation des bibliothèques universitaires ».

154 Emile Chatelain (directeur), « Chronique. », *Revue des bibliothèques*, n° 1-6 (1921), <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k920615d>.

155 Emile Chatelain (directeur), « Chronique », *Revue des bibliothèques*, n° 1-3 (1924), <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5594462d>.

156 « Chronique des bibliothèques universitaires (1950-53). », *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 1 (1954).

157 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

158 Seymour de Ricci, *Le problème des bibliothèques françaises* (Paris: L. Giraud-Badin, 1933), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48769-le-probleme-des-bibliotheques-francaises.pdf>.

159 « Seymour de Ricci », *Wikipedia, the Free Encyclopedia*, 1 juin 2016, https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Seymour_de_Ricci&oldid=723253238. M. de Ricci est né en 1881, ce qui lui fait 52 ans au moment où il écrit.

statut de la femme en général. Pourtant, dès avant 1933, des femmes ont accès aux postes de direction et à responsabilités : ainsi en 1928, Mlle Vissérias est-elle nommée bibliothécaire en chef de l'Université de Lyon par exemple¹⁶⁰.

Parmi ces femmes, on remarque que la plupart ont le statut marital de mademoiselle, même si les femmes mariées ne sont pas absentes. Pendant l'entre-deux-guerres, il y en a très peu, et si les épouses semblent plus nombreuses ensuite, elles ne représentent toujours pas le tiers du personnel féminin¹⁶¹. C'est révélateur, puisque comme l'explique Liliane Wetzel, « *leur poste de Bibliothécaire n'est pour elles, le plus souvent, qu'une situation d'attente à laquelle elles renoncent après leur mariage. Il en résulte l'une des plus grandes difficultés qui grèvent le fonctionnement des Bibliothèques de province : l'instabilité du personnel*¹⁶² ». Aussi, pour un certain nombre de jeunes femmes, le métier de bibliothécaire n'était qu'une position transitoire. Il faudra attendre l'évolution des mœurs pour que cette attitude soit plus rare, parallèlement à la rarification progressive des femmes au foyer. Mais ça n'empêche pas un certain nombre de femmes dès cette époque de faire carrière sans discontinuer, y compris après s'être mariées. Il est difficile cependant d'avoir une vraie visibilité sur ces départs dus aux mariages, et de mesurer dans quelles proportions cela se faisait.

C. Les mutilés de guerre, bons garçons de salle ?

Enfin, au cours de l'entre-deux-guerres, les bibliothécaires universitaires ont dû se plier à une nouvelle loi et exigence de l'État en terme de personnel : y intégrer des mutilés de guerre. Ils ont dû le faire conformément à la loi de 1919, qui visait à réinsérer les mutilés de la guerre de 14-18 dans la vie active. Cette facilité d'emploi devait faire office de réparation, au moins autant financière que morale, pour ceux qui s'étaient battus pour la patrie et étaient revenus avec des séquelles handicapantes pour se faire embaucher. Les bibliothécaires universitaires ont été donc contraints d'employer ces derniers comme garçons de salle.

Et c'est une contrainte qu'ils ont mal vécue. Car comme les BU sont en manque de personnel, elles ont d'autant plus besoin d'un personnel qualifié et efficace à l'emploi. Aussi les bibliothécaires universitaires essayent-ils de démontrer aux pouvoirs publics que les mutilés de guerre ne peuvent pas correspondre à ce profil, sinon par accident. MM. Fleury et Godefroy expliquaient donc : « *[nous avons] besoin de garçons intelligents, pourvus de connaissances techniques, on nous donne les hommes les moins instruits. [...] Ajoutons à ces remarques que le service des bibliothèques ne saurait convenir à des*

Sans que ce soit un âge avancé, il a commencé sa vie active à une époque où les femmes étaient extrêmement rares à ce genre d'emploi : cela a une influence certaine... Sans compter qu'il y a l'influence de la mentalité générale sur la question des femmes : celle-ci reste ici assimilée, même dans son travail, à l'épouse (dévoué à l'institution comme elle le serait à un homme)

160 Emile Chatelain (directeur), « Chronique », *Revue des bibliothèques*, n° 1 (1928), <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55980465>.

161 « Chronique des bibliothèques universitaires (1950-53). » 11 femmes sur les 39 sont des « Madame[s] », soit 28 % d'entre elles.

162 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

*mutilés, car la recherche des volumes sur les rayons, leur maniement, les allées et venues continues et très fatigantes nécessités par la communication des ouvrages ou leur prêt [...] exigent de leur part une santé robuste et une activité tout à fait normale*¹⁶³ ». Le duo de bibliothécaires avance donc deux raisons de l'incapacité des mutilés de guerre à remplir le rôle de garçon de salle. D'une part – et pour des professionnels qui ont construit leur métier en partie sur une exigence intellectuelle élevée, c'est important – le manque d'instruction de ce personnel imposé est très mal vu. Il vient du fait que ces garçons ne sont sélectionnés qu'en fonction de leur mutilation, sans aucune considération de formation, à une époque où d'ailleurs si l'école primaire était obligatoire, le secondaire était largement moins répondu. Les bibliothèques universitaires se définissant comme des institutions d'étude d'un certain standing (les bibliothécaires refusent toujours après 1945 de verser dans la vulgarisation, etc.), on comprend que les bibliothécaires ont mal perçu l'intégration d'un personnel qui n'est pas nécessairement « instruit » au-delà du certificat. D'autant que les garçons de salle font partie du personnel le plus en contact avec le lecteur : outre leurs compétences, l'image qu'ils renvoient est donc importante.

D'autre part, les bibliothécaires universitaires essaient de rappeler à l'État que le métier de garçon de salle exige des conditions physiques normales. Peut-être que l'État, tout à sa représentation d'un bibliothécaire tranquille-homme de bureau (car c'est l'image du métier colportée par l'imaginaire collectif), a pu penser que le travail en BU serait parfait pour ces mutilés de la Grande Guerre, pas trop physique. Les bibliothécaires d'universités rappellent donc les missions de ce personnel : lesquelles sont liées à la circulation des ouvrages, et impliquent donc beaucoup de mouvement, de porter des ouvrages, etc, et sont liées à l'entretien matériel de la bibliothèque. Liliane Wetzel souligne que ces remarques ne concernent pas que les mutilés ayant perdu un membre, d'autres types d'infirmités qui pourraient sembler compatibles avec le métier ne le sont pas plus : la surdit   par exemple complique le contact au lecteur.

Ainsi les biblioth  caires universitaires r  clament de n'  tre plus soumis    cette clause d'accueil des mutil  s de guerre parmi leur personnel.

5. L'avortement de l'Association Amicale des Biblioth  caires Universitaires : le poids de l'unicit   voulue par les biblioth  caires

Les biblioth  caires universitaires des d  buts du XXe si  cle se sont montr  s tr  s actifs dans la construction d'une identit   professionnelle du m  tier biblioth  caire. Ils ont notamment particip   activement aux publications professionnelles de l'  poque et    la premi  re association de biblioth  caires qui voit le jour en 1906 : l'Association des Biblioth  caires de France (ABF). Celle-ci avait vocation    repr  senter tous les biblioth  caires, quel que soit le type de biblioth  que dans laquelle ils travaillaient (BU, biblioth  ques municipale ou la biblioth  que nationale...) et    porter les revendications du m  tier, lequel   tait per  u comme un m  tier unique et qui serait mieux d  fendu si tous les coll  gues biblioth  caires faisaient leurs r  clamations    l'unisson. Ces biblioth  caires d'universit  s se sont donc

163 Fleury et Godefroy, « Pour une nouvelle organisation des biblioth  ques universitaires ».

engagés dans la construction professionnelle de leur métier conjointement à l'ensemble des bibliothécaires, se voyant former un tout.

On remarque cependant que dès 1909, certains d'entre eux ont éprouvé le désir de créer une organisation professionnelle qui leur soit propre et qui visait à défendre leurs intérêts de manière ciblée, et qui réfléchirait à leurs problèmes spécifiques. C'est pourquoi ils ont fondé une Association amicale des Bibliothécaires universitaires en 1909¹⁶⁴. Il aurait été intéressant d'étudier ce qu'en disent les articles du Bulletin de l'ABF de l'époque (ils la mentionnent pour la dernière fois en 1924 : la date de sa dissolution?¹⁶⁵). Je n'ai pu y accéder. Mais à défaut, l'ABF, alors qu'elle fait le bilan sur les vingt ans de sa propre existence associative, fait mention de cette association amicale des bibliothécaires universitaires en 1926 : le jugement qu'elle porte dessus est assez intéressant :

« Le 8 mai 1909, un danger menaçait l'Association [l'ABF] encore bien faible. On enregistre, à cette date, les deux premières tentatives de groupements autonomes : bibliothèques universitaires, d'une part ; fonctionnaires de la bibliothèque nationale, d'autre part.

La sagesse des dirigeants de l'A.B.F. et leur modération firent prévaloir le point de vue suivant : « Il importe qu'il y ait une Association générale des bibliothécaires français et qu'elle se développe de plus en plus. S'il se forme à côté d'elle des groupements autonomes (dans lesquels les bibliothécaires d'un même établissement ou d'une même catégorie de bibliothèques se réuniront pour étudier et discuter les questions professionnelles qui les intéressent plus particulièrement), loin de nuire, ces créations nouvelles peuvent apporter à l'A.B.F. une utile collaboration, à la condition qu'entre elles et l'A.B.F. s'établisse une entente bienveillante et qu'au besoin elles se prêtent un mutuel appui. Bien plus, en déchargeant l'A.B.F. de l'examen minutieux et parfois délicat de certaines questions spéciales aux groupes les plus importants, elles lui permettent de consacrer plus de temps et de soin à l'étude des questions d'intérêt général. »

Collaboration amicale et non rivalité : les événements devaient donner raison à ceux qui ne voulaient rien brusquer et faisaient confiance à la sagesse de leurs collègues. C'est pourquoi au cours des dernières négociations concernant la situation des bibliothécaires, nous avons pu réaliser l'unité de front, ainsi que nous l'avons par ailleurs souligné. [...]

Seuls quelques bibliothécaires universitaires de province, mal dirigés, ont voulu nous ignorer : nous nous sommes vengés en défendant aussi énergiquement leur cause que celle de nos autres collègues. Il serait au surplus facile de démontrer : 1° que ceux d'entre nous qui peuvent se considérer comme les moins avantagés ont pourtant déjà partiellement profité des résultats péniblement obtenus ; 2° que, s'ils se rallient à nous, ils bénéficieront bien davantage encore d'une propagande qui n'en est qu'à ses débuts¹⁶⁶ »

164 Emile Chatelain (directeur), « Chronique », *Revue des bibliothèques*, 1909, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5671401g>.

165 Pierre Pouliquen, « Index du Bulletin de l'association des bibliothécaires français (1907-1941) » (Enssib, 1981), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63104-index-du-bulletin-de-l-association-des-bibliothe-caires-francais-1907-1941.pdf>.

En 1909, la position des responsable de l'ABF a visiblement été la conciliation, l'acceptation de ces autres associations et la tentative de collaboration. Ils étaient apparemment heureux de pouvoir laisser à ces groupements la gestion des questions spécifiques. Ainsi, l'association amicale des bibliothécaires universitaires n'aurait pas connu trop de réticences parmi les professionnels des bibliothèques, du moins ce n'est pas la position officielle.

En revanche en 1926, après que l'association des bibliothécaires universitaires se soit dissoute, l'auteur semble presque se réjouir de l'échec de ces tentatives. Il juge clairement que l'existence de ces groupements représentait une menace pour l'ABF et son credo d'unité du métier. Et en tant que tel, il exprime un certain ressentiment à l'égard de ceux qui, en voulant se distinguer, auraient risqué de faire imploser l'unique ABF. Les bibliothécaires universitaires qui ont participé à cette association sont presque perçus comme de sécessionnistes qui ont mis en péril la situation des bibliothécaires en ne faisant pas union. « Nous nous sommes vengés » : ce constat dont il se félicite n'est pas très pacifique ou bienveillant... fut-ce une vengeance qui consistait à soutenir les revendications des bibliothécaires universitaires concernés. Cela montre que la tentative des bibliothécaires universitaires d'affirmer leur spécificité parmi les bibliothécaires a été mal perçue par certains (et sans doute avant 1926, il est possible aussi que l'échec de l'association ait permis d'exprimer à hautes voix ces oppositions, sans contrarier la tentative de l'ABF de rallier les bibliothécaires d'universités en question). Les bibliothécaires universitaires qui résistent encore au credo unificateur de l'ABF sont d'ailleurs décrits avec condescendance : ce sont « quelques bibliothécaires universitaires de province, mal dirigés », dans l'erreur.

Il est notable que l'auteur considère que les bibliothécaires universitaires de province soient les plus réfractaires à la conversion par l'ABF. C'est dire que l'Association amicale des bibliothécaires universitaires a été un groupement plus fort que celui des bibliothécaires nationaux, et que l'association a surtout été animée et rejointe par les bibliothécaires de province. Cela présupposerait que ces derniers ont dû se sentir assez fortement rattachés à ce groupement et à une identité professionnelle distincte.

Si l'ABF en 1926 fait l'éloge de la position de 1909 ouverte à la collaboration, il semble aussi que ce soit parce que cette stratégie de ne « rien brusquer » a été jugée efficace pour encourager l'action collective et amener les différentes associations à agir selon le principe d'« unité de front » qui est cher à l'ABF. Le contraire aurait risqué de braquer les bibliothécaires décidés à faire des groupements autonomes. Et même si ce n'est pas dit explicitement, on peut supposer que le visage amical qu'a montré l'ABF a participé à ramener les bibliothécaires sécessionnistes dans son giron, surtout après qu'ils aient travaillé ensemble pour défendre leurs revendications. D'ailleurs, l'auteur appelle les quelques bibliothécaires encore réticents à un groupement unique autour de l'ABF à ce qu'« ils se rallient ». Ça suppose que ce ralliement de tous les bibliothécaires universitaires autour de l'ABF n'est pas encore d'actualité. Cela montre aussi que la position de l'ABF est d'essayer de les convaincre et de les incorporer, le ressentiment mentionné s'effaçant devant l'espoir de réaliser la fameuse unité professionnelle des

166 Emile Chatelain (directeur), « L'ABF : un bilan de vingt années (1906-1926) », *Revue des bibliothèques*, n° 1-3 (1927), <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k920611w>.

bibliothécaires. Cette unité est en marche (mais connaîtra son apogée après 1945) et un certain nombre de bibliothécaires universitaires vont effectivement s'y rallier : Liliane Wetzel par exemple fait une étude qui concerne à la fois les bibliothèques universitaires et municipales en 1941, en tant que membre du Comité de l'ABF¹⁶⁷.

En bref, si la situation semble peu changer pour les bibliothécaires universitaires au cours de cette période, si l'on n'est plus dans « l'époque héroïque », les difficultés n'ont pas disparu. Elles se sont justes déplacées : surtout issues au XIXe des réticences professorales, elles sont désormais surtout la conséquence d'un désintérêt relatif de l'État qui est concentré sur d'autres réformes. La première moitié du vingtième siècle est néanmoins un moment de modification des mentalités, un moment de réflexion également, où se sont formés un certain nombre de revendications entendues plus tard. On peut dire que c'est une période qui a permis de digérer les réformes de la fin du XIXe et de préparer aux changements à venir.

167 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

1945-1970 : VERS UNE RÉORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DU MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE UNIVERSITAIRE

L'occupation bien sûr n'a pas été propice à une quelconque amélioration des bibliothèques universitaires, ni du sort des bibliothécaires. Certains d'entre eux ont même dû fuir ou ont été déportés, à l'instar d'autres français. C'est le cas de Liliane Wetzel au début de la guerre, bibliothécaire en chef de la BU de Lille depuis 1937. Elle fut arrêtée le 1^{er} juillet 1940 par les autorités allemandes apparemment pour s'être opposée à la saisie des cartes géographiques de la bibliothèque ; déportée, elle serait passée par deux camps de concentration différents avant d'être libérée en août. Elle aurait ensuite regagné Lille par ses propres moyens pour reprendre son poste¹⁶⁸. D'autres ont été plutôt remarqués par leur positionnement favorable à Vichy – tel le bibliothécaire en chef de l'Université de Caen, Claude de Vacher Lapouge, qui a présidé la Commission scientifique pour l'étude des questions de biologie raciale créée par Pierre Laval fin 1940. Ce dernier a été suspendu en octobre 1944 et mis à la retraite en juin 1945¹⁶⁹. Autant dire qu'il y a eu un certain nombre de mouvements de personnel motivés par des raisons politiques au cours de cette période trouble – sans oublier ceux dus à la mobilisation militaire pour les jeunes hommes (ou sans doute suite au Service de Travail Obligatoire après 1943).

En ce qui concerne la vie de la bibliothèque, celle-ci a été au mieux maintenue dans la normale par le personnel travaillant sur place – même si une baisse de la fréquentation et des moyens a été inévitable. On comprend que cette période n'ait pas été favorable à une évolution des conditions des BU et du statut des bibliothécaires, tout au plus ces derniers ont-ils essayé de maintenir de bonnes conditions d'étude pour les étudiants et professeurs présents. Pour les évolutions, il faut attendre la fin de la guerre et la Libération.



Dans cette partie, nous allons voir que pour les bibliothèques comme dans beaucoup d'autres domaines, l'après Seconde Guerre Mondiale enclenche un mouvement nouveau. Les bibliothèques universitaires sont de nouveau l'objet de réformes de l'État, encadrées par une nouvelle structure : la Direction des bibliothèques de France. Sous cette égide, le travail des bibliothécaires change énormément. Leur statut est modifié. Et toute une série de questionnements nouveaux (ou nouvellement soulevés) sont discutés au sein de la profession. C'est aussi au cours de cette période riche en changements que les bibliothécaires universitaires se constituent en un corps spécifique, si ce n'est séparé, du moins distinct des bibliothécaires dans leur ensemble : nous verrons pourquoi et suite à quel processus.

168 Isabelle Westeel, « Une histoire de la bibliothèque universitaire de Lille », *Insula*, 2013, <http://bsa.biblio.univ-lille3.fr/blog/2013/03/une-histoire-de-la-bibliotheque-universitaire-de-lille/>.

169 Dupasquier, « Historique de la bibliothèque universitaire de Caen » ; « Georges Vacher de Lapouge », *Wikipédia*, 5 avril 2016, https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Georges_Vacher_de_Lapouge&oldid=125027692.

1. Sous la Direction des Bibliothèques de France

Tout d'abord, l'après guerre voit naître une nouvelle structure encadrant les bibliothèques : la Direction des Bibliothèques de France. C'est un incontournable dans l'histoire des bibliothèques universitaires après 1945¹⁷⁰, un des acteurs principaux de leur évolution et un interlocuteur privilégié des bibliothécaires d'universités.

Pourtant, son domaine d'activité englobe plus que les seules BU. La Direction est en charge des bibliothèques françaises dans leur ensemble : bibliothèques municipales et bibliothèque nationale comprises. Et la Direction des bibliothèques a vu le jour dans la mouvance du militantisme pour la lecture publique. Elle est née dans le prolongement des actions menées par l'Association pour le développement de la lecture publique, créée en 1934 et dirigée par Julien Cain, alors administrateur général de la Bibliothèque Nationale depuis quatre ans, et dans le prolongement du Centre de lecture en temps de guerre qui lui avait succédé en 1939. C'est d'ailleurs Julien Cain qui est nommé à sa tête lors de la création de la Direction, par décret, le 18 août 1945¹⁷¹. La tradition dans laquelle la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique (DBLP) s'inscrit n'est donc pas celle des bibliothèques de recherche et d'enseignement (qui, elles, n'ont pas eu le privilège d'apparaître dans l'appellation choisie) ; mais ces dernières n'ont pas été oubliées par la politique de Julien Cain, au contraire.

D'ailleurs, la création de la DBLP répond à une revendication de l'ABF à laquelle les bibliothécaires universitaires étaient largement solidaires : la demande d'une direction ministérielle en charge des bibliothèques. Il faut dire que les bibliothèques universitaires étaient auparavant rattachées à la Direction de l'enseignement supérieur, où elles n'avaient même pas de bureau consacré – autant dire que la qualité des bibliothèques n'était pas à l'ordre des priorités et que l'encadrement était insuffisant pour les 15 BU de province. De même, l'autorité technique, représentée par deux seuls inspecteurs communs aux bibliothèques et aux archives, n'était pas suffisamment étoffée pour apporter aux professionnels des BU une aide réellement présente¹⁷². Après 1945 au contraire, les BU se trouvent très fortement suivies par la Direction de Bibliothèques. Celle-ci met en effet sur pied une politique cohérente de développement des bibliothèques universitaires au niveau national, et elle impulse au niveau local des changements, avec la collaboration des bibliothécaires sur place.

170 Denis Pallier, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? », in *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, vol. 4 (Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009). La Direction des Bibliothèques est tout bonnement omniprésente dans cet article, pour ne citer que celui-ci (elle y apparaîtrait presque comme l'acteur principal)...

171 Daniel Lindenberg, « Les bibliothèques dans les politiques éducatives et culturelles », in *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, vol. 4 (Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009).

172 Pallier, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? »

A. Un acteur très présent auprès des bibliothécaires universitaires

La Direction des bibliothèques endosse rapidement un rôle fort auprès des bibliothécaires d'universités, notamment parce que c'est elle qui remet la question des bibliothèques universitaires à l'ordre du jour. Ce regain d'intérêt prend forme à travers un cycle de journées d'étude ayant pour thème les bibliothèques universitaires et leurs problèmes. Elles ont eu lieu en 1949, 1952, 1955, 1958... Les directeurs des bibliothèques universitaires y sont conviés¹⁷³. C'est la Direction des bibliothèques qui les organise et qui en publie les résultats dans la littérature professionnelle¹⁷⁴. Ainsi, elle apparaît comme l'institution d'État qui, enfin, vient s'occuper des préoccupations des bibliothécaires universitaires : un visage ami qui se tourne vers eux. C'est un visage similaire aussi en un sens : le personnel de la Direction étant essentiellement composé de conservateurs ayant auparavant travaillé en bibliothèques (quoique pas nécessairement universitaires), il est bien au courant des problématiques du métier. Ce sont des confrères. Et dans ces journées d'étude, ces membres de la DBLP proposent de faire avancer la réflexion sur les problèmes rencontrés en BU, en débattant avec les bibliothécaires d'universités, ensemble, pour envisager des réformes ou des solutions à mettre en œuvre sur le terrain. Ces débats ne sont pas toujours consensuels. Mais les conservateurs de la DBLP et les dirigeants des BU (car ce sont surtout eux qui sont présents aux journées d'étude, pas le petit personnel) y participent dans la même démarche : celle d'une réflexion commune. La DBLP dirige les débats (c'est généralement elle qui les préside) autant qu'elle les accompagne (en apportant son expertise, tout en laissant la parole aux bibliothécaires concernés). Et ce n'est pas pour déplaire aux bibliothécaires universitaires.

Le personnel de la DBLP est aussi très visible dans cette littérature professionnelle : Paule Salvan, Paul Poindron, Jean Bleton par exemple, tous conservateurs au Service Technique de la DBLP, sont autant de noms qui reviennent régulièrement. Il semble que la Direction des Bibliothèques et son personnel deviennent conjointement des référents pour les bibliothécaires d'universités. La DBLP – et son Service Technique plus particulièrement – offre une expertise importante aux bibliothécaires universitaires pour les tâches sortant un peu de l'ordinaire de ce qui est demandé en BU. On sait ainsi qu'elle a joué un rôle très actif, dans les années soixante notamment, au moment de la vague de construction de bibliothèques universitaires (sur laquelle nous reviendrons). Le Service Technique de la DBLP a beaucoup participé à la vérification des plans des architectes, pour que les bâtiments soient adaptés aux fonctionnalités demandées d'une bibliothèque, et il a eu un rôle de conseil non négligeable auprès des bibliothécaires pour ce genre d'opérations¹⁷⁵. En 1960, l'avant-projet de construction de la bibliothèque universitaire de

173 Ibid.

174 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1954; Direction des bibliothèques et de la lecture publique, éd., *Cahiers des bibliothèques de France. 3, Les Bibliothèques et l'Université* (Paris, France: Bibliothèque Nationale, 1957). Ces deux numéros, pour ne citer qu'eux, sont ainsi composés du compte rendu des journées d'étude qui ont donné lieu à la publication, précédé d'articles fournis par les intervenants.

175 Jean Bleton, « Les problèmes de locaux et d'équipement mobilier dans les bibliothèques universitaires françaises », *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 1 (1954).

sciences de Toulouse a ainsi été au préalable approuvé par la DBLP¹⁷⁶. Dans ce genre de situation, la DBLP offre une aide directe et ponctuelle aux bibliothécaires, en réponse à un défi inhabituel sur place – les compétences en architectures n'étant pas le lot de tous les bibliothécaires... Celles en langue non plus, or les connaissances linguistiques de Paule Salvan seraient l'une des raisons qui aurait poussé Julien Cain et Pierre Lelièvre à l'appeler au Service Technique¹⁷⁷. Parce qu'elle regroupe des bibliothécaires expérimentés et ayant des connaissances parfois spécifiques, la Direction des Bibliothèques est apparue aux yeux des bibliothécaires d'universités comme détentrice d'une certaine expertise. Et son autorité technique a été unanimement reconnue, et recherchée si besoin.

Elle a également eu des actions pour faciliter le travail des bibliothécaires universitaires, et en assurer la qualité. Et il ne semble pas exagéré que c'est en premier lieu dans cette optique que le Service d'Information Bibliographique (ou SIB) a été créé en 1962. Ces derniers ont dû faire face à des difficultés nouvelles pour faire des choix pertinents d'acquisition, avec l'explosion du nombre d'ouvrages et de revues de recherche publiés¹⁷⁸, en particulier dans les domaines scientifiques, qui étaient à la fois largement en mouvement et les plus éloignés de leur formation initiale¹⁷⁹. C'est pourquoi le SIB (qui a existé jusqu'en 1970) a dès sa création publié des listes de suggestions d'acquisitions pour les ouvrages scientifiques étrangers : pour aider les bibliothécaires universitaires dans leur choix d'acquisition. Dès 1966, le Service d'Information Bibliographique a fait de même pour les ouvrages étrangers de sciences humaines. Ce sont autant d'outils qui ont été mis à la disposition des bibliothécaires universitaires pour les accompagner dans leurs tâches – des outils qui, pouvons-nous supposer, sont vite entrés dans leur quotidien professionnel, comme une forme d'aide courante et appréciée.

Qui plus est, les bibliothécaires universitaires entretenaient une correspondance plus ou moins assidue avec la Direction des Bibliothèques. C'était sans doute variable selon les personnes et selon les problèmes rencontrés. Mais ils lui devaient au moins un rapport annuel, dès 1944. Les bibliothécaires devaient y témoigner de l'état des collections, du bâtiment et du personnel¹⁸⁰. La DBLP est en effet une des institutions (si ce n'est L'institution) à laquelle ils devaient rendre des comptes. Et le rapport annuel assurait un contact régulier. Mais il semble qu'en cas de problèmes, c'était aussi assez naturellement vers la Direction des Bibliothèques que se tournaient les bibliothécaires universitaires pour chercher un appui.

176 Jacqueline Grellier, « La bibliothèque universitaire de Toulouse, section sciences », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1 (1972), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-01-0001-001>.

177 Paul Roux-fouillet, « Hommage à Paule Salvan », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1997, http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=45608.

178 Jean Wyart, « Quelques réflexions sur la bibliographie scientifique et technique », *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 3 (1957).

179 « Journées d'étude des bibliothèques scientifiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5 (1961), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1961-05-0215-002>. Il faut noter que les bibliothèques médicales et scientifiques – peut-être en partie parce qu'elles mettent en relation avec des disciplines qui dans l'ensemble ont été peu étudiées par les bibliothécaires – ont ainsi fait l'objet d'un certain nombre de journées d'étude et publications traitant des problèmes spécifiques qu'elles posaient aux professionnels.

180 Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ».



C'est tout du moins ce qu'a fait Madeleine Dupasquier, bibliothécaire en chef de la BU de Caen, en 1963 lorsqu'elle s'est trouvée en conflit avec le recteur Pierre Daure¹⁸¹. Ce conflit avait eu pour élément déclencheur une décision du conseil de l'université (auquel Madeleine Dupasquier n'était pas invitée – comme elle le rappelle dans une lettre au recteur : elle n'avait pas pris part à la décision) qui lui demandait d'ouvrir les emprunts aux élèves de première et deuxième année du lycée technique d'État de garçons de Caen. Elle s'y est opposée, arguant que c'était ouvrir la porte à ce que les étudiants de classes préparatoires fassent la même demande – alors que les collections de la BU étaient insuffisantes et devraient être en priorité réservées aux étudiants de l'université. Le recteur insistant, elle a envoyé une lettre à l'inspecteur général des bibliothèques M. Brun, accompagnée de sa correspondance avec le recteur, et lui demanda de faire passer l'information à son collègue Pierre Lelièvre. Ainsi, la bibliothécaire recherche l'appui de la Direction des Bibliothèques. Comme l'indique Romain Féret dans son mémoire, Mlle Dupasquier utilise alors la DBLP « *comme un médiateur, mais aussi comme une autorité concurrente du recteur*¹⁸² ». Car si la DBLP n'a pas autorité sur le recteur, elle en a sur la bibliothèque. Qui plus est, on a vu que son expertise technique lui donnait une certaine crédibilité. On peut supposer que si elle avait soutenu le refus de Mlle Dupasquier, cela lui aurait donné plus de poids face au recteur. C'est visiblement dans ce but que celle-ci avait saisi la Direction des bibliothèques. En l'occurrence, M. Brun a conseillé à Mlle Dupasquier de céder à la demande de Pierre Daure, en lui rappelant l'intérêt d'avoir des bonnes relations avec le rectorat (dont l'accord était nécessaire pour les quelques aménagements au sein de la bibliothèque que Mlle Dupasquier envisageait). La DBLP a ainsi joué un rôle d'arbitre – et choisi d'appeler à la conciliation, pour relancer le dialogue et débloquer la situation. Malgré le dénouement de ce conflit (qui n'a pas donné raison à Mlle Dupasquier), on voit que la DBLP représente sans doute pour les bibliothécaires universitaires une autorité sous l'aile de laquelle ils peuvent se placer, si leurs considérations professionnelles les mettent en porte-à-faux avec les autres figures d'autorité avec lesquelles ils doivent composer – ici le recteur, responsable de ce qui a trait à l'enseignement supérieur dans son académie, BU comprises. En tant qu'institution d'État dominée par des professionnels des bibliothèques, la DBLP est jugée plus compréhensive et légitime – équivalente au rectorat en terme d'autorité (aussi représentant de l'État) mais plus proche des considérations des bibliothécaires. Elle est par conséquent perçue comme plus susceptible de les épauler dans leur tâche.

Ainsi, quand la Direction des Bibliothèques a été supprimée en 1975, les professionnels des bibliothèques ont été nombreux à protester. La DBLP avait déjà été fragilisée par la création d'un secrétariat d'État aux universités en 1974. Il s'agissait là d'une modification administrative extérieure au monde des bibliothèques certes, mais cela créait une autorité concurrente à la DBLP en ce qui concernait les bibliothèques universitaires, d'où la crainte d'une scission entre les différents types de bibliothèques. C'est sur une décision du conseil des ministres que cette scission entre bibliothèques universitaires et municipales s'est effectuée : celles-ci dépendant désormais d'autorités différentes, alors que la DBLP était

181 Ibid. La correspondance entre Mlle Dupasquier et le recteur Pierre Daure, et celle entre Mlle Dupasquier et l'inspecteur général des bibliothèques M. Brun est rapportée et commentée dans le mémoire – à partir des lettres conservées dans les archives de la bibliothèque centrale de l'université de Caen.

182 Ibid.

supprimée. Il y eu des pétitions, des requêtes auprès des autorités et des parlementaires, les protestations des associations professionnelles, de l'ABF notamment. Il y eu même des grèves, en juillet et en septembre 1975¹⁸³ : ce qui n'était pas dans les habitudes de professionnels bibliothécaires, et ce qui montre bien la force de la contestation devant cette mesure, ainsi que la force de l'attachement des bibliothécaires à leur Direction. C'est un mouvement qui n'a pas concerné que les bibliothécaires universitaires (puisque la DBLP encadrait un groupe plus largement de bibliothèques), mais ces derniers ont été très présents au sein de ces manifestations. Le personnel de la BU de Caen a fait grève en septembre 1975 par exemple¹⁸⁴. Certaines revues professionnelles, tel le *Bulletin des bibliothèques universitaires du Sud-Est*¹⁸⁵, en ont fait une de leurs revendications. Celle-ci n'a connu qu'un seul numéro, celui de lancement, qui en tant que tel donne l'orientation qu'elle voulait se donner (même si elle n'a pas continué). On peut être surpris que cette revendication du maintien du lien avec la DBLP soit présente dans une revue publiée en 1969, soit six ans avant sa suppression. Mais cela rappelle surtout que cette décision de supprimer la Direction des Bibliothèques ne s'est pas faite du jour au lendemain, mais qu'il y avait des signes avant-coureurs indiquant que cela risquait d'arriver – et c'était bien plus considéré comme un risque que comme une avancée par la majorité des bibliothécaires universitaires. Le bulletin retranscrit une motion émise par l'assemblée des bibliothécaires à l'origine de la revue : une motion pour « demander le maintien du rattachement des bibliothèques universitaires et de leur personnel à la Direction des bibliothèques¹⁸⁶ ». La revendication apparaît une seconde fois dans les « VŒUX présentés par les Bibliothécaires des Universités du Sud-Est¹⁸⁷ », la rubrique qui clôt le bulletin et doit marquer les esprits en reprenant les principales réclamations. Car la Direction des Bibliothèques satisfait les bibliothécaires universitaires. Sa création a été l'objet des revendications professionnelles de la première moitié du XXe siècle et elle est considérée comme un acquis. Sa disparition apparaît comme un recul, voire une précarisation du métier. D'ailleurs, les bibliothécaires parlaient plutôt de « démantèlement » de la Direction des Bibliothèques, faisant ressortir le côté agressif de cette décision¹⁸⁸. Elle apparaissait comme un acte destructeur plutôt que constructif ou positif pour le monde des bibliothèques, dont elle attaquait une institution emblématique et appréciée de la majorité.

Cette décision de supprimer la DBLP attaquait même plus qu'une institution : elle attaquait l'unité du métier de bibliothécaire. Car elle effectuait une partition des bibliothèques et en rattachait le personnel à des directions différentes : au secrétariat d'État de la Culture pour le personnel des bibliothèques municipales et départementales ; au secrétariat d'État aux Universités pour celui de la bibliothèque

183 Anne-Marie Bertrand et Jean-Claude Groshens, « L'unité du métier », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5 (2005), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0005-001>.

184 Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ».

185 *Bulletin des bibliothèques universitaires du Sud-Est*, n°1 (Villeurbanne, France: Bibliothèque universitaire de Lyon, 1969).

186 Ibid.

187 Ibid.

188 Bertrand et Groshens, « L'unité du métier ».

nationale et des bibliothèques universitaires. Ce faisant, elle attaquait le rêve sur lequel s'était construit les associations professionnelles de bibliothécaires depuis le début du siècle – un rêve qui avait fait l'objet lui aussi de revendications importantes et semblait avoir été acquis avec la législation d'après 1945 (notamment avec le cadre unique, qui a rendu possible la mobilité du personnel bibliothécaire entre différents types de bibliothèques). Bien sûr, il n'est pas certain que l'ensemble des bibliothécaires universitaires aient adhéré à ce rêve d'unité avant tout (on reviendra dessus plus tard). Mais cette déconstruction de ce qui faisait une part de leur identité professionnelle telle que beaucoup la revendiquaient – bibliothécaire avant tout, quelque soit le type de bibliothèque dirigée –, a participé à leur opposition au démantèlement de la DBLP.

Mais c'est aussi précisément parce qu'elle semblait d'une certaine façon encourager cette mentalité « bibliothécaire avant tout » chez les bibliothécaires universitaires que la DBLP a été critiqué par certains à l'aube des années 1970.

B. La Direction des Bibliothèques remise en question : responsable de la distance entre bibliothécaires universitaires et leur université ?

En effet, comme on l'a vu, l'une des raisons pour laquelle la DBLP a tant plu aux bibliothécaires universitaires, c'est qu'elle était elle-même composée de professionnels, de confrères, de collègues. Cela mène à travailler dans l'« entre-soi », avec les avantages associés (même langage professionnel, certains objectifs communs reconnus – la conservation n'étant pas négligée par exemple –, etc...) mais aussi les inconvénients qui vont avec. Le revers de la médaille sont les œillères que cela peut mettre, de plusieurs façons. A travailler entre professionnels des bibliothèques seulement, dans leur zone de confort d'une certaine façon, dans un univers qui est le leur, les bibliothécaires universitaires peuvent, s'ils ont le choix, être moins enclins à collaborer avec d'autres intervenants avec qui le contact est plus difficile, du fait de leur altérité : les professeurs, recteurs, et autres professionnels de l'enseignement supérieur. Nous analyserons plus tard les différences de points de vue qui ont pu opposer bibliothécaires et professeurs. Mais la présence de la DBLP ne semble pas les avoir aidés à converger, ni encouragés à mieux collaborer. Au contraire, un des effets pervers de l'existence de la DBLP est que les bibliothécaires ne se sont pas toujours sentis forcés de le faire : elle a pu apparaître comme un recours pour y échapper en cas de conflit. C'est ce qu'a montré le rapport de force déjà mentionné entre Madeleine Dupasquier et le recteur Pierre Daure. La bibliothécaire s'est tournée vers la DBLP en espérant y trouver la compréhension de professionnels des bibliothèques, comme elle, pour échapper à l'autorité du recteur, qui lui est une figure de l'enseignement supérieur et dont les arguments ne la convainquaient pas. Le recours à la DBLP, qui est apparu comme une solution alternative, a rallongé le rapport de force en donnant à Mlle Dupasquier l'impression qu'elle pourrait y obtenir du soutien dans son opposition. Comme le souligne Romain Féret, « *Mlle Dupasquier en tant que directrice de la bibliothèque universitaire de Caen estime que l'institution*

qu'elle dirige est plus intégrée aux bibliothèques qu'à l'enseignement supérieur et donc à l'université¹⁸⁹», ce qui a des conséquences (négatives) sur sa façon d'appréhender la dite université et ses acteurs. Dans son mémoire, Romain Féret cherche à montrer que le « retard français¹⁹⁰ » des BU (poncif qu'il nuance) n'est pas dû qu'à un manque de moyen, mais qu'il est aussi lié au fait que les bibliothèques universitaires françaises se sont moins bien intégrées à leur université que leurs comparses britanniques par exemple – il prend Cardiff et Caen pour études de cas pour appuyer ses propos. Et la DBLP est mise en cause comme ayant encouragé par son existence même (pas dans son discours, loin de là) cette coupure entre les bibliothécaires universitaires et leur université.

Cette coupure, la DBLP l'aurait encouragée en jouant l'univers des bibliothèques plutôt que l'intégration à l'enseignement supérieur, mais aussi en tablant sur la centralisation plutôt que sur le local. Cette centralisation, bien française, est tout à fait reconnue par la Direction des Bibliothèques. Lorsqu'il présente le système français au cours d'un colloque international sur les BU, Paul Poindron, inspecteur des bibliothèques et adjoint à la DBLP, affirme ainsi : « *vous savez que notre pays est très centralisé, et c'est le service technique de la Direction des Bibliothèques qui participe à l'élaboration des programmes de construction et en contrôle de très près l'exécution¹⁹¹* » (preuve supplémentaire, s'il en fallait, de l'importance de la DBLP : il y a dans ce colloque un intervenant par pays, et c'est un membre de la Direction des Bibliothèques plutôt qu'un directeur de BU qui a été choisi pour représenter la France...). La DBLP prend donc en main, de son propre aveu, les affaires de la BU « de très près ». Cela induit qu'elle prend étroitement le contrôle de certaines tâches, et d'autant plus étroitement qu'elle travaille tant à la prise de décision, à « l'élaboration », qu'à la surveillance de la bonne « exécution ». Et c'est autant de contrôle que les bibliothécaires universitaires perdent, qui réduit leur marge de liberté dans leur travail. La normalisation qu'on a déjà évoqué va également dans ce sens. Romain Féret, dans sa conclusion, note ainsi que « *globalement, les bibliothécaires ont régulièrement eu le sentiment d'être dépossédés de leur bibliothèque [... en raison notamment de] la dépendance hiérarchique (l'absence de contrôle sur un certain nombre de décisions [...])¹⁹²* ». A l'attitude que les bibliothécaires ont eu en réaction, « *on a l'impression que les bibliothécaires de Caen ont été déresponsabilisés par la forte présence de la DBLP¹⁹³* » dit-il. Ainsi, puisque leurs initiatives ont été limitées et que le centre de décision (d'une partie d'entre elles) était passé à l'échelon national, à la DBLP, ils se seraient beaucoup reposés dessus – d'où

189 Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ».

190 Le retard des bibliothèques universitaires françaises par rapport à l'étranger fait toujours consensus, grands tableaux de chiffres à l'appui pour montrer combien les BU françaises sont moins bien munies que les britanniques, américaines, allemandes, etc (avec moins de livres, de prêts, ...).

191 Université de Liège, *Les Bibliothèques universitaires devant l'explosion démographique et l'accroissement de l'édition : colloque international tenu à l'Université de Liège du 20 au 21 octobre 1965* (Liège, Belgique: Université de Liège, 1967).

192 Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ».

193 Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ».

un moindre dynamisme. En ce sens, Romain Féret juge que la suppression de la DBLP a pu avoir un impact positif sur l'évolution des BU, encourageant une meilleure collaboration des bibliothécaires avec les acteurs de l'université, du cadre local.

Il est à noter que l'inverse, à savoir que l'existence de la DBLP a peu encouragé les universités à travailler avec leur BU, est aussi vrai. C'est l'autre revers de la centralisation. Les structures locales se sont senties relativement peu impliquées dans la gestion de leur BU, sur laquelle ils avaient peu de leviers. Même le financement des BU était quasiment indépendant des universités, essentiellement nourri par les droits de bibliothèques et les répartitions de budget par la DBLP. Cette mise à l'écart de l'institution, de la bibliothèque au sein de son université (qui n'est pas une nouveauté : elle est là aux origines des BU, mais elle est perpétuée), s'en ressent dans les relations de l'université avec les bibliothécaires. Ainsi, les correspondances conservées aux archives de Caen comportent peu de lettres où ces derniers dialoguent avec les membres de l'université (contrairement aux lettres au recteur ou à la DBLP, qui sont plus nombreuses).

Pour ces effets secondaires néfastes, le choix de la DBLP centralisée a été profondément remis en cause dans les années qui ont suivies : c'est un autre modèle qui a été promu. Et cette remise en question a pu donner lieu à une modification du contexte institutionnel dans lequel les bibliothèques universitaires se positionnaient dans l'université. Car elle s'est effectuée en parallèle et conjointement avec une vague de remises en question touchant les universités et l'enseignement supérieur, lors des événements de mai 68. C'est suite à la loi d'orientation de 1968, qui défendait le principe de plus d'autonomie pour les universités, que le décret de 1970 portant sur les BU est passé. Et ce dernier se signale par son intention de mieux intégrer les bibliothèques universitaires à leur université. L'ancienne commission de la bibliothèque a été remplacée par un conseil de bibliothèque. Celui-ci, à l'instar des autres organes assurant le fonctionnement de l'université, devait fonctionner selon le même principe de participation : principe que prônait la loi d'orientation pour les différents organes de l'université. Ce conseil devait être à moitié composé des représentants élus de l'université, étudiants compris, à moitié de membres du personnel de la bibliothèque. Cela apparaît comme un moyen de réaffirmer l'appartenance de la bibliothèque à l'université, de montrer qu'elle est l'affaire de tous. En effet, plus de personnes sont alors représentées dans ce conseil : auparavant, les étudiants n'étaient pas membres, ni le personnel de bibliothèque, même le bibliothécaire en chef n'était pas nécessairement convié – preuve du peu de collaboration qu'il y avait au sein des organes de l'université. Ce conseil de bibliothèque au contraire est conçu comme un moyen d'échange entre les bibliothécaires et les membres de l'université qui en sont aussi les usagers. Il dispose aussi de compétences plus larges que la précédente commission de la bibliothèque, l'université aussi. Les subventions d'État transitent désormais par elle par exemple. En bref, si l'État et la DBLP (qui existe encore à cette date) gardent un grand nombre de prérogatives, les premiers gestes vers la décentralisation, l'implication de l'université dans les BU sont faits. C'est un modèle qui finira par remplacer la centralisation de la DBLP, certes pas encore dans les années 1970, mais l'idée est déjà là et participe de la contestation de la Direction des Bibliothèques, y compris parmi les professionnels des BU.

Car si nous avons vu que la DBLP était globalement appréciée des bibliothécaires universitaires, dans les années 1970, des critiques commencent à voir le jour. L'Amicale des Directeurs de Bibliothèques Universitaires (ADBU) qui voit le jour en 1970 se positionne immédiatement dans cette mouvance pour le rapprochement des BU et de leur université. Et en tant que telle, elle a eu des rapports ambigus avec la DBLP, considérée peu efficace sur ce terrain. Elle lui reproche le lien trop étroit entre DBLP et bibliothèque nationale, et notamment le cumul des fonctions de directeur de la DBLP et administrateur général de la bibliothèque nationale (comme ce fut le cas de deux directeurs qu'a connus la DBLP : Julien Cain, puis Etienne Dennerly qui lui succéda en 1964 jusqu'à la dissolution de la Direction). Elle se serait également prononcée pour le « *rajeunissement et une rénovation de la Direction des bibliothèques*¹⁹⁴ ». Cela sous-entend bien que la structure est jugée vieillie et dans l'état inapte à aider les BU à faire face aux évolutions qui s'augurent dans les années 1970 : puisqu'elle-même ne se serait pas adaptée, « *rénovée* » comme il convient pour cela...

Ainsi, la Direction des Bibliothèques a indéniablement joué un grand rôle auprès des BU et des bibliothécaires universitaires. Au cours de son quart de siècle d'existence, elle a eu un apport important pour les BU (en suivant les constructions, travaillant à la normalisation et la coordination) mais aussi dans l'accompagnement des bibliothécaires universitaires (en tant qu'autorité de référence, les aidant par son soutien technique ou en faisant circuler l'information). Mais à l'aube des années 1970, la distance qu'elle instaure malgré elle entre les bibliothèques universitaires et leur université est établie en constat, et l'État préfère changer de modèle d'organisation. Il prône alors une meilleure coopération des bibliothèques universitaires avec leur université, tant en organisant un rattachement au secrétariat aux Universités à l'échelle nationale, qu'en essayant de mieux l'intégrer aux structures universitaires à l'échelle locale (avec les mesures du décret de 1970). Mais cette décision est majoritairement perçue comme une agression par les professionnels, à quelques exceptions près (l'ADBU notamment, dont nous reparlerons). Car la suppression de la DBLP soulève la peur de ne plus se faire entendre : ni par l'État, en perdant la direction ministérielle qui faisait interface et permettait de faire bloc avec les autres professionnels des bibliothèques ; ni par les universités, avec qui les relations étaient souvent relativement distendues, voire tendues.

2. Le « problème » du rapport aux bibliothèques d'institut

Après la Seconde Guerre Mondiale, les bibliothécaires universitaires commencent à porter un autre regard sur les bibliothèques d'instituts. Celles-ci tendent à être perçues comme un signe de l'éloignement des universitaires vis-à-vis de la BU : les professeurs ayant décidé de créer ces BI en réaction aux BU qui ne leur convenaient pas¹⁹⁵. Par conséquent, les bibliothèques d'instituts posent question aux bibliothécaires universitaires sur le modèle actuel de la BU et sur leur façon d'exercer leur profession.

194 Cité par Marie-Dominique Heusse, « Se regrouper, échanger, agir ensemble », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5 (2005), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0032-010>.

C'est une question qui prend beaucoup de place dans les débats professionnels, occasionnant des journées d'étude et des publications dans la littérature professionnelle qui lui sont largement consacrées¹⁹⁶.

A. Les bibliothèques d'instituts : un révélateur d'angoisses professionnelles

Les bibliothèques d'instituts, perçues comme un système documentaire concurrent, semblent fondamentalement remettre en question les BU telles qu'elles étaient. Car c'est parce qu'elles n'ont pas été en mesure de satisfaire les professeurs, ceux-là même dont elles cherchaient à faire leurs usagers, que ces derniers ont mis en place des bibliothèques parallèles. « *Professeurs et chercheurs voudraient trouver en elle [la BU] une réponse fidèle à leurs préoccupations scientifiques personnelles. Déçus le plus souvent, ils cèdent à la tentation de créer leurs bibliothèques propres - bibliothèques d'instituts et de laboratoires*¹⁹⁷ » : c'est ce que Paule Salvan et André Masson (inspecteur général des bibliothèques) estiment être la genèse des BI en tout cas. Ce sont les mêmes arguments que fin XIXe qui réapparaissent : la volonté des professeurs de bibliothèques d'avoir une documentation très spécialisée et à proximité, qui réponde à leurs besoins personnels de recherche, etc. Les BI sont près d'être le constat de l'échec des BU, qui n'ont pas réussi à séduire l'ensemble du public qu'elles voulaient se donner, qui n'ont pas été suffisamment attentives à ses attentes.

Certains bibliothécaires estiment plutôt que les bibliothèques d'instituts sont en partie responsables des difficultés rencontrées par les BU, en ce qu'elles ont participé à la rendre incapable de satisfaire son public en détournant vers elles les subventions de l'État (qui allaient aux instituts plutôt qu'à la BU). Elles ne seraient pas seulement un symptôme mais aussi une cause du problème. Ainsi Liliane Wetzel, alors bibliothécaire à la Sorbonne, estime-t-elle que ces établissements, dès leur création « *grévaient le budget général*¹⁹⁸ ».

De manière générale, on voit des opinions très diverses se former sur la question, mais elle semble désormais préoccuper assez unanimement les professionnels. Et outre leurs avis, on voit également apparaître dans les journées d'étude des témoignages de professeurs¹⁹⁹ : les bibliothécaires universitaires

195 André Masson et Paule Salvan, *Les bibliothèques*, Que sais-je (Paris: Presses universitaires de France, 1961), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48771-les-bibliotheques.pdf>.

196 Université de Liège. Bibliothèque, éd., *Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires: journées d'étude organisées par la bibliothèque de l'université de Liège (24-27 octobre 1949)* (Liège, Belgique: Association des amis de l'Université de Liège, 1950). On pourra en citer d'autres, mais ces journées d'études ont été particulièrement centrées sur la question des BI ; l'essentiel des articles publiés traitent de ce « problème ».

197 Masson et Salvan, *Les bibliothèques*.

198 Lilian Wetzel, « Les bibliothèques universitaires et l'évolution de l'enseignement supérieur », *Revue administrative*, n° nos 82 & 83 (1961).

199 J. Callot, « Les problèmes des bibliothèques de la faculté de médecine de Strasbourg », *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 3 (1957). Ainsi le professeur J. Callot a-t-il été invité à s'exprimer sur la BU et les bibliothèques d'instituts médicaux de son université, et sur l'usage qu'en font les professeurs et étudiants.

cherchent à comprendre pourquoi les bibliothèques d'instituts et de laboratoires ont la préférence des professeurs. Il ne s'agit pas de pointer du doigt les supposées mauvaises raisons émises par les usagers récalcitrants (« l'esprit de particularisme », etc) ; les bibliothécaires sont dans une démarche d'écoute et de remise en question. C'est une réflexion sur ce qui fait le succès du modèle concurrent, éventuellement pour repositionner les BU de sorte que, connaissant les exigences des usagers et s'y adaptant, elles attirent le même succès sur elles.

C'est un grand moment de repositionnement des bibliothécaires universitaires sur la question de l'encyclopédisme ou de la spécialisation des BU. Ils se demandent s'ils ne se sont pas fourvoyés en défendant si ardemment le modèle de la bibliothèque encyclopédique et s'il ne serait pas préférable de désormais plus mettre en valeur le modèle de bibliothèques plus spécialisées²⁰⁰ ; ou si au contraire il n'y a pas un risque à agir ainsi, qui reviendrait à revoir à la baisse les ambitions qu'on a pour la BU, laquelle devrait rester une grande institution, et encyclopédique pour ce faire²⁰¹.

Qui plus est, si pour certains les BI ont visiblement paru être un modèle, une source d'inspiration pour enclencher un renouveau des BU ; d'autres ont craint qu'elles ne soient un concurrent mortel pour les bibliothèques universitaires. Le discours introductif de M. Lelièvre aux journées d'étude de 1956 sur les bibliothèques médicales et scientifiques est assez révélateur des angoisses qu'elles ont pu soulever dans la profession. Parlant des BI, il demande : « *condamnent-elles, par leur existence même, à une lente mais définitive asphyxie les bibliothèques centrales ?*²⁰² ». Ainsi, leur développement au moment même où les BU avaient des difficultés de moyens a pu faire peur ; et les professionnels ont pu se demander si ce nouveau modèle n'allait pas chasser l'autre, le leur. Les BI ont donc parfois été perçues comme une menace pour les BU, soulevant dans leur altérité pleine de vitalité des inquiétudes importantes chez les bibliothécaires d'universités.

Les craintes ont parfois plutôt porté sur les effets pervers qu'aurait sur la BU une coopération aux termes mal négociés avec les BI. Ainsi Germain Calmette met-il en garde les bibliothécaires de ce qu'une mauvaise coopération pourrait avoir de malheureux sur la BU. Il insiste sur les risques du transfert de collections, qui ramènerait les BU au simple rang de bureaux de renseignements : autant dire qu'elles seraient par là même dénaturées et rabaissées. Il cherche à montrer que la BU serait dupe de ce type d'échange. Car non seulement c'est son personnel qui serait toujours chargé de l'essentiel du travail technique (c'est lui qui est qualifié et en charge de cataloguer, faire des inventaires, etc). Mais les bibliothécaires seraient en même temps dépossédés d'une part essentielle (identitaire même) de leur travail : le rapport aux livres, par ailleurs indissociable du renseignement dans leur conception du renseignement bibliographique. En bref, il invite les bibliothécaires à faire très attention aux termes de la coopération qu'ils mettent en place avec les BI²⁰³.

200 « Journées d'étude des bibliothèques scientifiques ».

201 Calmette, « Bibliothèques Universitaires et Bibliothèques d'Instituts ».

202 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1957.

203 Germain Calmette, « Coopération entre Bibliothèque Universitaire et Bibliothèques d'Instituts : Le Bureau des Renseignements », in *Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires: journées d'étude*

Germain Calmette met également en garde les bibliothécaires contre une mauvaise répartition des missions entre BU et BI. On a vu que les BI étaient des bibliothèques spécialisées. Cependant, au vu de l'ambition des BU d'être des bibliothèques non seulement d'étude mais aussi de recherche, il leur est nécessaire de garder également de la documentation spécialisée. Et M. Calmette insiste sur l'importance pour les BU de ne pas abandonner cette fonction. Il met en garde sur le danger qu'il y a à confondre encyclopédisme avec anti-spécialisation : sa vision de l'encyclopédisme est une rencontre de plusieurs disciplines, pas une considération que le spécialisé n'a pas sa place dans les collections. Fort de cet avis, il demande aux bibliothécaires de défendre les prérogatives de la BU en terme d'acquisitions de documents de niveau recherche. La crainte qu'il formule est que, autrement, les bibliothèques universitaires dévient et deviennent des bibliothèques seulement adressées aux premières années universitaires. Comme il estime donc que « *ce qui est inacceptable, c'est un partage qui ne laisserait à la B.U. que des généralités, les ouvrages de grande synthèse et de vulgarisation*²⁰⁴ », ou « grands publics »... Encore une fois, il y a là une crainte de la dénaturation et du rabaissement de la BU, et avec elle du métier du bibliothécaire. On n'est pas loin de l'expression d'une angoisse de déclassement (au moins moral). Il est dans la réaffirmation de la qualité intellectuelle de la BU et du bibliothécaire.

Entre ceux qui voient dans les BI une menace et ceux qui voient en elles une source d'inspiration pour se réformer, les bibliothécaires universitaires ne sont pas restés indifférents. Et dans des débats bouillonnants, ils cherchent à redéfinir les rapports qu'il serait souhaitable de contracter avec elles, laissant de côté l'ignorance mutuelle jusque là choisie pour chercher à mettre en place une forme de coopération : mais quelle coopération ? C'est là toute la question.

B. Vers un changement d'optique : la coopération

La coopération est désormais unanimement jugée comme une nécessité par l'ensemble des professionnels. C'est d'une part parce qu'ils jugent néfastes de laisser ces BI se développer spontanément. Ils reprochent à ce développement spontané de se faire de façon anarchique²⁰⁵. Cela a pour conséquence de rendre le paysage documentaire de l'université assez flou, et il peut être difficile pour les usagers de savoir quel document est dans quelle bibliothèque (telle ou telle BI, ou la BU...). Or on a vu que le métier de bibliothécaire était une profession d'ordre qui s'efforçait d'offrir un accès à une documentation enregistrée et localisée pour le bénéfice des lecteurs. A l'origine la BU était censée centraliser toute la documentation, ce qui limitait ce service aux collections situées à l'intérieur de cette dernière. Mais le constat qu'une grande part de la documentation était au dehors de cette dernière a mené les bibliothécaires à élargir leur champ d'action. Il s'agit toujours de remettre de l'ordre dans la documentation de l'université, la mission en un sens reste la même. Mais il est reconnu que cette

organisées par la bibliothèque de l'université de Liège (24-27 octobre 1949) (Liège, Belgique: Association des amis de l'Université de Liège, 1950).

204 Calmette, « Bibliothèques Universitaires et Bibliothèques d'Instituts ».

205 Masson et Salvan, *Les bibliothèques*; « Journées d'étude des bibliothèques scientifiques ».

documentation est en partie dans les BI, d'où l'acceptation de travailler avec ces dernières pour apporter un peu de rigueur professionnelle dans sa gestion.

Les bibliothécaires universitaires insistent souvent sur le fait que le personnel de ces BI « *manquent de personnel qualifié et stable*²⁰⁶ » : il s'agit de leur apporter une aide technique pour une meilleure gestion. Il s'agit aussi par là même d'apporter une aide, celle du bibliothécaire qui a l'habitude de travailler sur le long-terme. Les bibliothécaires aimeraient s'assurer que les collections des BI, constituées pour les besoins immédiats des professeurs, soient sauvegardées, conservées correctement. Ainsi, M. Lelièvre dans son discours introductif aux journées d'études sur les bibliothèques médicales et scientifiques demandait-il, concernant les BI : « *Quel avenir leur est réservé ? Comment en conduire le développement ?*²⁰⁷ ». C'est une réflexion propre à la profession, ou en tout cas qui est très présente et développée. Voyant que les personnels des bibliothèques d'instituts n'y étaient pas systématiquement sensibilisés, les bibliothécaires universitaires se sont apparemment sentis responsables de cette tâche, ceux de la haute sphère des journées d'étude en tout cas (peut-être y a-t-il aussi un petit côté apostolat).

Enfin, l'absence de coordination BU-BI est jugée responsable du « double-emploi », c'est à dire de l'achat par la BU et la ou les BI du même titre, même lorsque le titre en question est peu utilisé, ce qui mène à l'avoir en surnombre de façon inutile. C'est le spectre du gaspillage qui est ici montré du doigt et à éviter – d'autant plus marquant qu'on a vu que les BU se jugeaient avoir des moyens insuffisants...²⁰⁸

Toutes ces raisons ont fait que les bibliothécaires universitaires ont dû s'accorder sur la nécessité de ne pas laisser la situation évoluer telle quelle... et d'autre part, les avantages à mettre en place une collaboration ont été considérés. Le fait que les BI aient d'importantes ressources de niveau recherche, relativement complémentaires des BU sur certains domaines très spécialisés, a pu mené les bibliothécaires à juger qu'elles représentaient un « *complément indispensable des fonds de la bibliothèque universitaire*²⁰⁹ ». Dès lors que les collections sont jugées complémentaires (ou devant l'être), il s'agissait d'harmoniser les achats de sorte à ce qu'ils continuent de l'être et ne perdent pas cet atout intéressant (ou le gagnent s'ils ne l'ont pas encore). Cela mène à un enrichissement général des ressources de l'université, pour le plus grand bien des chercheurs.

Plusieurs attitudes ont été observées face à la coopération, et différents types de coopération ont été expérimentés. On a vu que les BI avaient réveillé un certain nombre d'inquiétudes chez les professionnels. C'est pourquoi ceux-ci ont parfois d'abord décidé de faire preuve, malgré leur acceptation de la coopération, d'une attitude relativement défensive. C'est le cas de Germain Calmette dont on a vu qu'il voulait que les bibliothécaires n'oublient pas de défendre les prérogatives de la BU. De manière générale, il appelle à « *défendre la prééminence des B.U.*²¹⁰ ». Ce serait d'ailleurs selon lui un prérequis

206 Calmette, « Bibliothèques Universitaires et Bibliothèques d'Instituts ».

207 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1957.

208 Yvonne Ruysen, « Les bibliothèques d'instituts et leurs relations avec la bibliothèque universitaire », *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 3 (1957).

209 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1954.

210 Ibid.



pour qu'une coopération avec les BI fonctionne. Pour illustrer son propos, il décide de prendre l'exemple de la coopération mise en place à Strasbourg, où des catalogues collectifs ont été faits entre la Bibliothèque Nationale et Universitaire (BNU) et les BI : qui révèlent que la BNU a des collections globalement plus riches, qui recouvrent des domaines spécialisés, mais que les collections très spécialisées des BI les complètent intelligemment. C'est pour lui un exemple réussi de la conception française en terme de coopération. C'est extrêmement contestable, dans la mesure où la BNU de Strasbourg a été très marquée par l'organisation allemande mise en place lorsque l'Alsace-Lorraine a été sous annexion, et où elle a gardé un statut différent des autres BU. Mais ce qui importe ici, ce sont les raisons de la réussite de la coopération strasbourgeoise, d'après M. Calmette. Et selon lui, cette coopération aurait bien fonctionné parce que « *les instituts se sont effacés devant la prééminence de la B.C. [Bibliothèque Centrale] exercée dans la quasi-totalité des disciplines*²¹¹ ». A l'inverse, il insiste sur le fait que la BU ne doit pas s'effacer devant les BI, ce qui reviendrait à la dégrader. C'est un choix qui vise à préserver la dignité de la bibliothèque universitaire... mais qui semble envisager les relations avec les BI de façon déséquilibrée. Elles ne semblent acceptées que tant qu'elles ne font pas de l'ombre à la BU. Les BI ne sont pas jugées sur un plan d'égalité avec la BU, mais comme devant se placer un cran au dessous si l'une et l'autre entrent en compétition pour couvrir tel ou tel domaine d'acquisitions. C'est une attitude défensive qui a sans doute pu paraître agressive à ces dernières.

Pendant, même dans cette conception et avec ces restrictions, la coopération est admise et même souhaitée. Germain Calmette, dans ce même article où il se montre si pointilleux sur la dignité de la BU qu'il faut sauvegarder, travaille à persuader son auditoire qu'il n'y a pas de mal à la coopération en soi (et on a l'impression sur ce point qu'il essaye de défaire une croyance commune). A la façon d'un slogan, il affirme ainsi que « *ce n'est pas l'idée de partage qui est à repousser*²¹² ». C'est dire que le principe sur lequel se base la coopération est bon (du moins pas mauvais). Et au vu de la façon dont il vante le système mis en place à Strasbourg, on voit qu'il juge sa réalisation possible et profitable aux BU quand elle est bien faite. Il considère l'activité des BI comme un complément : elles servent d'« *auxiliaires de l'enseignement*²¹³ » ou d'« *approfondissement de la recherche*²¹⁴ ». Dans les deux cas, elles ne menacent pas de remplacer la BU, mais apparaissent comme un supplément, un enrichissement extérieur des collections disponibles pour les usagers. On comprend qu'il est désireux d'encourager les échanges entre BU et BI. Il conclut son article sur l'aphorisme (au sujet des acquisitions) « *se limiter n'est ni renoncer ni déchoir*²¹⁵ ». Après avoir démontré que se départager les acquisitions n'était pas nuisible dès lors que la BU n'abandonnait pas son ambition sur la documentation spécialisée, c'est inviter à ne pas avoir trop peur de la coopération et à ne pas la rejeter, dire au bibliothécaire qu'il n'ira pas à l'encontre de son devoir professionnel en favorisant la coopération avec ces instituts (il ne sera pas un

211 Calmette, « Bibliothèques Universitaires et Bibliothèques d'Instituts ».

212 Ibid.

213 Ibid.

214 Ibid.

215 Ibid.

bibliothécaire déchu ou renégat). Son intervention est donc un réquisitoire en faveur de la bonne coopération avec les BI, de sa conception de la bonne coopération tout du moins.

C'est à peine quelques années plus tard, en 1957, que le Dr Hahn faisait l'éloge de la coopération mise en place à Montpellier qui s'était basée « *de part et d'autre [sur] des engagements sincères, un scrupuleux respect des conventions, et des sacrifices réciproques*²¹⁶ ». En d'autres termes, on a eu à peu près à la même période des conceptions assez différentes de la bonne coopération avec les BI, celle-ci étant plus basée sur la réciprocité et la prise en compte d'un interlocuteur égal.

Yvonne Ruysen, conservatrice du Service Technique de la DBLP, fait un état des lieux des coopérations existantes en 1957 : le constat est qu'il n'y a généralement pas de coordination des achats, et pas nécessairement de catalogue collectif non plus (les BU sont parfois informées des collections des BI alentours parce que celles-ci participent au catalogue collectif des ouvrages étrangers – c'est donc par le biais de cette coopération d'échelle nationale qu'elles sont indirectement informées...). Il y a un certain nombre d'exceptions : Montpellier et Strasbourg déjà évoqués, Lyon où la BU tamponne et fait l'inventaire des collections de la faculté de médecine et des laboratoires, Nancy où un catalogue collectif est en train de se mettre en place... Mais cela dépend toujours énormément des volontés locales. Ainsi remarque-t-elle : « *Dans quelques universités [...], paraît se dessiner une certaine unité d'organisation et les rapports entre les différentes bibliothèques de l'université semblent se normaliser. Cela est dû sans doute à la présence de profs et de doyens plus particulièrement préoccupés de ces questions, mieux avertis des divers aspects des problèmes de la bibliothèque. Presque toujours, il faut le dire, le rôle joué par le bibliothécaire de l'université a été prépondérant, soit que celui-ci ait su orienter des traditions déjà anciennes, soit qu'il ait pu mettre à profit des circonstances et des dispositions nouvelles. Mais comment garantir les résultats obtenus ? Aucune réglementation d'ensemble ne le permet actuellement*²¹⁷ ». Cette avancée ne serait due qu'à la conjonction d'interlocuteurs des deux côtés désireux de mettre en place une coopération, de professeurs et de bibliothécaires universitaires tournés l'un vers l'autre : les professeurs avec un souci de la bibliothèque ; les bibliothécaires avec en tête les traditions de la recherche, ou circonstances nouvelles qui la traversent, contre lesquelles ils ne doivent pas chercher à lutter, mais plutôt à les orienter, mettre à profit leur dynamique. L'optique de ces coopérations est dans la conciliation, tenant compte des intérêts de chacun. Au delà de l'importance du respect de la démarche de l'autre, Yvonne Ruysen insiste sur l'importance des contacts personnels pour la mise en place de telles actions.

Et en même temps, elle pointe le défaut d'un tel fonctionnement : si la coopération est uniquement liée à la présence des bonnes personnes au bon moment, il est difficile d'en garantir la pérennité. A l'échelle de la vie d'une bibliothèque, les personnes sont assez éphémères. Et à leur départ, il n'y a pas d'assurance que ce qu'ils avaient eu la volonté de faire soit poursuivi. Ainsi regrette-t-elle qu'« aucune

216 Hahn, « Les rapports des Bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires avec la Bibliothèque centrale universitaire : l'exemple d'une université française ».

217 Ruysen, « Les bibliothèques d'instituts et leurs relations avec la bibliothèque universitaire ».

réglementation ne le permet ». Dans ce triste constat, il y a, à demi mot, une revendication pour que soit mise en place une réglementation : de façon à stabiliser les résultats obtenus, et sans doute aussi comme un moyen d'appuyer son action sur place. La réglementation est perçue comme un outil dont il serait profitable de se doter.

De manière générale, dans son exposé, elle souligne que les bibliothécaires n'ont pas de rôle défini, par aucun texte réglementaire. Leurs missions ne sont pas claires ; c'est pourquoi l'appréciation personnelle et la volonté ou non de travailler la coopération dans son université jouent un rôle si important : dans une certaine mesure, il semble que ce soit les bibliothécaires qui se définissent leur mission auprès des BI, tout du moins qu'ils ont une certaine latitude de choix à ce sujet. Mais elle présente aussi cela comme une difficulté responsable de l'irrégularité des situations de coopération, de la possible non coopération. Et cela n'est pas imputable en tout et pour tout au bibliothécaire : elle insiste également sur la difficulté qu'il peut y avoir à travailler avec un interlocuteur récalcitrant. En effet, on a vu qu'il y avait des réticences. Or l'absence de texte réglementaire à leur opposer pour affirmer sa légitimité à demander une coopération a pu être un handicap pour le bibliothécaire. C'est aussi par ce vide juridique, parce qu'ils étaient relativement laissés à eux-mêmes sur ce sujet que les bibliothécaires ont tant débattu sur les BI et que cela a donné lieu à de multiples redéfinitions de leurs rôles, etc.

3. De nouvelles façons de travailler et d'appréhender la bibliothèque universitaire : remise en cause des vieux principes du XIXe

Il s'agit ici d'étudier comment les méthodes de travail ont évolué dans la seconde moitié du XXe siècle, assez rapidement, pour faire face aux évolutions que connaissent les universités au même moment. Cette évolution des façons de travailler s'est accompagnée d'une remise en question des principes de travail antérieurs, lesquels résultaient d'un certain idéal des bibliothèques d'étude. En même temps que les bibliothécaires universitaires déterminaient leurs procédures de travail, c'est donc aussi leur rapport à la BU qu'ils redéfinissaient. C'est par un mélange de considérations pratiques et de pensée sur l'idéal d'une bibliothèque universitaire que ces changements ont eu lieu.

A. Une réaction au contexte mouvant des universités

Après la guerre, il y a donc eu beaucoup de mouvements dans le monde des bibliothèques universitaires. Ces mouvements se font notamment l'écho des grandes transformations que connaît l'université à la même époque. C'en est une réaction. Les universités, qui sont en quelque sorte les clientes des BU, changent énormément, leurs besoins et leurs demandes comprises. Par conséquent, les bibliothécaires universitaires et les BU sont sommés de s'adapter et de mettre en place de nouvelles façons de travailler pour les satisfaire. Il s'agit de répondre à des situations et des impératifs nouveaux. Et cela mène les professionnels à se demander quelle serait la façon de le faire au mieux. Ainsi Liliane Wetzel, alors bibliothécaire à la Sorbonne, questionne-t-elle : « où en sont actuellement ces Bibliothèques ? Peut-on prévoir, d'ores et déjà, le *modus operandi* de leur adaptation à des conditions

*entièrement nouvelles ? Peut-on diriger cette évolution de façon rationnelle, au lieu de se laisser emporter par le courant, le moment venu, vers des solutions incertaines et dangereusement bâclées ?*²¹⁸ ». Il y a là bien la recherche d'un modus operandi qui répondrait aux exigences nouvelles...

Et en même temps, Liliane Wetzel se demande s'il est réellement possible de contrôler ces évolutions de la BU et de la profession. Certes ce doute est en partie émis de façon rhétorique, puisqu'elle milite pour que les bibliothécaires ne se laissent pas impressionner (ou illusionner) et n'abandonnent pas l'idée de prendre en main les évolutions qui touchent à leurs BU. Mais on comprend qu'elle choisit cette formulation sans doute parce qu'une part des bibliothécaires, à son avis, ont cette opinion. Les évolutions qui ont touché l'université à un rythme rapide ont en effet pu provoquer une impression d'emballement et le sentiment que tout cela n'était pas contrôlable. Mais la crainte première qu'émet Liliane Wetzel est que le bibliothécaire se laisse séduire par la facilité et suive ces évolutions sans discernement : en mettant des solutions d'appoint qui leur permettent de faire face aux nouveaux besoins dans l'immédiat, mais qui sur le long terme peuvent aller contre la dignité de l'institution dont ils sont le gardien ou du métier qui est le leur.

Ainsi, ces évolutions ont, si ce n'est inquiété, du moins été prises au sérieux par les bibliothécaires universitaires qui les ont perçues et qui ont cherché à réagir adéquatement. Ils ont notamment cherché des solutions au cours de colloques. Et comme ce n'était pas un problème spécifiquement français, mais aussi rencontré dans plusieurs pays d'Europe occidentale, ils ont pu aussi observer sur ce qui se passait à l'étranger et les solutions que leurs collègues d'outre-frontière avaient pu essayer chez eux²¹⁹. A l'instar du problème des BI, ces évolutions ont donc été l'occasion d'une importante réflexion professionnelle et de tentatives de redéfinition du rôle des bibliothèques universitaires et de leurs missions.

Outre la réflexion des bibliothécaires universitaires eux-mêmes, celle de la DBLP a mené à la mise en place de nouvelles instructions, le 20 juin 1962, lesquelles redéfinissent le fondement de la bibliothéconomie française en usage dans les BU²²⁰ – et sur lesquelles on reviendra point par point juste après. Ces Instructions ont foncièrement changé l'organisation des BU, et la façon d'exercer des bibliothécaires universitaires. Le fait que des mesures aient été prises en 1962, avant même que mai 1968 et les revendications étudiantes poussent les universités à se remettre en question, montre l'effort d'anticipation dont les professionnels des BU ont fait preuve – en voulant tenir compte des évolutions et mettre en place des façons de les gérer pour ne pas les subir.

Revenons donc sur les différentes évolutions dont il est question, et sur les réponses qui ont été mises en œuvre par les bibliothécaires et/ou la DBLP, impactant de toute façon sur leur quotidien.

L'une des grandes évolutions qui a posé problème a été l'augmentation importante du nombre d'utilisateurs. En effet, les universités voient leurs effectifs augmenter énormément, en particulier à partir

218 Liliane Wetzel, « Les bibliothèques universitaires et l'évolution de l'enseignement supérieur », *Revue administrative*, n° 83 (1961).

219 Université de Liège, *Les Bibliothèques universitaires devant l'explosion démographique et l'accroissement de l'édition*.

220 Pallier, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? »

des années 1960 ; c'est une conséquence du baby boom et de la politique de démocratisation de l'enseignement impulsée par l'État. Il s'agit désormais pour les universités et les BU de composer avec une « *masse d'étudiants*²²¹ ». Et les principes bibliothéconomiques sur lesquels se basaient les BU, dont les textes réglementaires qui les régissaient remontaient au XIXe siècle, s'y adaptaient mal. En effet, les textes de l'époque avaient été conçus alors que les bibliothécaires devaient communiquer les documents à un nombre relativement restreint de personnes – une part relativement réduite de la population allant alors à l'université, qui était réservée à une élite intellectuelle peu nombreuse. Les réformes du XIXe avaient donc mis en place un système prévoyant un classement par ordre d'arrivée et par taille, ayant pour objectif de faire des économies de place ; et nombreux étaient les ouvrages gardés en magasin, pour favoriser leur conservation, la communication se faisant par l'intermédiaire du bibliothécaire ou souvent d'un de ses auxiliaires. Avec l'accroissement du nombre d'utilisateurs, donc de demandes de livres, cela impliquait pour le personnel des BU un nombre croissant d'allers et venues pour assurer la circulation des ouvrages, et pour le lecteur un temps d'attente sans doute également croissant. Toujours est-il que cette opération a semblé être un obstacle un peu inutile, puisque comme l'avait démontré par leurs expériences les bibliothèques d'études étrangères, le libre accès n'était pas si mauvais pour la conservation qu'on l'avait initialement supputé. Outre les considérations matérielles, le principe d'accès indirect et la préséance excessivement appliquée de la conservation sur la communication ont été remis en cause. Les bibliothécaires de lecture publique avaient déjà élevé la voix contre ces principes, facteurs d'un manque d'ouverture et d'attractivité des bibliothèques, avec un certain dynamisme dès les années 1920-1930. Ces évolutions vinrent ensuite dans les BU, au moment où elles eurent besoin de réviser le système antérieur.

Ainsi, « *pour satisfaire les besoins d'un public devenu plus nombreux, les instructions de 1962 ont supprimé autant que possible cet intermédiaire et organisé l'accès direct. Mais, dès que le lecteur se trouve placé lui-même au contact des séries de livres, cela suppose que ceux-ci aient fait au préalable l'objet d'un classement rationnel et cohérent.*²²² ». Aussi les Instructions de 1962 sont-elles une réponse à ce problème d'augmentation soudaine du nombre de fréquentants et s'inscrivent-elles dans ce mouvement de bibliothécaires favorables à une communication plus simple des ouvrages. Ces Instructions préconisaient donc le libre accès. Par conséquent, pour que le public soit capable de retrouver aisément les ouvrages, elles préconisaient en même temps de nouvelles méthodes de classement, regroupant les livres suivant une logique intellectuelle qui devait se rapprocher de la démarche de recherche des lecteurs. Il s'agissait de les ranger suivant la CDU, la Classification Décimale Universelle : regroupant les livres aux thématiques proches sur des étagères voisines. Les Instructions de 1962 ont également eu des dispositions en faveur du prêt à domicile : demandant de mettre en place des fonds destinés au prêt, et s'ils étaient mélangés avec les ouvrages de consultation sur place, de les

221 Paul Poindron, « Les Bibliothèques Universitaires Françaises et la politique de la Direction des Bibliothèques », in *Les Bibliothèques universitaires devant l'explosion démographique et l'accroissement de l'édition : colloque international tenu à l'Université de Liège du 20 au 21 octobre 1965* (Liège, Belgique: Université de Liège, 1967).

222 Jean-Raoul Sansen, « L'accès aux documents dans les bibliothèques universitaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6 (1988), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1988-06-0456-004>.

distinguer par un système de pastilles de couleur de façon à ce que le lecteur puisse vite savoir s'il est face à un ouvrage qu'il peut emprunter ou pas – preuve que le prêt est désormais envisagé comme une voie normale. D'une part, l'application de ces Instructions impliquait une modification des méthodes de travail : la classification prenant une importance renouvelée, les tâches techniques qui en relevaient également, ce qui demandait aux bibliothécaires d'y passer plus de temps ; en revanche, ce nouveau fonctionnement allégeait les tâches du personnel de BU dans la circulation du livre, et il les modifiait (faisant du personnel un intermédiaire-prêteur plutôt qu'un colporteur allant chercher au magasin les livres²²³). D'autre part, cette application, sur le moment, augurait une grande charge de travail : dans le cas de transferts de collections, tout un reclassement était à mettre en œuvre, ainsi qu'une foule d'autres tâches. Ainsi, pour créer la section Lettres de Nancy, le personnel de la BU s'est investi dans un travail préparatoire au transfert qui a duré trois ans (entre 1962 et 1965). Il a fallu mettre au point des méthodes de travail, sélectionner les ouvrages à transférer et ceux à garder, les équiper... puisque les bibliothécaires avaient choisi de garder à la BU centrale un catalogue collectif, il a fallu le confectionner de sorte à localiser les livres allant dans la nouvelle section. Et après le transfert, entre 1965 et 1967, deux années intensives de mise en place ont été décrites. Il a fallu confectionner les catalogues destinés à être sur place, opérer des reclassements, mettre en route le classement par CDU, mettre au point le nouveau fonctionnement de la section... Et tout cela a dû se faire sans perturber le fonctionnement courant (de la BU centrale puis de la section, qui ont continué à prêter, être ouvertes, etc) : beaucoup de travail donc²²⁴.

L'Instruction n'exigeait pas des BU et collections déjà existantes d'opérer ce reclassement et ces changements cependant – cela aurait représenté une charge de travail trop élevée. L'Instruction concernait uniquement les « *nouvelles sections et les sections transférées*²²⁵», devant ainsi progressivement se propager dans les BU à mesure qu'elles se construisaient.

Car comme on l'a déjà mentionné, à partir des années 1960 et sous la tutelle de la DBLP, il y a eu une importante politique de construction des BU. Et ça nous ramène à une autre conséquence de l'augmentation des effectifs étudiants. En effet, de nouvelles universités²²⁶ ont vu le jour pour

223 Collin et Heintz, *La vie quotidienne des étudiants à Caen de 1939 à 1955*. Comme c'était le cas dans la première moitié du XXe siècle, d'où l'importance des garçons de salle. De même qu'après-guerre à la BU de Caen (détruites et donc en train de se reconstituer avec les moyens du bord), les garçons de salle avec leur hotte d'osier, "tels des vendangeurs ou des Pères Noël intellectuels" allaient chercher les livres, d'après les souvenirs des étudiants. Sur ce point, la mécanisation a vite allégé leur travail : des nacelles mécaniques permettant ensuite de réduire les trajets du personnel tout en assurant la circulation des livres ; puis des montes-charges suite à la construction de la nouvelle BU en 1956, qui est l'une des dernières faites sur l'ancien modèle, prévoyant de grands magasins et un accès indirect aux livres pour une très large part des collections.

224 Gérard Thirion, « La nouvelle section lettres de la Bibliothèque universitaire de Nancy », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4 (1968), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-04-0155-001>.

225 *Instructions concernant les nouvelles sections et les sections transférées des bibliothèques des universités (à l'exclusion des sections « Médecine»)*, 1962, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-08-0401-001>.

226 « Transformation de trois Collèges littéraires universitaires en Facultés des lettres et des sciences humaines », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 9-10 (1968), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-09-0428-010>. Ou

désengorger celle de Paris (à Nantes en 1962, Orléans en 1966, ou Reims en 1967...) et des BU²²⁷ ont été construites à l'occasion. Au niveau local, les universités se sont également retrouvées en manque de locaux, car leurs bâtiments, anciens, n'avaient pas été conçus pour accueillir un tel afflux d'étudiants. Et de nouveaux bâtiments ont été construits, ce qui a donné lieu souvent à une dispersion des campus universitaires dans les villes, ou plutôt en marge de celles-ci, dans l'espace suburbain. Cela a posé problème aux BU puisque elles avaient jusqu'alors suivi un modèle centralisé et avaient vocation à desservir l'ensemble de l'université... mais lorsque des facultés sont excentrées, l'éloignement géographique devient un obstacle dans ce cas. D'ailleurs, d'après le professeur Callot, c'était la principale raison qui éloignait les professeurs-praticiens en médecine de la BNU à Strasbourg, celle-ci n'étant pas à proximité de l'ensemble faculté de médecine-hôpital, à l'inverse des BI. Or pour ce type d'utilisateur, relativement pressé, c'était un facteur déterminant²²⁸. C'est pourquoi les BU se sont adaptées à cette situation : suivant l'éclatement géographique des facultés, elles se sont elles-mêmes scindées en plusieurs sections, en créant des bâtiments nouveaux à proximité des nouveaux campus. A la fin des années 1950, il y avait 12 BU qui comportaient des sections en France²²⁹. L'Instruction de 1962 a officialisé ce changement d'orientation, qui était déjà en cours. Et c'est un changement d'orientation majeur car les sections sont des bibliothèques relativement spécialisées – il y a eu des sections Droit-Lettres (les deux allant souvent ensemble dans les regroupements), des sections Sciences, des sections Médecine²³⁰...

En laissant s'éclater les BU, les bibliothécaires universitaires remettaient donc en question leur modèle purement encyclopédique, dans la mesure où elles se sont séparées par disciplines. En 1961, M. Lelièvre annonce qu'« *il s'agit donc d'une réforme très importante et de l'abandon de la bibliothèque encyclopédique, solution qui fut considérée comme idéale, mais que nous serions seuls à défendre aujourd'hui. Quelques-unes subsisteront comme les Bibliothèques nationales de Paris et de Strasbourg; les bibliothèques universitaires au contraire doivent évoluer malgré les partages difficiles entre la médecine et les sciences, le droit et l'histoire, la géographie et la géologie par exemple. Pour y remédier,*

parfois juste des collèges universitaires, qui doivent soutenir les universités dans cet accueil massif d'étudiants: ces collèges concernent les étudiants de premier cycle et il en existe pour différentes disciplines, des littéraires, scientifique... Ces collèges universitaires finiront par être transformés en facultés (ou insérés en elles).

227 Ou juste des bibliothèques de collèges universitaires, ce qui est moins prestigieux, car a priori ils sont dotés de collections destinées aux étudiants de premier cycle uniquement. Ces bibliothèques sont alors sous la tutelle de la BU la plus proche (ainsi celles des collèges de Rouen et du Mans sont-elles sous l'autorité de la BU de Caen)

228 Callot, « Les problèmes des bibliothèques de la faculté de médecine de Strasbourg ».

229 Pallier, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? »

230 « Bibliothèques des écoles de médecine et de pharmacie », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2 (1956), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-02-0125-009>. Les sections Médecine ont connus un développement particulier – elles ne sont d'ailleurs pas soumises à l'Instruction de 1962 (c'est d'ailleurs une autre classification qui était recommandée : la Cunningham). Leur genèse est souvent différente des autres sections. Un certain nombre d'entre elles sont nées de la nationalisation des bibliothèques des écoles de médecine et de pharmacie, en 1956, et elles ont été progressivement été intégrées à la BU – leur personnel et leur gestion passant sous le contrôle du directeur de la BU. Elles ont été considérées réellement comme des sections après 1962.

*il faudra envisager l'achat en double de livres communs, mais c'est une difficulté mineure au regard de la nécessité où nous sommes de répondre aux besoins de la recherche*²³¹ ». Cela montre que les arguments des professeurs ont été entendus, et que les bibliothécaires ont décidé de ne pas rester « seuls à défendre » l'ancien modèle, mais de s'adapter à ces exigences. Les sections ne sont donc pas que le résultat des contingences matérielles : les débats professionnels s'interrogeant sur les attentes des usagers, les BI et la spécialisation ont joué un rôle déterminant. Concrètement, comme le reconnaît M. Lelièvre, la séparation par sections a posé des problèmes complexes aux bibliothécaires en ce qui concerne son application. Car ils ont dû choisir quelles disciplines réunir, et cette séparation n'allait pas de soi – certaines disciplines étant à cheval entre sciences et lettres par exemple (la géographie en étant un bon exemple).

Cela mène aussi M. Lelièvre à envisager d'autres pratiques, « l'achat en double de livres communs » pour différentes sections notamment. On a vu que la profession avait pourtant un temps rejeté assez fortement le double-emploi, qui apparaissaient comme un gaspillage. Mais il faut rappeler que sous l'impulsion de la DBLP, des moyens avaient été réinvestis dans les BU pour qu'elles puissent évoluer – avec en 1949 un rehaussement des droits de bibliothèques, le retour des subventions d'État (en particulier pour les travaux ou les budgets d'équipement), etc. Il a fallu un peu de temps pour que les bibliothécaires prennent en compte cet état de fait et relâchent un peu l'esprit d'économie pour favoriser des réformes comme celles-ci : lesquelles impliquaient notamment l'achat en double d'ouvrages qui auraient leurs usagers dans des sections différentes. C'est à la fois des horizons de pensée et des façons de travailler qui changent alors.

Il faut aussi noter que les BU ont dû faire face, outre l'explosion démographique, à une modification de la structure des effectifs des usagers. En effet, les études de troisième cycle se développent et regroupent un nombre croissant d'étudiants qui sont aussi des chercheurs, très spécialisés, les doctorants. Les professeurs sont également plus nombreux. On a par ailleurs vu que les bibliothécaires ne voulaient pas abandonner leur mission auprès de la recherche aux BI – qui au vu de leur développement ont semblé être des rivales pour les bibliothécaires universitaires. Il en résulte que les Instructions de 1962 prennent en compte cet état de fait, et prévoient, pour mieux desservir ces publics et peut-être aussi mieux l'attirer, un découpage de la BU en deux niveaux, leur réservant un niveau. Il y aurait un niveau pour la « masse des étudiants » déjà évoquée, ceux de premier cycle et ceux débutant le deuxième cycle ; et un niveau destiné aux chercheurs, à partir du deuxième cycle jusqu'aux professeurs. « *Pour ce deuxième niveau nous avons eu la préoccupation de créer au sein de chaque section des secteurs spécialisés très souples par grandes disciplines.* »²³² dit l'Instruction de 1962. Les bibliothécaires universitaires accèdent donc aux demandes d'un espace relativement spécialisé ; tout

231 « Journées d'étude des bibliothèques scientifiques ».

232 *Instructions concernant les nouvelles sections et les sections transférées des bibliothèques des universités (à l'exclusion des sections « Médecine »).*

en gardant les différentes disciplines dans un espace commun (chimie, biologie, physique, etc, au sein de la section Sciences...), conformément à la pluridisciplinarité qui leur tient à cœur²³³.

L'encyclopédisme a un temps été non seulement un idéal de bibliothèque, mais aussi l'idéal intellectuel prôné par les bibliothécaires d'universités. Devant l'évolution des disciplines et des savoirs, qui tendent à se multiplier et se compartimenter, au point d'élever cet idéal de savant encyclopédique à un rang apparemment inatteignable, l'idéal intellectuel prôné se modifie. Sans vouloir laisser l'intellectuel s'enfermer trop dans une spécialisation, ils ne lui refusent pas cette spécialisation et mettent surtout en avant l'idée d'élévation : *« ce qui est importe, c'est que ces deux niveaux (quand je dis niveau c'est un mot ici qui a un caractère un peu symbolique) coexistent dans le même bâtiment, il n'y a pas de cloison étanche entre eux et l'étudiant, qui fréquente le premier niveau, peut passer au deuxième, car il est évident que l'étudiant débutant peut avoir besoin de consulter un livre qui ne se trouverait qu'au deuxième niveau. Il faut qu'il y ait entre les deux niveaux passage et passage constant²³⁴ »*. Il fut un temps où les bibliothécaires ont milité pour qu'il n'y ait pas de cloisons étanches entre les disciplines (avec l'encyclopédisme en valeur mère, la BU devant faire office de petite bibliothèque d'Alexandrie, contenant tous les savoirs possibles). Désormais c'est entre les « niveaux » que les bibliothécaires refusent les cloisons, de sorte à favoriser le passage du jeune étudiant au rang de chercheur (l'idée est que la BU doit l'aider dans son ascension : en s'appuyant sur le premier niveau comme sur une marche, il peut passer à l'échelon supérieur). L'idéal de l'élévation intellectuelle n'est pas nouveau bien sûr. Mais il est réinvesti avec force, sur le thème de la mise à bas des barrières entre étudiants et professeurs, comme un moyen de se distinguer des BI peut-être, lesquels étaient souvent séparées en bibliothèques de chercheurs ou d'étudiants mais rarement des deux. C'est aussi une façon de toujours affirmer son modèle propre, qui se veut ambitieux. Cela modifie aussi le cadre (de pensée, de bâtiment) dans lequel travaillent les bibliothécaires universitaires – sans doute autant que les sections l'ont fait.

En bref, les évolutions rapides qu'ont connues les universités ont forcé les bibliothécaires à changer leurs méthodes de travail et revoir le type de BU qui était le plus à même de répondre aux besoins nouveaux. Devant l'explosion démographique, la dispersion des campus, la multiplication de bibliothèques concurrentes (les BI en particulier, mais pas seulement), ils ont considéré que le principe de la bibliothèque encyclopédique et centralisée ne convenait plus. Ainsi pour garder la main, ils ont mis en place un système de bibliothèque universitaire à sections : construisant des bibliothèques décentralisées, proches des nouveaux bâtiments de facultés et relativement spécialisées (mais pas trop : elles ont gardé une vocation partiellement pluridisciplinaire), lesquelles sections sont rattachées à la BU centrale. C'est donc un changement d'orientation très important.

233 Hahn, « Les rapports des Bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires avec la Bibliothèque centrale universitaire : l'exemple d'une université française ». Ainsi le Dr Hahn insiste-t-il sur l'importance de ne pas tomber l'excès de spécialisation, de façon à garder l'esprit ouvert sur les autres disciplines et la culture générale qui ont leur importance dans la formation de l'« honnête homme du XXe siècle » (expression qu'il utilise en référence à une conférence tenue par Mlle Duchemin, professeur de langue et littérature grecques).

234 Poindron, « Les Bibliothèques Universitaires Françaises et la politique de la Direction des Bibliothèques ».

Les principes de bibliothéconomie sur lesquels s'était basé le travail de bibliothécaire jusqu'alors ont également connu un important renouveau. D'une considération pour la conservation en priorité prônant un accès indirect aux ouvrages (souvent rangés en magasin), on est passé à une mise en valeur de la communication au lecteur surtout, prônant la mise à disposition des ouvrages en libre accès et par le prêt. Les tâches techniques liées à la classification ont aussi pris une importance renouvelée. (On verra plus loin comment la structure du personnel a évolué et elle aussi procédé à la redéfinition du travail en BU).

Ce sont donc des années où le travail de bibliothécaire change énormément.

B. L'impact des directives centralisées

Il y a aussi certaines modifications qui n'ont pas été le fait de mouvements en marche dans les universités, mais celui de ceux impulsés par la Direction des Bibliothèques. De manière générale, la DBLP a entamé des réformes, a mis en place des nouvelles normes qui ont participé à changer les façons de travailler des bibliothécaires, même s'il ne s'agissait pas toujours du but premier. En effet, la DBLP avait pour mission d'organiser les bibliothèques de France : une mission qui l'a amenée à travailler non seulement avec les différentes BU, mais aussi sur les réseaux, et à l'amélioration sur le long terme de ces réseaux. C'est avec cette vision d'ensemble qu'elle a eu une politique de normalisation et de coordination des BU. La normalisation arrivait la première, en prérequis à la coordination qu'on espérait mettre en place ensuite, plus facilement dès lors que les façons de travailler devenaient les mêmes partout. En 1951, la DBLP a par exemple demandé à toutes les BU de respecter le format international pour faire ses fiches – ce qui a mené le personnel à changer de matériel et la façon de faire leurs fiches... En 1952, il leur est demandé de faire plusieurs fiches pour les thèses : de sorte qu'il soit possible d'envoyer à d'autres BU les fiches toutes faites. Le travail des bibliothécaires est ainsi normé à l'échelle nationale et comporte désormais des tâches qui visent plus que le simple développement des collections et catalogues de la BU dans laquelle ils travaillent : certaines tâches se rajoutent, à l'intention d'autres BU. Dans l'idée, elles ne devaient pas tellement représenter un travail supplémentaire : puisque réciproquement les autres BU devaient envoyer des fiches déjà faites de leurs thèses. Les tâches quotidiennes du personnel s'intègrent donc plus au réseau des bibliothèques universitaires de France. D'une certaine manière, elles sont en partie collectivisées. L'idée est aussi qu'en amenuisant les disparités dans les méthodes de travail employées dans les différentes BU, il sera plus aisé pour le personnel d'être formé à la base ou d'être mobile ensuite – dans les deux cas, ce qu'il aurait appris dans une BU (ou dans sa formation initiale) ne lui aurait pas été inutile dans un autre établissement. Au prix d'un supplément de travail ou d'un ajustement des méthodes dans l'immédiat, ces réformes devaient simplifier le système sur le long terme. Difficile de savoir ce qu'en ont pensé les bibliothécaires universitaires d'alors, mais l'impact des décisions de la DBLP sur leur quotidien n'en est pas moins évident.

Le Service des Échanges Universitaires a également connu une refonte. On a vu que les bibliothécaires universitaires d'avant guerre n'en étaient pas nécessairement satisfaits, qu'ils étaient

envahi par la gestion des thèses. Il faut rajouter que cela les conditions économiques d'après-guerre ne permettaient pas d'assurer correctement l'impression des thèses : elle était à charge du candidat, mais les difficultés économiques ne leur permettaient plus de les faire imprimer, ni même à l'État de prendre la relève par le biais de subventions, ce qui aurait été très onéreux. Aussi la DBLP a-t-elle mené des réflexions sur le problème de ces échanges dès 1949. Et par l'arrêté du 11 septembre 1951, un nouveau système est mis en place. Cet arrêté crée une Commission des thèses, composée en grande partie de professionnels des bibliothèques universitaires, et de quelques doyens, et qui est chargée de statuer sur les échanges universitaires. C'est désormais cette Commission qui a la responsabilité de la négociation des échanges avec les universités étrangères, et de la répartition des thèses françaises à l'étranger. C'est un changement bienvenu, grandement salué par Germain Calmette par exemple. Il y voit la reprise en main de ces questions professionnelles par les professionnels, plus naturelle que de laisser la gestion des thèses à des politiques. « *La prédominance du facteur technique en matière d'échanges est ainsi reconnue en France par une réforme qui libère les Échanges universitaires d'une sujétion administrative trop étroite pour n'être pas paralysante*²³⁵ ». C'est pour lui un moyen de revenir à un certain dynamisme dans ces échanges (en opposition à la situation paralysée antérieure). Car la reprise en main avec un souci du « facteur technique » est un signe que les expertises sont de nouveau à l'œuvre, ce qui augure d'une meilleure qualité du service. Aussi considère-t-il que « *ce nouveau système qui nécessite un effort technique substitue le libre choix à l'obligation, la discrimination à l'automatisme*²³⁶ ». Ainsi les échanges sont de nouveau réfléchis, ce qui implique certes un travail supplémentaire ; cependant « l'effort » en question n'est pas porté par les BU : il l'est par la Commission des thèses. En contrepartie, on perd l'aspect automatisé des échanges qui, on l'a vu, tendaient à les enliser, gênant les bibliothécaires par l'arrivée des thèses massive, indépendante de leur volonté et pas nécessairement profitable à la BU. C'est remplacé par un système basé sur la « discrimination », c'est à dire que les publications étrangères sont choisies, et en fonction de l'apport qu'on suppose qu'elles peuvent avoir – ce qui implique pour ce service un effort supplémentaire, mais peut aussi mener à un regain d'intérêt, puisqu'a priori ce qui est sélectionné est ce qui est le plus digne d'attention. Ainsi, cette refonte du Service des Échanges Universitaires est non seulement une révision administrative redonnant le contrôle et la liberté d'action aux professionnels, mais aussi une révision de la démarche intellectuelle suivie lors des échanges : dans les deux cas, il s'agit de redynamiser ces échanges.

Ce service retourne également au principe de réciprocité, qui avait été revendiqué dans l'entre-deux-guerres et qui redevient la règle après guerre (et pas qu'en France : à l'international²³⁷). Les raisons d'un tel choix sont financières (dans les difficiles conditions du juste-après-guerre, le coût

235 Calmette, *La réforme du service français des échanges universitaires*.

236 Ibid.

237 Ibid. Comme l'indique M. Calmette : « *Les envois à titre gratuit, qui étaient fréquemment pratiqués avant la guerre, tendent en effet à disparaître et le climat des relations intellectuelles internationales s'en trouve sensiblement modifié* ». On comprend que le contexte général a changé et se base moins sur le principe de générosité-propagande que sur des échanges qui se compensent, ayant un apport pour les deux parties (en conséquence de la ruineuse Seconde Guerre Mondiale).

onéreux de ce système est vite pris en compte) et sont aussi une réponse aux exigences des professionnels.

Ainsi, le Service des Échanges Universitaires et la façon dont sont gérées les thèses se rapprochent de ce que les bibliothécaires universitaires voulaient voir. Il est à noter cependant que cette reprise en main par les professionnels, si elle sied aux bibliothécaires d'universités, ne leur revient pas : les directeurs des BU n'y ont pas part ; cela reste un Service centralisé, la Commission statuant depuis Paris. Cela ne les empêche pas de saluer l'amélioration du service. Globalement, il n'y a plus beaucoup de mentions de problème des thèses ensuite – peut-être justement parce que ce problème semble résolu et que les débats professionnels sont centrés ailleurs.

4. Une formation professionnelle et des structures de personnel en mouvement

A. Une revalorisation de la formation et du diplôme

Pendant l'entre-deux-guerres, les bibliothécaires avaient eu un certain nombre de revendications quant à leur profession, lesquelles se sont exprimées notamment par le biais de l'ABF. Ils souhaitaient notamment qu'une meilleure formation soit mise en place. Certes des écoles de bibliothécaires avaient déjà été créées : en 1923 celle de la rue de l'Élysée, en 1930 l'École municipale de bibliothécaires... Cependant, il s'agissait là essentiellement d'initiatives privées. Qui plus est, elles n'étaient pas adaptées de façon à former des bibliothécaires universitaires, leur public cible était ailleurs : l'École municipale de bibliothécaires s'adressait à des bibliothécaires municipaux en fonction, tandis que celle de la rue de l'Élysée est née dans la mouvance de la lecture publique naissante après la Grande Guerre avec l'aide américaine... Et si l'École des Chartes a pu former des bibliothécaires propres à travailler dans les BU, cela n'en était pas plus sa vocation première, elle qui formait des archivistes-paléographes. Qui plus est, s'il a existé des cours visant à aider les candidats aux concours à Paris, ce n'a pas été le cas en province. En bref, il manquait une institution publique de formation des bibliothécaires, qui fut en mesure de convenir aux bibliothécaires non pas seulement municipaux mais aussi universitaires.

Cette institution fut créée en 1963, initialement à Paris, sous le nom d'École Nationale Supérieure des Bibliothécaires, ENSB – nom qui annonce d'ores et déjà sa volonté de valoriser le métier. Elle est accessible sur concours à partir du niveau licence ; elle propose une formation mettant l'accent sur les techniques professionnelles ; c'est une école d'État... Elle répond donc réellement aux demandes des professionnels des bibliothèques, en établissant un certain niveau de formation. Elle rétablit également un stage. Tout cela en fait une formation professionnalisante reconnue.

Elle répond aussi aux circonstances : car à cette époque, il y a une crise de recrutement des bibliothécaires, en particulier des bibliothécaires universitaires justement. On a vu que les BU se multipliaient pour faire face à l'explosion démographique. Or il a fallu du personnel pour faire fonctionner ces nouvelles constructions. Qui plus est, les grandes réformes de 1962 ont impliqué beaucoup de travail pour être mises en œuvre : là encore un personnel augmenté. En 1961, M. Lelièvre

disait que « *d'après l'échéance fixe pour la construction et l'ouverture de bibliothèques nouvelles en fonction des programmes de l'Enseignement Supérieur, il nous faudra 69 emplois du corps scientifique nouveaux*²³⁸ ». Avec un tel besoin de personnel qualifié et par conséquent un besoin de formation pressant, on comprend que l'ENSB est arrivée à point.

En parallèle, les bibliothécaires ont également cherché à revaloriser leur diplôme – ce qui doit avoir un impact sur leur statut. Depuis 1932, c'est le Diplôme Technique de Bibliothécaires ou DTB qui permettait d'accéder au métier. On a déjà vu à quel point les bibliothécaires (et les bibliothécaires universitaires les premiers) avaient mis en avant le côté technique de leur profession, comme l'essence de leurs compétences spécifiques (la bibliothéconomie, la classification, etc). Mais en même temps, c'est un métier qui n'a pas abandonné sa fibre intellectuelle (ce qui s'est vu, rien qu'aux discours : l'idéal intellectuel d'une bibliothèque étant largement discuté...). En 1950, ce DTB est ainsi remplacé par un DSB, Diplôme Supérieur de Bibliothécaire, qui réaffirme leur haute qualification, sans la limiter à de la technique.

B. Explosion du personnel et nouveaux venus : techniciens et administratifs...

Ainsi, au vu du développement des BU, les besoins en personnel ont été croissants. Par conséquent, il y a eu beaucoup de créations d'emplois, et le personnel d'une BU est beaucoup plus nombreux. Les bibliothécaires jugent cependant les moyens en personnel toujours insuffisants, compte tenu de l'importance des constructions de BU – l'augmentation des besoins est plus rapide que celle du personnel. Et sur ce point, l'accusation rhétorique qu'ils formulent souvent est que l'État constructeur de bibliothèques universitaires aurait tendance à oublier qu'il fallait du personnel pour les faire fonctionner : « *à quoi sert-il d'avoir même des grands bâtiments, à quoi sert-il de faire des programmes grandioses si on n'a personne pour les réaliser*²³⁹ » ? Ce « rappel » apparaît souvent²⁴⁰ pour soutenir les demandes en personnel.

Il faut cependant noter que l'effort porté sur l'augmentation en personnel – dans les années 1960 surtout – est avéré. La croissance du personnel des BU est très importante. Pour donner un ordre de mesure, en 1968, le personnel de la section Lettres de la BU de Nancy comportait 21 personnes²⁴¹. Et encore cela ne concerne que le personnel d'une section – le personnel de la BU centrale n'étant pas pris en compte. On comprend que l'échelle des équipes n'est plus la même qu'avant guerre.

238 Cité par Daniel Renoult, « Les formations et les métiers », in *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, 4 (Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009).

239 Poindron, « Les Bibliothèques Universitaires Françaises et la politique de la Direction des Bibliothèques ».

240 Bleton, « Les problèmes de locaux et d'équipement mobilier dans les bibliothèques universitaires françaises ».

241 Thirion, « La nouvelle section lettres de la Bibliothèque universitaire de Nancy ».

Leur composition aussi est changée. Pour reprendre les 21 personnes de l'équipe de la section Lettres de Nancy, celle-ci était constituée de « 3 bibliothécaires, 7 sous-bibliothécaires, 6 magasiniers, 2 dactylos, 3 personnes de service²⁴² ».

On voit qu'il est apparu un nouveau type de personnel : les dactylos. C'est le personnel administratif qui fait son entrée dans les BU. Cela répond à une revendication émise par les bibliothécaires universitaires d'avant-guerre déjà, qui étaient alors en charge de ces tâches administratives et souhaitaient s'en libérer. Ainsi Liliane Wetzel regrettait-elle que « *Le Bibliothécaire en chef passe, en effet, la plus grande partie de son temps à des travaux de comptabilité, des vérifications et des transcriptions de factures et mémoires, à la rédaction d'un courrier commercial important, à des entretiens interminables avec les fournisseurs*²⁴³... Lorsque la Bibliothèque est importante, ces obligations l'absorbent de telle façon qu' [...] il ne lui est plus possible d'assurer la direction intellectuelle de son établissement. Il n'a plus le temps matériel [...] de remplir les obligations essentielles à sa charge²⁴⁴ ». Les tâches administratives ont été jugées envahissantes et chronophages, gênant le bibliothécaire dans sa mission. C'est pourquoi après guerre, nous voyons apparaître ce personnel administratif : des comptables, mais aussi des secrétaires-dactylographes qui prennent désormais en charge ces tâches.

On remarque l'importance numérique prise par les sous-bibliothécaires, qui deviennent le personnel majoritaire. En 1950, l'État statue sur les sous-bibliothécaires (ce qui était un fait attendu des bibliothécaires universitaires) : il est possible de le devenir en passant un concours post-baccalauréat impliquant neuf épreuves professionnelles²⁴⁵. C'est donc un métier plutôt technique. Et en un sens, ce n'est pas surprenant qu'après le tournant des Instructions de 1962, qui donnent une grande importance aux tâches techniques justement, ils soient appelés en plus grand nombre dans les BU.

A l'inverse, les magasiniers, dont le statut est créé en 1950 en remplacement des garçons de salle, sont proportionnellement beaucoup moins nombreux – ce qui là aussi est une conséquence des Instructions de 1962. En effet, leur appellation même montre qu'une partie de leurs tâches est liée à la communication des livres en magasin aux lecteurs, c'est-à-dire à la communication indirecte que les réformes de 1962 cherchent à limiter au strict minimum. On notera que ce changement d'appellation est tout même une sorte de revalorisation. En 1941, Liliane Wetzel demandait ainsi à ce que « *les agents de cadre de service, selon l'usage de la Bibliothèque Nationale, [soient] tous appelés « gardiens » et non « garçons », ce qui ménage leur dignité devant le public, en général, et les étudiants en particulier*²⁴⁶ ». Ils ont plutôt été nommés magasiniers, mais cela constitue une amélioration (le mot garçon pouvant sembler dévaloriser leur rôle et leur personne, les minorer) : et puisqu'il s'agit de dignité, c'est une amélioration qui travaille sur le statut de ce personnel.

242 Ibid.

243 En l'occurrence, Liliane Wetzel rejette plus que les tâches administratives : on voit que les négociations avec les commerciaux ne fait pas pour elle partie du travail essentiel du bibliothécaire – c'est une tâche qu'elle désavoue.

244 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

245 Renoult, « Les formations et les métiers ».

246 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

Toujours est-il que la structure du personnel de la BU s'en trouve grandement changée, à l'instar des tâches qui doivent être prises en charge : il y a beaucoup plus de personnel technique, proportionnellement beaucoup moins de personnel d'exécution, et un personnel administratif nouveau qui prend sur lui des tâches chargeant auparavant le bibliothécaire.

D'ailleurs, concernant le bibliothécaire, il est à noter que s'il y en avait peu avant-guerre (sauf dans les grandes structures), leur nombre croît de rapidement ensuite. C'est sans doute que, alors que les BU se décentralisent, mettent en place des antennes ou des coopérations nouvelles et s'agrandissent, la direction intellectuelle de l'établissement se complexifie et s'élargit, au point de ne plus être aisément gérable par une seule personne – idem pour la direction du personnel, lequel prend des proportions nouvelles, nous l'avons vu. Aussi devient-il nécessaire que ces directions soient l'affaire de plusieurs personnes, et plusieurs postes de bibliothécaires sont-ils nécessairement créés pour un même établissement (même s'il y a toujours un directeur de l'établissement qui chapeaute tout cela).

De manière générale, tout cela (l'augmentation du personnel, sa diversification) entraîne une spécialisation du personnel par tâches. En effet il n'y a plus un bibliothécaire qui se charge de l'ensemble des tâches administratives, et des thèses, et du catalogage, et des commandes, et de la direction de l'établissement, etc. Les missions du personnel se font moins générales et plus spécialisées : elles sont fractionnées et réparties parmi le personnel. Il est ainsi fait mention à la section Lettre de Nancy d'une « *sous-bibliothécaire chargée des périodiques*²⁴⁷ ». De même, le professeur Callot remarquait qu'il y avait à Strasbourg une bibliothécaire chargée de la coordination avec les BI : « *elle s'occupe de la mise en ordre des bibliothèques d'instituts en conseillant les directeurs, les assistants, le personnel chargé des bibliothèques, s'il existe. Uniformisation des catalogues, rangement méthodique, signalement des nouvelles acquisitions, etc., se font sous sa direction. Si on envisage d'interrompre un abonnement, on recherche quelqu'un qui veuille bien reprendre la relève* ». Il y a également des bibliothèques en charge de telle ou telle section. Leur direction est limitée à un secteur (section, coopération avec les BI, ou à un service particulier).

Parfois, c'est plus d'une personne qui est spécialisée ; c'est un ensemble de personnes, lequel forme un « groupe de travail distinct » au sein de la BU, comme dans la section sciences de la BU de Toulouse, où « *le service des périodiques et des thèses françaises et étrangères est installé à proximité immédiate des salles de périodiques et de recherche. Il constitue un groupe de travail distinct, placé sous la direction d'un conservateur, M. Suzor [...]. Ce groupe de travail est chargé aussi de deux services annexes qui assurent les travaux complémentaires du traitement des périodiques : l'un pour la photocopie, avec machine Rank Xerox, pouvant satisfaire immédiatement les demandes de reproduction, celles-ci portant essentiellement sur les articles de revues; l'autre pour la préparation des trains de reliure, qui est particulièrement importante, elle aussi, dans le domaine des périodiques*²⁴⁸ ». Sachant que le bibliothécaire (ou le conservateur, qui est lui est d'un grade supérieur) est chargé de la direction du

247 Thirion, « La nouvelle section lettres de la Bibliothèque universitaire de Nancy ».

248 Grellier, « La bibliothèque universitaire de Toulouse, section sciences ».



personnel, on comprend d'autant mieux qu'il y ait eu besoin de multiplier les bibliothécaires : car il y a désormais au sein d'une BU plusieurs groupes de travail, plusieurs équipes de personnel en quelque sorte. Bien sûr, les contacts personnels ne sont pas cloisonnés (même si physiquement, le cloisonnement des bureaux de certaines BU peut participer à limiter un peu les contacts hors du groupe qui, lui, est réuni au même lieu de travail). Toujours est-il qu'au début des années 1970, il y a des subdivisions au sein du personnel qui se sont effectuées. Les groupes de travail et la spécialisation du personnel sont devenus une réalité du travail en BU.

Aux yeux de certains, ces évolutions ont été malvenues. Ainsi pour Liliane Wetzel par exemple, qu'un conservateur puisse être mené à travailler à la seule tête d'un groupe de travail est « *catastrophique*²⁴⁹ ». Elle y voit un signe du « *chaos hiérarchique*²⁵⁰ » qui résulte de toutes ces évolutions, et en particulier de la « *disjonction du grade et de la fonction*²⁵¹ ». Le problème selon elle est que les grades (conservateur, bibliothécaire...) ne veulent plus rien dire à force d'être mélangés. Auparavant, un conservateur avait nécessairement la fonction de chef d'établissement, et si l'établissement était prestigieux son directeur était nécessairement un conservateur ; il pouvait avoir un bibliothécaire pour adjoint ; et si un bibliothécaire était chef d'établissement, c'est qu'il en était le plus gradé, comme c'était souvent le cas dans les BU de province ; les conservateurs ou bibliothécaires avaient un rôle de direction assez marqué (un bibliothécaire pouvait être le bras droit de la direction tenue par un conservateur, pas moins)²⁵². L'ordre hiérarchique du personnel suivait donc cette logique de grades, le plus gradé étant en haut de la pyramide (car c'est un système hiérarchique clairement pyramidal). Et ces grades avaient une valeur statutaire importante, assurant un certain prestige aux conservateurs et bibliothécaires, de même que la fonction de directeur qui indiquait a priori qu'on était le plus qualifié de son établissement. Or dans les années 1960, « *il peut y avoir désormais, dans une bibliothèque, plusieurs Conservateurs ; le Chef d'Établissement peut même être simple Bibliothécaire et avoir sous ses ordres un ou plusieurs Conservateurs. Quelle figure fait-il au sein de l'Université, où il a cessé d'être une "notabilité" ?*²⁵³ ». Ce constat qu'elle dresse est plein d'indignation²⁵⁴. Pour elle, les évolutions de la structure du personnel qui ont eu lieu ont fait perdre de leur prestige aux conservateurs (tout particulièrement, car ils ne sont presque plus distingués des bibliothécaires) et aux bibliothécaires, qui sont bien moins rares dans un établissement et donc presque le lot commun d'une bibliothèque... Et cela participerait à la dévaluation du métier, des grades tout du moins. Tout du moins, n'étant uniques, ils auraient été déçus de leur statut de notable de l'université.

249 Wetzel, « Les bibliothèques universitaires et l'évolution de l'enseignement supérieur ».

250 Ibid.

251 Ibid.

252 Wetzel, *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*.

253 Wetzel, « Les bibliothèques universitaires et l'évolution de l'enseignement supérieur ».

254 Elle a suivi une ascension selon l'ancien modèle, bibliothécaire en chef de la BU de Lille avant de devenir conservatrice à la Sorbonne.

Mais le tableau est noirci, notamment sur le thème du chaos hiérarchique. Avec la formalisation du statut des sous-bibliothécaires et des magasiniers, l'entrée par concours à un certain grade, la hiérarchie du personnel semble bien établie. Qui plus est, le personnel finissant par représenter un nombre assez important de personnes, les rapports entre ses différents membres ont pu s'espacer. Et l'armature hiérarchique en est peut-être d'autant plus visible.

C. Le cadre unique du métier de bibliothécaire

On a vu que les bibliothécaires avaient construit leur identité professionnelle sur le principe de l'unité du métier, considérant que bibliothécaires municipaux, nationaux et universitaires faisaient tous partie de la même profession et pouvaient tous se considérer comme des collègues. On peut dire qu'il y avait un certain idéal non seulement d'unité mais aussi de fraternité dans cette idée. Cette unité du métier a aussi été une stratégie pour porter leurs revendications professionnelles. Il s'agissait de faire corps pour obtenir satisfaction dans leurs réclamations – compte tenu du fait qu'il y avait relativement peu de bibliothécaires, c'était important (ils étaient beaucoup moins nombreux que les professeurs par exemple : alors comment se faire entendre ? c'est là que le regroupement est apparu comme la solution). Aussi, parce qu'ils considéraient que les bibliothécaires formaient un même métier et qu'ils défendraient plus efficacement leur intérêt comme tel, une revendication de longue date (dès la création de l'ABF au début du XXe siècle) a été que la reconnaissance par l'État des bibliothécaires comme d'un corps unique. Et cela leur fut accordé en 1952 – c'est l'apogée de cette unité du métier en quelque sorte.

Cela permettait aux bibliothécaires une mobilité nouvelle entre les différents types de bibliothèques, municipale, nationale, BU... Les bibliothécaires n'avaient pas nécessairement à s'enfermer dans un seul type d'établissement où ils feraient l'ensemble de leur carrière. On peut considérer que cette indifférenciation, qui est une spécificité française, a participé à aller à l'encontre d'une « spécialisation » en bibliothécaire universitaire ; et qu'en promouvant un bibliothécaire polyvalent, cela a dans une certaine mesure poussé à l'effacement de la spécificité du métier de bibliothécaire d'université. Et on a vu que les bibliothécaires universitaires ont été en effet parfois plus tournés vers le monde des bibliothèques en général plutôt que celui des universités. Cependant, il ne faudrait pas oublier que, sous la houlette de la DBLP, un certain nombre de réflexions ont été menées sur la réalité de l'exercice du métier en BU.

Mais il est vrai que la mise en place du cadre unique et indifférencié pour les bibliothécaires au moment où, au sein des universités, on a vu que les débats portaient au contraire sur la spécialisation, a posé question. D'autant que c'est aussi à cette période que les formations ont été repensées.

D. Pour des bibliothécaires universitaires spécialistes ?

Ainsi la question de la polyvalence ou de la spécialisation des formations de bibliothécaires, et en particulier de bibliothécaires universitaires, a-t-elle été posée. De même que lorsque le modèle de BU était avant tout encyclopédique, le bibliothécaire-encyclopédique était le modèle idéal ; lorsque ce modèle à basculer vers une spécialisation des BU divisées en sections, la formation des bibliothécaires a été remise en question : parce que cette formation répond aussi à un idéal intellectuel, et quand il change,

elle est en nécessairement affectée, ne serait-ce que dans la façon dont elle est perçue. Ainsi, lors des Journées d'études des bibliothèques scientifiques du 19 et 20 janvier 1961, les professionnels présents ont conclu que : « *la formation actuelle est mal adaptée aux conditions nouvelles et le diplôme supérieur de bibliothécaire qui marquait un progrès sur l'ancien diplôme technique de bibliothécaire est aujourd'hui dépassé en raison de son caractère trop historique et encyclopédique.*²⁵⁵ »

Et que cette réflexion ait été émise lors des journées d'études ayant pour thème les sections scientifiques n'est pas un hasard. Car le rapport aux disciplines scientifiques et à leurs usagers a été l'un des axes de réflexions clefs pour cette remise en question de l'encyclopédisme. En effet, c'est un rapport qui n'est pas allé de soi, du fait notamment de l'éloignement des bibliothécaires de ces disciplines : du fait de « l'encyclopédisme » de leur formation – qui en réalité, comme l'ont souligné les professionnels lors de ces journées d'étude, est plutôt une formation tournée vers les disciplines de sciences humaines, « historiques » notamment (résultante de la tradition chartiste française²⁵⁶).

Aussi les bibliothécaires ont-ils songé à faire en sorte que leur formation, à l'instar des bibliothèques universitaires, travaille sur une spécialisation des bibliothécaires. Dans le projet initial de l'ENSB, après l'entrée dans l'école sur concours, le candidat admis devait effectuer, après son année de stage, une année de spécialisation. Cette deuxième année fut abandonnée en raison de considérations budgétaires et n'a pas été retenue dans le projet final, mais l'idée était présente.

Les professionnels ont réfléchi à une façon d'attirer des spécialistes des disciplines manquantes (scientifiques, linguistiques...) dans leurs rangs. Ainsi Paule Salvan raisonnait que « *ce qu'il faut donc, c'est en premier lieu donner accès aux examens professionnels à des candidats possédant, outre une culture générale commune à tous, des spécialisations variées qui pourront rendre fructueux un travail d'équipe dans les sections centrales et assureront la gestion compétente des sections de sciences exactes*²⁵⁷ ». Car le premier problème était de leur donner accès à la profession. Ce n'est pas qu'ils n'avaient pas le droit de passer les concours, mais ils partaient avec un relatif handicap. En effet, l'examen professionnel comportait des épreuves « *à tendance nettement historisante*²⁵⁸ », ce qui faisait obstacle aux personnes dont les compétences spéciales relevaient plus des sciences. Paule Salvan songe à mettre en place un système de dérogation, à l'image du traitement préférentiel qui existait déjà pour les chartistes, de façon à ce qu'un spécialiste en sciences ou langues ait des facilités à intégrer les BU.

Cela dit, ces discussions n'ont pas donné lieu à des modifications des modalités de recrutement. Qui plus est, concrètement les candidats ayant ces profils plutôt scientifiques, linguistiques, autres ont été relativement rares. Paule Salvan elle-même reconnaissant qu'il était difficile d'en attirer beaucoup²⁵⁹.

255 « Journées d'étude des bibliothèques scientifiques ».

256 Paule Salvan, « Le personnel des bibliothèques universitaires », *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 1 (1954).

257 Ibid.

258 Ibid.

259 Ibid. « *Peut-on remédier à cette situation ? Il ne faut pas s'illusionner. Ce serait prendre ses désirs pour des réalités que d'imaginer un avenir où toutes les sections spécialisées seraient gérées par des spécialistes* »

Concrètement, il semble que les bibliothécaires se soient plus ou moins spécialisés sur le tas. Ceux qui travaillent dans des fonds spécialisés se familiariseraient avec la spécialité en question, à force d'être en contact des documents et des professeurs de cette spécialité. Ainsi Paule Salvan estime (pour ce que est de savoir s'il faudrait mettre une aide à l'échelle nationale pour l'acquisition d'ouvrages très spécialisés) qu'« *il serait difficile et sans doute peu souhaitable d'apporter une aide directe aux bibliothécaires qui, généralement, s'entendent avec les spécialistes et qui peuvent eux-mêmes être amenés à devenir eux-mêmes, sans doute d'une manière empirique et élémentaire, des spécialistes (par exemple ceux qui sont dans un fonds médical finissent par acquérir des connaissances élémentaires en matière de documentation médicale)*²⁶⁰ ». On voit bien que les bibliothécaires ne sont pas considérés comme étant pleinement des spécialistes, mais sans doute sont-ils vus comme ayant suffisamment de connaissances communes avec ces derniers pour s'y retrouver dans la documentation très pointue qu'ils gèrent. Qui plus est, Mlle Salvan ne décrit pas ce phénomène de spécialisation des professionnels comme un phénomène obligatoire. C'est juste décrit comme une possibilité. Ainsi ces semi-spécialistes ne doivent pas être si répandus que cela.

Aussi, les bibliothécaires spécialistes n'ont pas été une réalité étendue dans les BU ; mais le modèle a fait rêver un temps les bibliothécaires universitaires (notamment parce qu'il laissait penser qu'il permettrait un autre rapport à l'utilisateur spécialiste...).

5. Le rapport aux usagers

Car après-guerre, le rapport aux usagers devient un sujet central pour les professionnels des BU (encore une fois, suivant ce que la lecture publique avait largement mis en avant un peu avant). Ce n'est pas que le rapport aux usagers n'ait pas préoccupé les bibliothécaires universitaires avant. Le bien des usagers était une préoccupation déjà présente de leur discours. Mais ces discours prennent une dimension nouvelle après 1945. Une bonne partie des journées d'études sont en effet spécialement consacrées à la question des usagers. Et il ne s'agit plus uniquement d'affirmer que les évolutions en cours ont été pensées en fonction du bien des usagers. Il y a également des réflexions plus poussées sur les usagers eux-mêmes : quelles sont réellement leurs façons de travailler, et par conséquent quels sont leurs besoins et leurs attentes de la BU. Il est fort probable que la concurrence des BI a participé à dynamiser ces réflexions : comme une motivation supplémentaire, et parce que les BI prenaient plus étroitement en compte un certain nombre de demandes des usagers – mises en évidence dès lors que leur succès a été questionné. Il s'agit de voir comment les bibliothécaires universitaires appréhendent les professeurs et les étudiants évolue, et d'analyser les rapports à ces catégories d'usagers que cela laisse entrevoir.

260 Paule Salvan, « Le problème de l'information bibliographique », *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 3 (1957).

A. Des relations ambiguës avec les professeurs

On a pu voir que les rapports avec les professeurs n'ont pas été simples dans les débuts, et que si les tensions tendaient à retomber dans l'entre-deux-guerres, les rapports étaient parfois toujours difficiles. Il faut dire que le professeur est un usager, qu'on cherche à satisfaire à l'instar des autres, mais c'est un usager particulier, précisément parce qu'il n'est pas qu'usager. Il apparaît aussi comme une sorte de collègue : vis-à-vis des étudiants, ils ont une mission professionnelle commune avec le bibliothécaire, à savoir participer à la formation intellectuelle de ces derniers. Et en même temps, les directeurs de BI, les membres du Conseil de l'Université, ceux de la commission de bibliothèques sont essentiellement des professeurs. Or ce sont autant d'organes avec lesquels le bibliothécaire entretient une relation paradoxale, parfois assez tendue. Le professeur apparaît donc comme une figure multiple et il y a plusieurs aspects à prendre en compte pour relater leurs relations avec les bibliothécaires.

On a pu voir dans le rapport aux BI un certain nombre d'éléments qu'on retrouve dans la relation aux professeurs, ce qui est assez naturel puisque ce sont souvent eux qui animent les dites BI. Les bibliothécaires universitaires estiment souhaitable de mettre en place des relations de coopération. Et en même temps, une méfiance mutuelle demeure, ainsi qu'une défense corporative forte. On a ainsi vu des bibliothécaires universitaires attachés à la défense de la prédominance des BU. Mais cette défense corporative se retrouve aussi du côté des professeurs. Ainsi, à Lille, « *les professeurs de lettres sont nettement hostiles à une coordination systématique des achats [entre la BU et la BI], une coordination officieuse existe cependant grâce à une entente directe avec le conservateur de la bibliothèque universitaire*²⁶¹ ». Les professeurs ne rejettent donc pas la coopération en soi (pas plus que ne le font les bibliothécaires). Ce qu'ils rejettent, c'est une coordination des achats « systématique », c'est-à-dire un fonctionnement qui impliquerait qu'aucun achat ne soit fait sans au préalable avoir été coordonné à la BU... sans l'accord de la BU en quelque sorte (c'est du moins visiblement de cette façon que cela a été ressenti). Ainsi, le refus de cette coordination systématique reflète la volonté des professeurs de défendre leur autonomie, leur contrôle sur les acquisitions. De même que les bibliothécaires défendent les intérêts de la BU, eux sont dans une optique de défense de leurs intérêts de chercheurs (qui passe pour eux par le contrôle de la gestion d'une partie de la documentation spécialisée). Si cela n'empêche pas la coordination, on comprend que ces défenses corporatives peuvent avoir un peu isolé les bibliothécaires et les professeurs les uns des autres – voire les avoir opposés parfois, des intérêts différents voire contradictoires pouvant être source de divergences entre les deux corps.

Car il y a un sentiment très net de la séparation entre ces deux corps, qui n'exercent pas le même métier, et n'ont pas toujours eu la sensation d'intérêts concordants ou des relations nécessairement amicales. Cela se voit bien dans l'allocution de Paul Poindron lors d'un colloque portant en 1965 sur les problèmes rencontrés par les BU à leur époque (et en particulier l'explosion démographique et des publications des recherche). En effet, dans son discours, il estime que les bibliothécaires ont été laissés seuls face à ces problèmes, le corps des professeurs ne se jugeant pas concerné par leurs revendications

261 Ruysen, « Les bibliothèques d'instituts et leurs relations avec la bibliothèque universitaire ».

pour les BU, ce qui témoigne de l'indifférence du corps professoral vis-à-vis des problèmes rencontrés par les bibliothécaires. Il cherche à persuader son auditoire qu'au contraire ces problèmes concernent tous les universitaires, professeurs compris (et de tous les pays), et qu'ils auraient un intérêt commun à travailler ensemble. Les années 1950-1960 sont donc marquées par la tentative des bibliothécaires d'encourager un rapprochement, un « dialogue » avec les professeurs. Paul Poindron juge ainsi que « *l'intérêt d'ailleurs de ce Colloque [celui d'AUPELF, à Genève, en 65] a été d'établir ou de rétablir un dialogue entre le Corps Enseignant et les Bibliothécaires et, vous me permettrez de redire avec M. Liebaers, combien il faut que ces problèmes sortent du cercle étroit des bibliothécaires et soient presque, j'oserais dire, discutés sur la place publique. [...] Il n'y aura pas de solution véritable à nos problèmes, tant que nous n'aurons pas montré qu'il s'agit là d'un problème qui n'est pas celui d'un clan, qui n'est pas celui d'une profession, mais qui est un problème national et international*²⁶² ». On voit donc que le corps des bibliothécaires, qui se sent relativement délaissé, aimerait obtenir le soutien du corps des professeurs. Aussi cette déclamation essaie-t-elle vraiment de se faire convaincante sur la pureté des intentions des dits-bibliothécaires, lesquels se défendent de travailler seulement pour leur profession²⁶³. L'insistance de M. Poindron à démontrer qu'ils n'agissent pas selon un égoïste esprit de « clan » montre que c'est un présupposé qui a dû exister chez les professeurs. C'est peut-être une impression qui est née du fait que le métier de bibliothécaire est une profession où l'esprit de corps est né assez vite finalement : les bibliothécaires ayant choisi de revendiquer à l'unisson derrière l'ABF pour améliorer leur situation, et ce avec un certain dynamisme après-guerre. M. Poindron cherche dans son discours à convaincre les professeurs²⁶⁴ en montrant que les bibliothécaires universitaires s'occupent de problèmes qui sont les problèmes de tous, des universités dans leur ensemble, et qu'en tant que tels, ils agissent pour le bien des universitaires – et par extension des professeurs. C'est pourquoi il demande leur concours, indiquant que leur intervention serait la bienvenue. L'argument selon lequel en aidant les bibliothécaires dans leurs revendications pour des meilleures BU, les professeurs s'aideraient aussi eux-mêmes (puisqu'ils s'assureraient un meilleur service documentaire) revient assez souvent dans ce genre de requête.

262 Poindron, « Les Bibliothèques Universitaires Françaises et la politique de la Direction des Bibliothèques ».

263 Salvan, « Le personnel des bibliothèques universitaires » : « *Ce qu'il demande lorsqu'il [le bibliothécaire] souhaite être présent au Conseil de l'Université, ce n'est pas le symbolique tabouret que réclamaient les personnages de Saint-Simon. Il ne s'agit pas là d'une mesquine revendication de préséance : nos bibliothécaires entendent être associés à la vie intellectuelle de l'Université qu'ils ont mission de servir et à laquelle ils attachent un intérêt légitime* ». En reprenant l'image du tabouret de Saint-Simon, Mlle Salvan insiste sur le fait que le bibliothécaire n'est pas dans une simple revendication de statut, pas dans une chicanerie pour des privilèges. Elle cherche à démontrer que les motivations en jeu tiennent plus d'une envie d'implication dans la vie intellectuelle de l'université. Ainsi réaffirme-t-elle le rôle intellectuel du bibliothécaire, qui semble contesté dans ce rejet hors des organes de l'université, en rappelant que ce métier consiste à servir cette vie intellectuelle. Et en tant que tel il serait profitable de l'y intégrer, pour lui (mais aussi pour la BU et donc l'université, même si elle n'insiste pas dessus).

264 Ou à donner aux bibliothécaires les arguments pour les convaincre (les professeurs n'étant pas si nombreux à ce colloque, et pas nécessairement français)

On a l'impression que les professeurs ayant répondu à ces appels ont été peu nombreux, peut-être des exceptions, mais qu'ils se sont alors montrés volontaires pour aider les bibliothécaires universitaires. On a le témoignage de l'un d'eux, Charles-Edmond Perrin, professeur à la Sorbonne²⁶⁵ en histoire médiévale, dans le *Cahier des bibliothèques de France* : il a été invité à écrire un article par M. Cain, le directeur de la DBLP. Le premier geste vient donc d'un bibliothécaire, mais M. Perrin y a visiblement répondu avec enthousiasme et ses propos révèlent son respect et une certaine préoccupation pour le travail des bibliothécaires universitaires. Il se joint à eux pour encourager ses collègues professeurs à s'y intéresser et à les appuyer : « *Je souhaite vivement que mes collègues trouvent le temps de lire le présent Cahier ; je ne doute pas qu'ils ne rendent hommage à la conscience professionnelle et à l'ingéniosité technique des articles et rapports qui en constituent la matière. Les bibliothécaires sont mêlés intimement à la vie de l'Université ; la sollicitude qu'ils témoignent aux étudiants, les conseils qu'ils leur adressent en font des auxiliaires des professeurs. D'ailleurs, ainsi que l'a noté judicieusement un des rapporteurs, plusieurs bibliothécaires sont d'anciens étudiants d'agrégation qui ont bifurqué vers la bibliothèque et qui, engagés dans cette carrière, se félicitent de pouvoir y satisfaire leur goût naturel pour l'enseignement. L'auteur du rapport aurait pu d'ailleurs ajouter que les bibliothécaires qui sont dans ce cas obtiennent cette satisfaction à moindres frais, car il est plus facile de communiquer de bouche à oreille conseils ou renseignements à un étudiant que d'imposer son autorité à une classe de quarante élèves [...] Étant donné ce rôle des bibliothécaires universitaires, les professeurs de Faculté ne peuvent qu'appuyer les revendications d'ordre matériel et moral que présentent ces fonctionnaires*²⁶⁶ ».

On voit bien qu'il considère que les professeurs et les bibliothécaires ont conjointement un rôle dans l'enseignement des étudiants. Il met l'accent sur les similitudes qu'ils ont, notamment dans leur formation. Il rapproche les bibliothécaires universitaires des professeurs, arguant qu'ils ont aussi fait des études, parfois jusqu'à l'agrégation. C'est-à-dire qu'il leur reconnaît un parcours commun et d'un bon niveau. Il insiste aussi sur le fait que certains bibliothécaires ont parfois fait ces études dans l'idée de devenir enseignant, avant de « bifurquer » : c'est rappeler qu'ils auraient pu être des collègues professeurs – une sorte de rapprochement virtuel. Enfin, puisqu'il attribue aux bibliothécaires un « goût naturel pour l'enseignement » et que c'est un élément majeur du métier de professeur, on voit bien qu'il estime que les professionnels des deux métiers ont une fibre commune (et une fibre qu'il respecte : c'est son métier). Dans cette mission conjointe, il parle donc des bibliothécaires comme des « auxiliaires des professeurs ». C'est que pour lui, il doit y avoir une coopération entre bibliothécaires d'universités et professeurs, le premier étant d'une aide appréciable pour le second. Le terme « auxiliaire » peut laisser penser qu'il les juge plus ou moins subordonnés, d'un cran en dessous des enseignants – de même que sa tirade sur le fait que leur rôle dans l'enseignement est plus aisé à tenir que celui des professeurs (gestion de moins d'étudiants...). On notera cependant que dans ce même article, il juge souhaitable que les professeurs soient des « *auxiliaires des conservateurs*²⁶⁷ » en matière de documentation : en se

265 Il raconte avoir fréquenté les BU de Grenoble et Strasbourg : son propos ne se limite à Paris.

266 Charles-Edmond Perrin, « Réflexions d'un usager », *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 1 (1954).

267 Ibid.

montrant prêts à les aider pour les acquisitions, de par leurs conseils de spécialistes, ou à faire remarquer en tant qu'usagers ce qui leur semble manquer à la bibliothèque. Il semble donc que pour M. Perrin, il y ait une répartition des rôles, entre le professeur, acteur majeur de l'enseignement, et le bibliothécaire, acteur majeur de la documentation ; mais que cette répartition ne les empêche pas d'avoir un certain rôle à jouer dans le domaine de l'autre et de s'aider mutuellement en alliant leurs expertises pour que ces missions soient remplies au mieux. C'est aussi une vision qui ressort du discours de plusieurs bibliothécaires qui se sont exprimés dans les journées d'étude.

Ainsi il y a un dynamisme neuf, chez les professeurs comme chez les bibliothécaires, dans leur envie de mettre en place de bonnes relations de coopération. Cependant, ce dynamisme semble relativement en marge. Les professeurs à s'être ainsi impliqués semblent être peu nombreux.

Concrètement, deux attitudes professorales semblent se dessiner vis-à-vis des BU et des bibliothécaires universitaires. M. Perrin fait ainsi le portrait des deux types de professeurs qu'on peut rencontrer en BU²⁶⁸. Il les caractérise selon leur position vis-à-vis de la coopération sus-mentionnée et selon leur attitude d'utilisateur.

Il dessine donc le type de professeur qu'on a déjà commencé à présenter, et dans lequel il se range : celui du professeur-« auxiliaire du conservateur ». Outre leur préoccupation pour les problèmes de la BU, ces professeurs-ci seraient en général des usagers assidus. Mais il les décrit aussi comme « *un peu gênants ; arrivés tôt à la bibliothèque, ils ne sont pas pressés de la quitter²⁶⁹ ; admis à pénétrer dans les magasins, ils ne remettent pas toujours les livres à leur place ; bénéficiant du prêt à domicile, il leur arrive, dans un moment d'inattention, d'emporter quelque ouvrage pris à même sur les rayons sans prendre la précaution de remplir une fiche d'emprunt²⁷⁰* ». Dans un élan d'autocritique, il juge donc ce type d'utilisateur encombrant et ayant tendance à désorganiser la bibliothèque, doté de privilèges mais ne respectant pas nécessairement le règlement comme il se doit. Cela nous ramène aux critiques formulées par les bibliothécaires universitaires contre les professeurs dès la fin du XIXe siècle : des usagers apparemment peu respectueux de règles de l'établissement, ce qui implique pour le bibliothécaire du travail supplémentaire pour récupérer les ouvrages, ranger ceux déclassés, etc. Cependant, M. Perrin insiste sur le fait que ce comportement, s'il peut sembler ingrat ou irrespectueux, n'est dû qu'à des « inattentions » et à un manque de « précaution ». C'est-à-dire que ces erreurs seraient faites par mégarde, en toute ingénuité – une façon de dire qu'il n'y a aucune attaque contre le bibliothécaire, M. Perrin fait acte de paix en insistant là dessus. Il montre en effet par ailleurs dans son article qu'il ne manque pas de respect pour le travail des bibliothécaires, pour lequel il a une certaine déférence. Qui plus est, peut-être à la recherche d'une absolution, il plaide que ces défauts sont contrebalancés par le fait

268 Ce sont sans doute des portraits un peu stéréotypés. C'est le risque quand on dresse des types, ce qui gomme en partie les nuances et les individualités.

269 Qu'il juge que ce soit une gêne pour le bibliothécaire est surprenant. A moins qu'il n'ait fait plusieurs fois la fermeture et se soit senti poussé dehors à cette occasion ?

270 Perrin, « Réflexions d'un usager ».

que ces usagers sont aussi les plus impliqués dans la BU et prêts à aider les conservateurs. Cela donne un profil d'utilisateur très particulier.

Un mémoire concernant les enseignants-chercheurs à l'heure actuelle faisait le constat que ces derniers avaient le « *souhait d'être considéré[s] comme un public à part*²⁷¹ ». En vertu de leurs besoins documentaires particuliers²⁷² et en vertu de leur statut, ils demandaient à ne pas être mis sur le même plan que les étudiants. Le discours de M. Perrin laisse entendre que c'était déjà le cas dans les années 1950. D'après lui, « *il est inadmissible qu'un professeur attaché à l'Université ne jouisse pas d'un droit de priorité à l'égard des personnes étrangères à l'Université et qu'il ne puisse obtenir la restitution immédiate d'un ouvrage dont il a un besoin urgent pour son enseignement ou ses recherches ; or, en fait, il est des emprunteurs qui font preuve d'un sans-gêne qui frise l'incorrection ; il en est qui s'absentent pour un lointain voyage en laissant dans leur appartement des ouvrages que nul ne pourra utiliser durant de longs mois*²⁷³ ». Il estime donc qu'un professeur devrait jouir de la préséance²⁷⁴, ce qui montre qu'il juge que la BU leur est tout particulièrement destinée. Dans son indignation, il avance que les professeurs y auraient droit non seulement parce qu'ils sont professeurs de l'université (pour leur statut donc), mais aussi parce qu'eux seraient des emprunteurs corrects et sérieux – à l'inverse d'autres usagers dont il met en doute (un peu dédaigneusement) la studiosité et affirme qu'en conséquence, ces derniers ne devraient pas s'octroyer le droit de garder les ouvrages plus longtemps que prévu (ce serait un peu leur miroir inversé).

Les bibliothécaires d'universités leur reconnaissent en effet un certain nombre de privilèges. L'accès au magasin leur est quasiment exclusif par exemple. Cependant, ils tendent à être moins catégoriques sur l'importance de cette préséance, puisqu'ils considèrent la BU comme au moins autant destinée aux étudiants, lesquels sont particulièrement au centre des attentions des bibliothécaires universitaires après-guerre. Pour le bien de ces autres usagers, ils peuvent être menés à contredire les professeurs. Aussi peuvent-ils être en désaccord même avec ces professeurs qui s'impliquent beaucoup dans la BU.

L'autre type de professeur mentionné est celui qui est indifférent à la BU et à son bibliothécaire. M. Perrin en fait ainsi la description : « *les professeurs qui disposent d'une très riche bibliothèque personnelle ou d'une bibliothèque d'institut supérieurement équipée, ce qui est rarement le cas pour les professeurs des Facultés de Lettres, fréquentent peu la bibliothèque universitaire ; ils entretiennent des rapports espacés avec le conservateur et n'ont guère l'occasion d'importuner celui-ci. En revanche, ces mêmes professeurs se soucient peu de l'enrichissement des collections et, dans bien des bibliothèques*

271 Philippe Paret, « Les enseignants et la BU » (Enssib, 2013), <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60405-les-enseignants-et-la-bu.pdf>.

272 Garder les ouvrages dont ils ont besoin plus longtemps ; avoir un accès direct au magasin pour faire ses recherches plus aisément...

273 Perrin, « Réflexions d'un usager ».

274 Et c'est une préséance extrêmement forte qu'il revendique, puisqu'elle irait jusqu'à contredire à un autre usager le droit qu'il avait d'emprunter un certain temps un ouvrage.

universitaires, la médiocrité de certains fonds trouve son explication dans le séjour prolongé dans quelque une des chaires de l'Université d'un professeur, spécialiste éminent, qui, disposant d'une bibliothèque personnelle, très bien pourvue et régulièrement alimentée, s'est désintéressé à peu près complètement des acquisitions à réaliser dans les séries de sa spécialité et n'a pas fait profiter le conservateur de son exceptionnelle compétence²⁷⁵ ». Ainsi ces professeurs préfèrent chercher satisfaction dans leurs besoins en documentation ailleurs que dans la BU, soit à partir d'une documentation qu'ils se fournissent eux-mêmes, soit dans les BI, qui ont aussi l'avantage d'être des lieux de sociabilisation pour les chercheurs, des lieux qui reconnaissent à la fois leur désir d'être distingués des étudiants (les BI leur sont parfois en effet réservées) et leur envie d'avoir accès à une documentation essentiellement spécialisée. En tant qu'usagers, ce qui compte pour eux est de trouver les documents dont ils ont besoin pour travailler, et puisqu'ils n'ont pas la nécessité d'aller à la BU pour cela, ils s'en abstiennent. Cela explique leurs « rapports espacés » avec les bibliothécaires universitaires avec qui ils ont probablement par conséquent peu de contacts.

Pour les bibliothécaires, ces professeurs absents de leur BU sont des usagers en puissance, à qui la BU est également destinée : c'est un public à conquérir. C'est dans cette optique que de nombreux questionnements sur les attentes des professeurs, les raisons de leur préférence aux BI ont été faits : pour déterminer ce qui permettrait de les attirer dans les BU.

M. Perrin précise que ces professeurs ne viennent généralement pas des facultés de lettres. Cela concorde avec le fait que les questionnements des bibliothécaires universitaires ont beaucoup porté sur les professeurs de sciences. Ces derniers leur ont paru particulièrement distants, et réciproquement. Il y a plusieurs raisons à cela. D'une part, les professeurs de sciences s'appuient beaucoup sur le travail en laboratoire pour faire avancer leurs recherches : aussi la documentation a-t-elle une importance moindre que dans les filières littéraires, et la bibliothèque également. M. Wyart, estime donc que ces professeurs travaillent un peu comme des ingénieurs, à heures fixes en laboratoire et que « *tout temps pris en dehors du laboratoire leur devient une gêne fort pénible ; et ils ne fréquenteront les bibliothèques extérieures au laboratoire qu'exceptionnellement, quand ils auront un besoin urgent d'un document qu'ils n'ont pas sous la main*²⁷⁶ ». M. Callot faisait le même constat pour les professeurs de médecine, sauf que ce n'est pas le laboratoire mais leur travail de praticien qui est prenant pour eux. Dans les deux cas, ces professeurs qui viennent à la BU sont pressés et ont un besoin en documentation a priori précis et urgent. Les bibliothécaires les décrivent surtout comme des personnes exigeantes plus difficiles à satisfaire que les autres, et avec qui les rapports ne semblent pas simples. M. Lelièvre disait ainsi que « *le clinicien veut avoir, comme sous la main, livres et revues et refuse de quitter sa blouse pour reprendre son veston et se rendre à la bibliothèque, le chercheur, prisonnier de son laboratoire, ne sont pas, pour le bibliothécaire, des clients commodes*²⁷⁷ ». Ces professionnels, rattachés à d'autres lieux, viennent à la BU parce qu'ils y sont contraints. Et pressés de partir, on peut supposer que certains d'entre eux aient à

275 Perrin, « Réflexions d'un usager ».

276 Wyart, « Quelques réflexions sur la bibliographie scientifique et technique ».

277 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1957.

l'occasion pu manquer de patience. On comprend que tout cela n'était pas nécessairement un bon socle pour des relations sereines avec le bibliothécaire. D'autre part, bibliothécaires universitaires et professeurs sont éloignés en ce qu'ils viennent de formations très différentes. On a vu que peu de bibliothécaires étaient passés par des filières scientifiques, la conséquence en est qu'ils ne sont pas forcément à même de saisir toutes les subtilités d'un sujet scientifique très pointu, ce qui peut leur valoir peu d'estime de ces professionnels dont c'est la spécialité, ou du moins ne pas aider la compréhension. Ainsi, les bibliothécaires présents aux journées d'étude sur les bibliothèques scientifiques en 1961 expliquent-ils juger préférable pour les BU de passer à un modèle de sections spécialisées « *plutôt que d'être considérés comme des intendants faisant des dépôts de livres dans les instituts, ou comme des conservateurs inutiles*²⁷⁸ ». C'est dire que le système de la BU encyclopédique qui est le leur²⁷⁹ au moment de ces journées d'étude les fait considérer comme tels. C'est en tout cas leur ressenti. Ils craignent d'être vus comme des « intendants » (à savoir limités à un rôle logistique qui nie l'aspect intellectuel de leur métier) ou comme « inutiles ». Ils se jugent donc assez dévalorisés et possiblement peu appréciés par ces enseignants spécialistes, en particulier des scientifiques.

Ces professeurs sont également décrits par M. Perrin comme s'impliquant peu dans la BU, notamment parce qu'ils ne prennent pas le temps de conseiller les bibliothécaires universitaires pour les acquisitions. Cette description concorde avec ce que Romain Féret estimait être une attitude assez généralisée parmi les enseignants, au vu de ce qu'il avait trouvé dans les archives de la BU de Caen (ou plutôt de ce qu'il n'avait pas trouvé : des traces de leur investissement dans la vie de la BU). Les professeurs français ont d'après lui cette particularité, par rapport à leurs collègues anglais, d'avoir été déresponsabilisés de la BU²⁸⁰. Cela ne signifie pas qu'ils ont été déresponsabilisés de la documentation de leur université en général, puisque comme l'indique M. Perrin, parmi ces professeurs, il y en a qui ont plutôt choisi de s'impliquer dans les BI, le modèle concurrent. On peut aussi supposer qu'un certain nombre de professeurs ne se sont pas réellement investis dans la documentation universitaire, pour la simple raison que ce n'est pas leur mission – leur travail se concentrant essentiellement sur l'enseignement et la recherche.

Les textes du XIXe qui réglementent la BU traitent peu des acquisitions, dont la responsabilité n'est pas entièrement donnée aux bibliothécaires, mais partagée avec des commissions de bibliothèque, composées de professeurs. On retrouve chez ces derniers l'idée que les bibliothécaires, non spécialistes, ne sauraient pas quoi commander : même chez M. Perrin, qui insinue que le non investissement de certains professeurs est souvent la cause d'une qualité moindre des collections. Les bibliothécaires universitaires reconnaissent eux-mêmes que les avis des spécialistes sont une aide très appréciable et nécessaire pour mieux diriger leurs choix d'acquisitions. Ils essaient cependant de rappeler à leurs interlocuteurs professeurs ce qui fait leur légitimité dans la sélection des acquisitions : leur vision

278 « Journées d'étude des bibliothèques scientifiques ».

279 Même si des sections avaient déjà commencées à se multiplier.

280 Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ».

d'ensemble des collections et leur impartialité. Leur insistance sur ce point laisse supposer qu'ils ont dû se sentir remis en question dans ce rôle, leurs compétences à faire de bonnes acquisitions par eux-mêmes étant mise en doute. Ainsi, Mlle Salvan insiste sur le fait que « *si le bibliothécaire doit, avant de décider les acquisitions importantes, recueillir les avis compétents, c'est à lui, en dernier ressort, qu'il incombe de définir une politique d'achat qui doit assurer le bon fonctionnement des collections et l'harmonie d'une documentation adaptée aux exigences de l'étude et de la recherche*²⁸¹ ».

Si les bibliothécaires d'universités cherchent à réaffirmer leur légitimité dans ce rôle, ils ne l'endossent cependant pas seuls et agissent sous le contrôle de la commission de bibliothèque, dont ils ont besoin au préalable de l'aval pour une partie des acquisitions. On peut dire que leur rapport à cette dernière est des plus ambiguës. Cette commission est parfois montrée du doigt, dénoncée comme la cause de certains problèmes d'acquisitions de la BU. Ainsi M. Lelièvre déclare-t-il : « *que de doléances ai-je pu enregistrer de la part de professeurs qui, non sans raison, se plaignaient de ne trouver, dans les fonds de la bibliothèque universitaire, que les auteurs autrefois consacrés. Ils avaient raison de s'en plaindre, et tort d'en faire grief au bibliothécaire qui, en s'abstenant d'acheter Remy de Gourmont, Péguy, Proust ou Valéry, n'avait fait que suivre les consignes des commissions d'achat*²⁸² ». Très clairement, il juge la commission des achats responsable de la situation insatisfaisante des acquisitions. En matière de littérature contemporaine, c'est une accusation qui revient souvent. Ces commissions apparaissent comme conservatrices. Elles préfèrent attendre pour faire les achats qu'un auteur soit consacré, c'est-à-dire que sa valeur soit collectivement reconnue et assurée. C'est une position qui se refuse à prendre le risque d'acheter un auteur en vogue dont on ne sait pas encore si la mode va passer. La contre-partie est que des œuvres littéraires de qualité sont rejetées hors des collections, ne permettant pas réellement aux professeurs de travailler dessus avec leurs étudiants, qui n'en trouveront pas d'exemplaires à la BU. La commission est alors dénoncée par le bibliothécaire universitaire comme un frein, fautif du rejet des nouveautés hors des BU et de la non-actualité de leurs collections, ce qui tend à les vieillir et les rendre moins attractives. Les bibliothécaires regrettent donc d'être limités dans leurs acquisitions par cet organe animé par des professeurs.

Mais d'un autre côté, la commission est parfois décrite comme un outil de communication avec les professeurs apprécié. Aussi M. Hahn dit-il que « *grâce à la commission de la bibliothèque, le professeur peut faire connaître ses besoins propres et ceux revêtant un caractère plus général lorsqu'il a eu connaissance de publications pouvant intéresser son enseignement et l'orientation des étudiants au cours de leurs exercices et travaux pratiques*²⁸³ ». Elle est donc pour les professeurs un moyen d'exprimer leurs désirs aux bibliothécaires ; pour les bibliothécaires un moyen de sonder les attentes professorales. Et comme nous avons vu que c'est un aspect qui intéresse particulièrement la profession à cette période, on comprend que cette commission ait aussi pu être regardée d'un bon œil par certains professionnels.

281 Salvan, « Le personnel des bibliothèques universitaires ».

282 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1954.

283 André Hahn, « La Bibliothèque des Universités et la recherche médicale », *Cahiers des bibliothèques de France*. 3 (1957).

Cependant, les professeurs ne sont pas nécessairement d'accord entre eux sur les acquisitions à faire et la façon dont le budget devrait être réparti : aussi les bibliothécaires universitaires ont-t-il alors le rôle d'arbitre. Leur volonté d'être reconnus comme légitime à ce rôle a porté. Cela les mène à avoir des réflexions sur l'équilibre à donner entre les acquisitions destinées aux professeurs de lettres et ceux de sciences, qui sont tous deux leur public cible. Lors des journées d'études sur les bibliothèques scientifiques de 1961, les professionnels se demandent notamment si cet équilibre ne devrait pas être basé, plutôt que sur une égale proportion d'acquisitions dans les différentes disciplines (qui ne tient pas compte du coût élevé des publications scientifiques, ni de leur multiplication), sur un principe plus proche de l'équité²⁸⁴ : « *actuellement, dans les commissions des bibliothèques universitaires, les scientifiques voient les littéraires s'opposer à leurs très nombreuses demandes de périodiques, au nom d'un équilibre qui devrait peut-être être renversé. M. Sansen propose de scinder le budget de la bibliothèque universitaire par avance et de créer soit plusieurs commissions spéciales, soit une commission générale et plusieurs sous-commissions. Mlle Ruysen indique qu'à Aix-Marseille il y a 3 commissions : droit et lettres, sciences, médecine. La question des commissions doit faire l'objet d'une étude par le Service technique*²⁸⁵ ». Et de même qu'on songe à sectionner les BU, l'idée de séparer les commissions d'acquisition par discipline a fait son chemin et commence à être appliquée à certains endroits (Aix). Il s'agit sans doute pour le bibliothécaire de faire en sorte que la commission des acquisitions ne soient pas une tribune pour l'opposition des professeurs entre eux selon les intérêts de leur discipline. C'est la limiter au rôle d'organe de conseil d'experts : une restriction qui veut lui redonner de la valeur seulement, en limitant ses conflits internes. Le choix de l'équilibrage entre les différentes spécialités reviendrait ensuite au bibliothécaire. Ainsi, si les bibliothécaires universitaires se sont plaints de voir leur contrôle sur les acquisitions limités par ces commissions (ce qui est vrai), ils n'ont pas moins obtenu à l'aube de la seconde moitié du XXe siècle la reconnaissance d'une position d'arbitre vis-à-vis des professeurs dès lors qu'on touche à leur domaine : la documentation de la BU. Cela montre que leur position est globalement plutôt acceptée.

En définitive, les relations entretenues entre professeurs et bibliothécaires universitaires sont assez complexes. Car ces deux types de professionnels ont tendance à se méfier des corporatismes de l'autre, s'accusant mutuellement d'agir en fonction de leurs seuls intérêts. Globalement, il y a cependant eu des avancées depuis le début du siècle. Certaines volontés de coopérer se sont manifestées avec force, des deux côtés (mais sans doute plus marginalement du côté des professeurs, pour qui la documentation ou le rapport au bibliothécaire ne sont pas des aspects essentiels de leur travail). Concrètement, les situations sont très variables : selon l'université, selon les personnes concernées... Le professeur est pour les bibliothécaires universitaires un public naturel, dont certains sont de grands utilisateurs de la BU... mais les bibliothécaires sont parfois agacés par les libertés qu'il prend avec le règlement. Ou au contraire, il est l'usager absent, et dans ce cas là : un usager à conquérir, sur lequel les bibliothécaires d'après

284 C'est ce qui est sous-entendu lorsqu'il est dit qu'il faudra peut-être renversé l'équilibre, en mettant plus de moyens sur les acquisitions scientifiques compte-tenu des besoins augmentés en ces disciplines.

285 « Journées d'étude des bibliothèques scientifiques ».

1945 ont beaucoup réfléchi, cherchant une stratégie pour les attirer dans leur bibliothèque. Le professeur peut aussi être le collaborateur qui conseille sur les acquisitions – ou pas. Ou alors, il apparaît comme directeur de BI, avec qui le bibliothécaire se retrouve en concurrence ou collaboration. Il y a toute un panel de relations : globalement, il semble qu'à part quelques professeurs très impliqués dans la BU avec lesquels les bibliothécaires universitaires ont eu beaucoup de contacts (notamment des bons contacts), la majorité des enseignants s'est surtout montrée relativement indifférente. Cela n'a pas empêché les bibliothécaires d'essayer d'en faire des alliés (notamment pour mener leurs revendications à bien). On note que les professeurs de science les ont tout particulièrement inquiétés, en regard du peu d'estime qu'ils leur semblaient leur renvoyer dans l'ensemble. Cela donne des relations plus que paradoxales.

B. L'étudiant : au centre des attentions

Mais plus encore que le professeur, après-guerre, c'est l'étudiant qui est au centre des attentions des bibliothécaires universitaires. Si les problèmes des rapports aux professeurs sont présents dans les journées d'étude, il sont généralement traités au sein d'autres questionnements : le rapport aux BI²⁸⁶, à la recherche²⁸⁷... Le rapport à l'étudiant est quant à lui considéré comme un problème à part entière, et des parties des journées d'étude lui sont nommément consacrées²⁸⁸.

a. Un public à privilégier ?

On a vu que les BU avaient, dès leur création, eu vocation à être ouvertes aux étudiants et que c'était là ce qui les différençait du système d'avant, qui ne leur donnait pas un bon accès à la documentation. Les bibliothécaires universitaires avaient alors soutenu leur droit au prêt... ce qui est encore vrai en 1952. « *Le règlement de 1886 est formel : les étudiants ont droit au prêt. Encore faut-il que cela ne demeure pas un droit théorique et qu'il y ait un rapport raisonnable entre le nombre d'étudiants fréquentant l'université et le nombre d'ouvrages pouvant être mis en circulation par le service de prêt*²⁸⁹ ». Parce qu'ils jugent ce droit concrètement menacé (par l'explosion démographique qui n'est pas immédiatement suivie d'un rehaussement des moyens), les bibliothécaires universitaires le réaffirment et revendiquent de nouveau une « *bibliothèque universitaire au service des étudiants*²⁹⁰ ». C'est sans nul doute leur public le plus nombreux, un de leurs publics naturels aussi : ils ont manifesté une attention toute particulière pour le défendre. L'argument selon lequel les étudiants, parce qu'ils sont les seuls à verser des droits de bibliothèque, ont un « *droit moral au prêt* » supérieur à d'autres usagers revient également. Quitte à envisager de réduire les moyens mis à l'intention des professeurs : « *il [peut] paraître abusif de consacrer les sommes provenant de ces versements à l'achat exclusif d'ouvrages de*

286 Université de Liège. Bibliothèque, *Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires*.

287 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1957.

288 Ibid. Les trois axes de réflexion aux journées d'étude ayant donné lieu à cette publication étaient ainsi : l'information bibliographique, la recherche... et les étudiants.

289 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1954. Citation issue du compte-rendu sur les journées d'étude du 17 au 19 décembre 1952.

290 Ibid.

*spécialistes destinés aux chercheurs et dont les étudiants, pour la plupart, ne peuvent tirer aucun bénéfice*²⁹¹ ». D'ailleurs, quand il a fallu choisir, comme ce fut le cas à Caen après la destruction de la BU en 1944, quand il a fallu reconstituer des collections à partir de rien avec des moyens limités, la priorité a apparemment été mise aux acquisitions destinées aux étudiants. Ainsi en 1947-1948, si Mlle Dupasquier jugeait que le fonctionnement de la BU était à peu près revenu à la normale et satisfaisant pour les étudiants, elle juge que celle-ci n'avait pas encore retrouvé un niveau réellement correct pour les spécialistes²⁹². Les étudiants sont en quelque sorte les premiers usagers auxquels il faut penser, peut-être aussi en considération de leurs moyens limités.

Malgré cette attention toute particulière, il peut paraître exagéré d'affirmer que les bibliothécaires universitaires privilégient réellement ce public, au quotidien. On a vu que les professeurs pouvaient se targuer d'être un public privilégié, avec des droits spéciaux : ce n'est pas le cas des étudiants.

Certes, les professeurs ne sont pas défendus par les bibliothécaires autant que le sont les étudiants. Mais c'est peut-être aussi parce que les bibliothécaires universitaires les jugent capables de plaider eux-mêmes leurs causes avec efficacité, et peut-être parce qu'ils les jugent déjà suffisamment privilégiés. Ce sont sans doute quelques raisons pour lesquelles ils se sentent probablement moins responsables de leur défense, alors qu'ils estiment devoir revendiquer pour les étudiants de bonnes conditions.

M. Féret qui fait la comparaison de la BU de Caen avec celle de Cardiff fait remarquer qu'en France, la préférence en faveur des étudiants est moins marquée qu'en Angleterre. On a vu que les bibliothécaires universitaires français mettaient aussi un point d'honneur à ne pas abandonner la recherche aux BI... ce qui concrètement doit se manifester par des achats suffisamment conséquents d'ouvrages ou de périodiques relevant de ce niveau d'étude et de spécialisation. Or ce sont des publications qui sont souvent assez chères. Et au vu des moyens limités des BU, cela les mène à être en concurrence avec les achats à l'enseignement. A partir des années 1960, consécutivement à l'augmentation des effectifs étudiants, il a fallu acheter plusieurs exemplaires de mêmes ouvrages à leur intention. Les bibliothécaires l'ont fait, mais à contrecœur parfois. Ainsi « *l'abandon de la fonction de recherche de la bibliothèque et de l'université, ou plutôt la diminution de sa place, semble beaucoup plus mal vécue à Caen qu'à Cardiff, et de nombreuses remarques font état de cette crainte, et de la légitimité qu'accordent les professeurs et la bibliothécaire à la fonction de recherche de l'université de Caen, par rapport aux universités de l'après seconde guerre mondiale*²⁹³ ». Peut-être cette mauvaise réaction est-elle due à la situation particulière de la BU de Caen qui, ayant été détruite pendant la guerre, était encore dans une phase de reconstitution de collections dignes de ce nom. Or ce mouvement de reconstitution de fonds recherche a été freiné en raison des problèmes dûs à l'arrivée d'étudiants en masse à l'université – ce qui a pu être frustrant. Mais M. Féret mentionne une autre raison, non des moindres : « *la fonction*

291 Ibid.

292 Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ».

293 Ibid.

*d'enseignement est clairement vue comme moins valorisante que celle de recherche*²⁹⁴ ». Et à choisir, c'est visiblement la fonction enseignement qu'ils ont le moins de mal à laisser en partie aux quelques BI qui s'y intéressent. Ils sont moins pointilleux sur leurs prérogatives pour ce qui est de la documentation destinée aux étudiants²⁹⁵.

Ainsi, oui l'étudiant apparaît comme l'utilisateur à qui il est capital de donner les moyens de se former, le premier à prendre en charge, mais ceci fait, on ne peut pas réellement dire qu'il soit l'utilisateur privilégié par excellence. Il ne dispose pas des passes-droits des professeurs et doit partager avec eux les attentions des bibliothécaires universitaires français. Car ceux-ci ont jugé bon d'assurer les deux fonctions d'enseignement et de recherche de la BU et essaient de garder un certain équilibre.

b. Un usager à former

Mais vis-à-vis de l'étudiant, le bibliothécaire estime avoir une mission supplémentaire, une mission qui a trait à l'enseignement : il s'agit de participer à sa formation. Et cela, il juge devoir le faire sur deux plans. Sur le plan intellectuel d'abord où, outre les ouvrages de sa spécialité, les bibliothécaires universitaires jugent très important de mettre à disposition de l'étudiant des ouvrages de culture générale. C'est un choix motivé par l'intention de permettre à l'étudiant de se construire intellectuellement au-delà de sa spécialité. On a vu que les bibliothécaires ont longtemps prôné l'idéal de l'intellectuel encyclopédique, et bien que les bienfaits de la spécialisation soient mieux considérés à partir de la seconde moitié du XXe siècle, ils considèrent toujours qu'il est important, y compris pour un spécialiste, d'avoir un esprit ouvert sur d'autres disciplines. Et ils essaient donc de donner aux étudiants les moyens de se former selon ce moule. Ainsi M. Poindron affirme-t-il : *« je crois que la bibliothèque universitaire a une mission particulière à remplir pour l'étudiant. C'est peut-être là que je vais m'exprimer à titre un peu "personnel". Il me semble qu'il y a actuellement un risque pour l'étudiant, celui de se spécialiser trop vite. Il risque d'être trop tôt enfermé dans sa spécialité, de ne lire que les ouvrages que le professeur lui demande de lire et d'oublier un peu trop des autres lectures*²⁹⁶ ». Cependant, cet avis qu'il exprime personnellement est également présent dans les discours d'un certain nombre de ses collègues. Et le développement de fonds de culture générale dans les différentes sections des BU à partir des années 1960 tend à montrer que c'est une réflexion qui a été plutôt générale.

Il y a dans cette contribution à la formation estudiantine une ambition intellectuelle assez élevée. En effet, les bibliothécaires universitaires insistent sur le fait que la culture générale est une *« catégorie qui requiert une sélection très délicate, mais ne constitue pas un « fonds de détente » et offre au contraire au spécialiste une occasion d'intégrer son domaine d'étude dans un ensemble plus vaste qui dépasse le domaine des lectures de distraction que notre bibliothèque n'a pas pour vocation*

294 Ibid.

295 Calmette, « Bibliothèques Universitaires et Bibliothèques d'Instituts ». A moins que cette impression ne ressorte que parce que les bibliothécaires universitaires ne se sentent pas menacés par les BI dans le domaine de l'enseignement, qu'elles ont peu investi.

296 Poindron, « Les Bibliothèques Universitaires Françaises et la politique de la Direction des Bibliothèques ».

*d'acquérir*²⁹⁷ ». L'opposition aux ouvrages de vulgarisation et de loisir est donc toujours d'actualité. Et ces collections se veulent le reflet du sérieux dont les bibliothécaires font preuve et que les usagers sont invités à manifester – la studiosité étant toujours une vertu d'importance dans le milieu des BU. De fait, ces fonds de culture générale sont plutôt constitués dans l'optique d'ouvrir les spécialistes à l'interdisciplinarité, une optique bien studieuse...

D'autres actions sont menées avec une optique plus large. Il y a ainsi quelques dépôts de livres de la BU aux cités étudiantes, ou comme à Montpellier aux associations étudiantes. Ces dépôts comportent alors des romans, des guides de tourisme, et divers autres ouvrages qui relèvent du divertissement ou de lectures non strictement studieuses. L'objectif défini est alors un objectif de lecture publique – et c'est là seule et unique fois où j'ai trouvé le terme associé au travail des bibliothécaires universitaires. Ces dépôts hors de la BU doivent se montrer attractifs de par leur proximité aux lieux de passage et de vie des étudiants (et si les bibliothécaires ne le mentionnent pas, le type d'ouvrages choisis joue sans doute également un rôle dans leur succès). De même, M. Pitangue, bibliothécaire en chef de la BU de Montpellier, juge que c'est un bon moyen de continuer à former les étudiants hors période universitaire. L'étudiant apparaît aussi comme un collaborateur à cette occasion, dans la mesure où les livres sont remis en dépôts à leurs associations, qui s'organisent pour mettre en place le prêt et respecter les conditions (rendre les livres le moment voulu notamment)²⁹⁸. Il est à noter que M. Pitangue est à la fois bibliothécaire en chef de la BU de Montpellier et directeur de la bibliothèque centrale de prêt (BCP) de son département. Il est difficile dans ces conditions de déterminer si c'est en tant que directeur de BCP ou en tant que directeur de BU qu'il a songé à mettre cela en œuvre, sans doute en partie les deux. Globalement, ce type d'actions paraît relativement marginal dans le paysage des BU françaises (en province, il y avait également un tel système en place à Marseille, avec une cité universitaire près de la faculté de sciences). Il semble que ces projets aient été très dépendants des volontés locales.

L'autre plan sur lequel les bibliothécaires universitaires estiment devoir former les étudiants est la recherche documentaire, leur domaine. Les bibliothécaires font le constat qu'à son arrivée, l'étudiant a des connaissances très limitées des outils de la BU : « *bien souvent il ne sait même pas consulter un catalogue*²⁹⁹ ». C'est pourquoi ils commencent (en 1954 déjà) à mettre en place des stratégies pour le former : « *aussi doit-on encourager les initiatives déjà prises dans certaines bibliothèques (Rennes, Nancy, Toulouse, Aix-Mars, etc...) pour fournir aux étudiants une notice, un guide leur expliquant le fonctionnement de la bibliothèque, le maniement des catalogues, leur indiquant l'emplacement des usuels mis à leur disposition et leur donnant un aperçu de l'ensemble des ressources de la bibliothèque*³⁰⁰ ». L'une consiste à faire publier de la documentation explicative, des guides du lecteur. L'autre consiste en des cours, ce qui dans l'année nécessite sans doute plus de temps de travail du bibliothécaire, qui se fait professeur : « *dans un certain nombre d'universités, des cours de bibliographie*

297 Grellier, « La bibliothèque universitaire de Toulouse, section sciences ».

298 François Pitangue, « Les étudiants et le lecture publique », *Cahiers des bibliothèques de France.*, n° 3 (1957).

299 Direction des bibliothèques et de la lecture publique, *Cahiers des bibliothèques de France*, 1954.

300 Ibid.

ont pu être institués et sont confiés aux bibliothécaires. Ils sont utilement complétés par des séances de travaux pratiques à la bibliothèque où l'on apprend aux étudiants à se servir des ouvrages de référence. Il est évident que cet usage devrait se généraliser. Le bibliothécaire ne peut que gagner lui-même à collaborer plus étroitement à la vie des facultés et à acquérir ainsi la confiance des étudiants³⁰¹». Outre l'intérêt de formation de cette méthode, on voit que les bibliothécaires universitaires considèrent que c'est un moyen de se faire connaître des lecteurs et de s'attirer leur confiance. C'est donc un premier contact qui a vocation à aider la BU s'intégrer à l'université, et à intégrer les étudiants plus facilement à la BU (et donc aussi les fidéliser). On note cependant que la première enquête de la DBLP sur ces formations initiées dans les BU date de 1972 seulement³⁰². Sans doute le passage au libre-accès et l'explosion du nombre d'étudiants dans les années 1960 ont-ils rendu cette formation plus impérative. Il a donc fallu un certain temps pour que les professionnels s'y intéressent comme à une de leurs missions à part entière, et pour que la formation à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche bibliographique devienne un axe de travail qu'on retrouve dans l'ensemble des BU.

c. Un usager méconnu ?

Cependant, bien qu'il ait vocation à tout faire pour l'étudiant, le bibliothécaire porte un regard un peu complaisant sur cet usager. C'est un sentiment qu'on retrouve aussi dans les discours des professeurs, au même sujet. « Évidemment, il faut se demander si les étudiants lisent et s'il y a besoin de leur donner autant d'exemplaires. Mais notre rôle, même si les étudiants ne lisent pas autant qu'il le faudrait, est de mettre à leur disposition autant qu'il est possible d'exemplaires³⁰³ ». Les deux considèrent que ce jeune usager ne fait pas nécessairement son travail d'étudiant, qui consiste aussi à se former par lui-même en lisant en parallèle des cours. Ou plutôt qu'il ne le fait plus, ce serait un problème générationnel. Cela devient un poncif au cours de cette période. Mais cela n'empêche pas le bibliothécaire de juger qu'il a le devoir de remplir ses missions envers lui.

On remarquera que si les bibliothécaires consacrent désormais des journées d'étude à l'étudiant, contrairement à ce qui s'est passé pour les professeurs, il n'y a pas nécessairement une étude fine de l'usager en question. On a vu que pour les professeurs, on parlait de clinicien, de professeur de sciences, de professeur de lettres en distinguant leurs besoins particuliers. En revanche, on désigne seulement « l'étudiant » ou « les étudiants » sans plus de distinction. L'analyse de ses besoins est plus globale. D'ailleurs, ce n'est pas nécessairement en fonction de ses besoins qu'on agit, pas seulement en tout cas. Il y a un autre facteur important : l'idée que les bibliothécaires universitaires ont des lectures que les étudiants devraient avoir. Cela est très visible dans les moyens mis dans la culture générale. Dans les années 1960, la DBLP dénonçait le faible emprunt et la faible consultation de ces fonds³⁰⁴. Cela montre qu'ils ne répondaient pas à une demande, ou que la politique d'acquisition (et notamment ce refus de

301 Ibid.

302 Alban Daumas, « Comment préparer les lecteurs à mieux utiliser les bibliothèques. La formation des utilisateurs », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4 (1974), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1974-04-0213-005>.

303 Poindron, « Les Bibliothèques Universitaires Françaises et la politique de la Direction des Bibliothèques ».

tout ouvrage non « sérieux ») n’y correspondait pas tout à fait. Il faut attendre les années 1970 pour que les bibliothécaires universitaires commencent vraiment à distinguer les étudiants selon les disciplines auxquels ils se rattachent et les différentes pratiques de travail qui en découlent : avec le constat que les étudiants en droit et en médecine sont plus présents en BU et « *empruntent et travaillent davantage sur place*³⁰⁵ », ce qui implique qu’ils sont plus demandeurs de place notamment. Cette différenciation plus fine est sans doute liée au fait que ces étudiants deviennent concrètement des publics séparés en ce qu’ils ne fréquentent pas les mêmes sections³⁰⁶.

Par ailleurs, s’il y a eu des journées d’étude dédiées aux étudiants, il semble que les bibliothécaires universitaires aient peu mené l’enquête sur place. C’est l’une des raisons de la relative méconnaissance des habitudes de leur public étudiant. Dans son étude sur la bibliothèque universitaire caennaise, Romain Féret considère que « *de manière plus générale le peu de documents qui attestent d’un intérêt du personnel de la bibliothèque de Caen pour les étudiants, montre que les bibliothécaires successifs ont disposé de très peu d’informations pour construire une politique cohérente au service de ces utilisateurs*³⁰⁷ ». Ce serait d’ailleurs une des raisons du retard français par rapport aux BU anglaises : la connaissance approximative des bibliothécaires universitaires des besoins de leurs étudiants les menant à leur rendre un service moindre, moins proche de leurs attentes, et donc à rendre la bibliothèque moins attrayante. Ainsi, malgré la volonté des bibliothécaires de faire au mieux pour les étudiants, ils auraient été freinés par leur propre méconnaissance dans cette mission.

d. Un acteur de la BU ?

On a vu que le professeur était parfois un collaborateur actif pour le bibliothécaire... qu’en est-il de l’étudiant ? On a vu qu’il y avait eu des coopérations avec les associations étudiantes lorsque la BU faisait un dépôt ; mais cela semble assez marginal.

Ce qui semble plus courant est la présence de moniteurs étudiants au côté du personnel. Ces derniers sont alors employés par la BU pour aider les bibliothécaires à faire face au surcroît de travail des années d’après-guerre. Ainsi, lors de la création de la section lettres de Nancy, la participation d’« *une équipe de six à sept jeunes, de 20 à 25 ans, sans expérience* » est mentionnée. La mention de leur

304 Martine Poulain, « Livres et lecteurs », in *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990.*, vol. 4 (Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 2009).

305 Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation, *Bilan d’activité: 1974-1977 par huit bibliothèques universitaires de Province*, éd. par Bibliothèque interuniversitaire (Bordeaux, France: Bibliothèque Interuniversitaire, 1978).

306 Ibid. Le bilan d’activité qui distingue ainsi les étudiants a en effet aussi cette démarche de faire les bilans des BU non pas selon leur localisation, mais selon leurs sections : il y a un « *bilan d’activité des bibliothèques juridiques et économiques* », un « *bilan d’activité des bibliothèques littéraires* », un « *bilan d’activité des bibliothèques scientifiques* » et un « *bilan d’activité des bibliothèques médicales* »... On comprend que cela ait mené à penser l’usager étudiant différemment, selon la section qu’il fréquente.

307 Féret, « Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative ».

inexpérience est intéressante : peut-être est-elle faite pour valoriser le travail effectué malgré le peu de moyens, notamment en personnel qualifié. Leur aide n'en a pas moins été appréciée...

Mais dans l'ensemble, les étudiants ne semblent pas s'être beaucoup investis dans la BU autrement qu'en tant qu'usagers. Aussi M. Féret fait-il remarquer que lors des manifestations de mai 1968 par exemple, où les étudiants redéfinissaient pourtant leur rapport à l'enseignant, au savoir, etc, ces derniers n'auraient pas eu de revendications concernant la BU, ni redéfini leur rapport au bibliothécaire – ou tout du moins n'y en a-t-il pas de traces dans les archives. Il faut dire que l'enseignement supérieur français, surtout fait par cours magistraux, ne mettait pas l'accent sur le document comme outil de formation (les étudiants de médecine travaillant plutôt sur des ronéotypes confectionnés par eux-mêmes par exemple³⁰⁸). On comprend que pour une partie des étudiants, la BU et le bibliothécaire universitaires³⁰⁹ apparaissent comme accessoires.

Ainsi, pour le bibliothécaire, l'étudiant se définit avant tout comme un usager, qui paradoxalement est relativement mal connu, bien qu'au centre des attentions professionnelles. Il faut dire que ce n'est souvent pas le bibliothécaire universitaire qui est le plus en relation avec lui, mais les magasiniers et moniteurs qui travaillent plus directement dans la circulation du livre, au contact du lecteur donc.

6. La décennie 1970 : période de bilan pour les professionnels des BU

La fin des années 1960 et le début des années 1970 sont des années très riches pour les professionnels des BU. Elles ne sont pas riches en moyens, puisque l'impulsion donnée aux BU dans les années 1950 et 1960 tend à décroître. C'est plutôt une période de récession sur ce plan. A partir des années 1970, la DBLP se focalise plus sur les bibliothèques publiques. De nouveau, les universités et les BU ne sont plus le problème prioritaire. Aussi les plans nationaux qui fixaient les objectifs de développement des BU³¹⁰ ne sont plus respectés que partiellement : l'intérêt porté aux BU baisse, et avec lui les moyens investis. Les effectifs du personnel stagnent alors que le nombre d'universitaires continue

308 Callot, « Les problèmes des bibliothèques de la faculté de médecine de Strasbourg ».

309 Collin et Heintz, *La vie quotidienne des étudiants à Caen de 1939 à 1955*. Ce n'est pas à généraliser cependant. Les témoignages des étudiants de Caen montrent bien que « Mademoiselle » (Dupasquier), la bibliothécaire, est restée dans leur mémoire comme un personnage indissociable de leur vie étudiante et de la vie de l'université telle qu'ils l'on vécu (ainsi que la BU).

310 En France, des objectifs de développement des BU ont été fixés à l'échelle nationale, incorporés dans des plans nationaux qui traitaient d'abord des universités. Des subventions étaient versées aux BU en conséquence pour qu'elles puissent remplir les objectifs (respect de certaines normes, pour l'agrandissement, l'augmentation du personnel, les acquisitions, etc). Il y en a eu plusieurs. Les BU n'ont pas été intégrées aux premiers plans. Et à partir du Ve plan (1966-1970), les objectifs ne sont remplis que partiellement ; les mesures du VIe plan (1971-1975) sont quant à elles restées à peu près lettre morte.



d'augmenter (bien que plus lentement certes). Globalement, les professionnels ont l'impression que les BU sont en crise³¹¹.

Mais ce sont des années riches en réflexions. Cette pause et ce sentiment de crise justement les amènent à se questionner sur les évolutions qu'ont connues les BU. Si en 1961, Liliane Wetzel demandait si les bibliothécaires seront capables de voir où ils vont et comment diriger les évolutions, dans les années 1970, la majorité des évolutions ont eu lieu, et les bibliothécaires universitaires prennent du recul pour en analyser les conséquences. C'est pourquoi la décennie 1970 est une période de bilan et de remise en question pour ces professionnels. Nous verrons que c'est également un moment important pour la constitution de leur identité professionnelle.

A. Un bilan noir et de vives revendications

Le bilan que font les bibliothécaires d'universités dans les années 1970 s'avère plutôt pessimiste, voire complètement catastrophique. Le régression des moyens investis dans les BU est très mal vécue. On peut reprendre les constats faits dans le *Livre noir des bibliothèques universitaires*, publié par l'ABF, pour illustrer cet état d'esprit – le titre est déjà parlant. La phrase d'accroche également :

« 1972 A ÉTÉ L'ANNÉE DU LIVRE !

*Nous, bibliothécaires, aurions aimé qu'elle ne soit pas aussi l'année du déclin des bibliothèques universitaires*³¹² »

Cela annonce le ton de l'ensemble de cette brochure d'une dizaine de pages : virulent, critique, revendicatif, sarcastique. A la même page :

« 1972 ANNÉE DU LIVRE

*1972 ANNÉE DE RÉGRESSION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES*³¹³ »

Les idées principales sont martelées. Un jeu sur les espaces et la police d'écriture du texte (en gras, puis en majuscule, puis normale...) essaie de souligner les idées forces. Ce changement total du style d'écriture est significatif d'un changement d'état d'esprit : les bibliothécaires universitaires n'en sont plus à gentiment signaler qu'il leur manque des locaux, des moyens... Cette brochure a clairement l'intention de marquer les esprits, de faire porter leurs voix et par conséquent leurs revendications (il n'est pas impossible que les manifestations de mai 1968 et les discours tenus alors soient encore dans les esprits et expliquent en partie ce changement de stratégie de communication). C'est un appel à ce que soient prises des mesures immédiatement.

Le constat de la récession est quelque peu exagéré pour, dans le ton catastrophé, attirer plus l'attention sur les BU : « *Elles [les BU françaises] ont toujours été en-dessous des bibliothèques universitaires allemandes ou anglaises, on les achemine sûrement (et pas lentement) au niveau de celle*

311 Pallier, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? »

312 Association des bibliothécaires français. Section des bibliothèques universitaires, *Livre noir des bibliothèques universitaires* (Paris, France: A.B.F., 1973).

313 Ibid.

*des pays sous-développés*³¹⁴ » disent-ils. Les bibliothécaires d'universités agitent aux yeux des lecteurs de cette brochure la menace que représente la récession : plus ou moins l'anéantissement non seulement des BU mais de la recherche française d'après eux. Car elles deviendraient incapables de se renouveler et de se maintenir à niveau. Ainsi, ils demandent s'il sera encore possible de faire de la recherche en France ou s'il ne faudra pas se résigner à envoyer les étudiants à l'étranger, où ils auront accès à une documentation à jour et pas un « *dépositaire de livres périmés*³¹⁵ ». La mention de ce possible exil de la honte, preuve d'un enseignement supérieur français déchu en ce qu'il aurait perdu sa documentation, vise à provoquer un sursaut d'orgueil national ou à réveiller l'attachement du lecteur à l'enseignement supérieur pour le faire réagir. Tout ce discours radical vise à provoquer des réactions de soutien.

Car ce *Livre noir*, comme avant lui l'enquête sur la situation des BU de province en 1972, est « *appelé à une grande diffusion auprès des pouvoirs politiques, des Universités et éventuellement de l'opinion publique par le canal de la presse*³¹⁶ ». Il a vocation à être un grand appel à l'opinion. Les bibliothécaires universitaires cherchent du soutien partout où ils peuvent en trouver : parmi les universitaires qui en seraient bénéficiaires, parmi les politiques qui peuvent mettre en œuvre des solutions, débloquent les fonds, voire parmi l'opinion publique, pour faire pression, en désespoir de cause. Cette brochure ne fera cependant pas beaucoup de remous – et d'autres publications de la même veine au cours des années 1970 et 1980 montrent que les bibliothécaires d'universités n'ont pas été entendus³¹⁷.

Les revendications des bibliothécaires étaient pourtant revue à la baisse par rapport à ce qui avait été officiellement prévu par les plans nationaux. Ils ne demandent que l'« *APPLICATION A 50% DES NORMES du 6e plan*³¹⁸ ». Ils montrent pour leurs BU à la fois de l'ambition et du pragmatisme. Sans doute tiennent-ils compte aussi du fait que la France sort des Trente Glorieuses et subit un ralentissement économique. Ils limitent donc leurs demandes à une « *OPÉRATION "SURVIE"* », voyant les volontés publiques se faire moins avenantes en moyens.

En bref, les bibliothécaires universitaires se font sonneurs d'alarmes.

314 Ibid.

315 Ibid.

316 « La situation des bibliothèques universitaires françaises durant l'année du livre », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1973, http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=54041.

317 Jean-Claude Annezer, « S.O.S. BU : Un appel qui n'en finit pas de résonner ? : la mémoire d'Alban Daumas et de Gérard Thirion », *Bibliothèque(s)*, consulté le 1 juin 2016, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59091-28-special-l-abf-a-100-ans.pdf#page=85> ; Romain Le Nezet, « Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3 (2009), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0038-008>.

318 Association des bibliothécaires français. Section des bibliothèques universitaires, *Livre noir des bibliothèques universitaires*.

B. Une identité professionnelle spécifique qui s'affirme

On a déjà vu que le métier de bibliothécaire universitaire manifestait plusieurs spécificités par rapport à celui des autres types de bibliothécaires. Mais la construction identitaire du métier de bibliothécaire s'était finalement faite autour d'une idée d'unité du métier, de revendications communes avec les bibliothécaires municipaux et nationaux... ce qui tendait à mettre les spécificités du métier de bibliothécaire universitaire un peu au second plan.

Cependant, dans la seconde moitié du XXe siècle, ces spécificités ressurgissent. On a vu que la DBLP avait consacré des journées d'études spécialement dédiées aux problèmes des BU. L'ABF elle-même s'organise en sections (pas un bâtiment cette fois, juste un groupement de professionnels spécifiques) pour que les problèmes particuliers des différents types de bibliothécaires soient mieux traités : la section des bibliothèques universitaires est ainsi créée en 1969, et mise sous la direction d'Alban Dumas, bibliothécaire en chef de la BU de Nice³¹⁹. Cela montre que les professionnels des bibliothèques, ceux de la direction ministérielle comme ceux de l'association de référence (donc chargés d'une certaine légitimité), reconnaissent aux bibliothécaires universitaires le besoin d'entamer des réflexions sur leur métier, lequel est identifié comme un métier ayant ses particularités propres (et donc un peu différent du bibliothécaire en général). Leur spécificité est donc reconnue de leurs collègues bibliothécaires et ils la vivent dans des rencontres professionnelles.

Eux-mêmes ont des initiatives propres en terme de publication. Aussi un *Bulletin des bibliothèques universitaires du Sud-Est* est-il mis en place, avec la vocation d'être un « *colloque permanent*³²⁰ » (même si en réalité, il n'y aura qu'un seul numéro, en 1969). C'est certes un cas assez isolé, mais que les bibliothécaires universitaires aient eu l'impulsion de créer une revue professionnelle spécialisée sur les BU à ce moment est significatif du dynamisme qu'il y a au sein du métier, qui se distingue de plus en plus (même si « *tous sont invités*³²¹ » à s'exprimer dans ce *Bulletin* : ils ne sont pas exclusifs).

Mais surtout, en 1970, les bibliothécaires universitaires créent une association professionnelle spécifique : l'Amicale des Directeurs de Bibliothèques Universitaires (ADBU). Ils s'organisent donc avec une organisation distincte. Cette association ne nie cependant pas l'unité professionnelle du métier de bibliothécaire, qui est officiellement défendue. D'ailleurs, l'ADBU a travaillé de concert avec l'ABF : en 1974 notamment, les deux associations ont mis en place une commission conjointe pour élaborer des propositions pour réformer les BU. Cependant, si elle ne renie pas l'Association des Bibliothécaires de France, elle en constitue par son existence même une certaine critique. En effet, des « *interrogations sur la position de l'ADBU par rapport aux autres instances associatives, syndicales ou administratives [et en particulier l'ABF] sont présentes dès la naissance de l'association, mais pour convenir qu'aucune d'entre elles ne couvre complètement l'éventail des problèmes inhérents aux BU*³²² ». Aussi si les professionnels

319 « Association des bibliothécaires français. Congrès et assemblée générale de Nantes », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 8 (1969), <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1969-08-0348-005>.

320 *Bulletin des bibliothèques universitaires du Sud-Est*.

321 *Bulletin des bibliothèques universitaires du Sud-Est*.

322 Heusse, « Se regrouper, échanger, agir ensemble ».

des BU ont ressenti le besoin de créer une association propre, c'est parce qu'ils jugeaient qu'il n'en existait pas qui traite correctement de l'ensemble de leurs questionnements, même pas l'ABF. Il faut dire que l'ADBU a vu le jour alors que les BU connaissaient de nouveaux d'importants changements, lesquels étaient autant de défis à relever : une crise des moyens, un changement de structure majeur, avec le décret de 1970 qui encastrait mieux les BU dans l'université... Les directeurs de BU devaient donc faire face à de nombreux problèmes spécifiques : d'où la mise en place d'une association de bibliothécaires universitaires uniquement.

Il est notable que cette construction identitaire n'englobait pas l'ensemble du personnel de BU, mais uniquement les cadres. Elle s'est donc faite à l'exclusion d'une grande partie du personnel de BU. L'ADBU comme son nom l'indique, s'adressa d'abord seulement aux directeurs de BU. Il a fallu attendre octobre 1971 pour que l'Amicale s'ouvre également aux responsables de sections, ce qui est toujours très restrictif. La section des bibliothèques universitaires de l'ABF a semble-t-il eu une position à peu près similaire, quoiqu'un peu plus ouverte : « *"Professionnel" égale "spécialiste" égale conservateur et sous-bibliothécaire*³²³ ». C'est quelque peu agressif envers le reste du personnel de BU qui n'est pas reconnu comme réellement professionnel. En rejetant explicitement le personnel de grade inférieur hors de cette construction professionnelle, les bibliothécaires universitaires cherchaient à réaffirmer qu'ils faisaient partie d'une élite.

Indéniablement, le début des années 1970 est une période très importante pour la construction identitaire des bibliothécaires universitaires, qui se sont réclamés d'un métier spécifique et hautement qualifié.

323 Association des bibliothécaires français. Section des bibliothèques universitaires, *Livre noir des bibliothèques universitaires*.

En résumé, ce fut un quart de siècle extrêmement riche en changements pour la profession de bibliothécaire universitaire. Auguré sous le signe d'une unité professionnelle forte et d'un rattachement marqué au monde des bibliothèques (avec la tutelle de la Direction des Bibliothèques), cet après-guerre aboutit dans les années 1970 à l'affirmation d'une identité professionnelle distincte des bibliothécaires universitaires et un mouvement de décentralisation des BU qui les met plus en contact avec le partenaire local qu'est l'université.

Le changement d'orientation du métier, en ce qui concerne l'idéal intellectuel promu, a également fait un tournant à 180°. Si les bibliothécaires d'universités s'étaient construits autour de l'encyclopédisme, ils se sont mis au cours de cette période à porter un regard nouveau sur les spécialisations, qui sont reconnues avec un respect nouveau – même si l'idéal prôné, l'interdisciplinarité, contient toujours des restes de cet encyclopédisme, pour un esprit plus ouvert.

Il faut dire que les universités ont connu de grands changements, ce qui a forcé les bibliothécaires à s'adapter et donc remodeler leur profession, pour la rendre adéquate aux nouvelles exigences. Un intérêt tout particulier est porté sur les attentes des usagers, professeurs comme étudiants. Le métier de bibliothécaire universitaire, dont on convenait qu'il se concentrait sur les collections, s'est recentré progressivement sur le public (un mouvement qui est encore en cours aujourd'hui³²⁴).

La réalité du travail en BU, ou dans les sections, a également totalement changé de visage. Du bibliothécaire multifonctionnel travaillant avec relativement peu de personnel, on est passé à un système qui est celui d'une grande structure : où le travail d'équipe prend une autre ampleur (la direction s'étoffe, le nombre de cadres augmente, et celui du personnel subordonné plus encore) et où le personnel se spécialise par tâches. Il semble que ce soit aussi un système qui se hiérarchise plus formellement.

Dans les années 1970, les moyens investis dans les BU baissent, de même que l'intérêt que l'État y portait. Ce bilan noir fait et fortement ressenti par les bibliothécaires universitaires a largement participé à encourager leur mobilisation et leur construction professionnelle séparée. Dans cette impression d'être laissés pour compte, les bibliothécaires universitaires mettent en place une structure associative propre pour les aider à faire face aux nouveaux défis, non sans une certaine ambition pour leur métier et les BU : l'ADBU qui existe encore et est toujours active.

324 Jérôme Kalfon, « D'une logique de collections à une logique de services », *Arabesques*, n° 80 (2015).

Conclusion

Le bibliothécaire universitaire a donc été le premier des bibliothécaires à se professionnaliser. Si le métier fut créé par décision de l'État, les instructions mettant en place les premiers principes de la bibliothéconomie sur lesquels ils devaient s'appuyer ont été pensées dès le début par des bibliothécaires³²⁵, et eux-mêmes se sont vite appropriés la profession. Elle a vite été caractérisée par un côté technique nouveau et très fort. Ils ont cependant dû batailler pour faire valoir qu'ils étaient aussi une profession intellectuelle, promouvant un certain encyclopédisme. On peut dire que leur première identité professionnelle s'est aussi formée par leur distinction avec les professeurs, avec qui ils ont d'abord eu des rapports très compliqués. Ces derniers ont pu se trouver gênés par l'attention des bibliothécaires à la conservation, jugée prioritaire y compris sur la communication. Cela n'empêche pas les bibliothécaires, dès cette période d'affirmer que leur profession a vocation à servir les usagers – et notamment les étudiants, ce qui est une relative nouveauté, et les bibliothécaires ont été attentifs à leur accorder le droit à la bibliothèque (malgré les sentiments contradictoires qu'ils pouvaient avoir à leur égard).

Avec le temps, la situation se détend un peu, et les bibliothécaires s'intègrent un peu mieux dans l'université : ils sont reconnus comme des personnages y ayant normalement leur place (ce qui ne veut pas dire que toutes les réticences aient disparu : des bibliothèques d'instituts se développent en parallèle et en concurrence, qu'ils ignorent). Dans le même temps, l'État se désintéresse relativement des BU et de leurs agents, et les moyens baissent. Les bibliothécaires, relativement laissés à eux-mêmes, ont le sentiment d'être déclassés et manifestent une première vague de revendications professionnelles à l'intention de l'État. Le métier se féminise. C'est dans la première moitié du XXe siècle également que les premières prétentions à former parmi les bibliothécaires une organisation spécifique voit le jour (l'Association amicale des bibliothécaires universitaires) – mais elle avorte au pied de l'unité professionnelle revendiquée par l'ABF.

L'après-1945 sera paradoxalement le moment de l'apogée de cette unité de métier revendiquée par les bibliothécaires – les bibliothécaires universitaires compris, ils se tournent beaucoup vers leurs collègues de la Direction des Bibliothèques par exemple pour solutionner leurs problèmes. Et en même, c'est une époque où la spécificité des problèmes qu'ils rencontrent est reconnue et donne lieu à des nombreuses journées d'étude qui leur sont dédiées. Ce sont des années riches en changements pour l'enseignement supérieur : explosion de la publication scientifique, du nombre d'étudiants et de professeurs à accueillir, et par conséquent multiplication des bâtiments, avec la construction de nouveaux campus et nouvelles sections de BU. Les bibliothécaires universitaires ont dû s'adapter à ce nouveau contexte. Pour cela, les effectifs du personnel ont grandement augmenté (même si ce n'est pas en même proportion que l'augmentation des besoins documentaires) : le travail en BU se divise, les équipes se hiérarchisent et le personnel se spécialise par tâches. C'est aussi l'époque où les bibliothécaires finissent par accepter voire juger souhaitable la spécialisation (puisque'ils officient désormais dans des sections, donc des bibliothèques partiellement spécialisées). S'ils restent attachés à l'interdisciplinarité, le modèle

325 Suite à l'étude de Jules de Chantepie notamment

intellectuel qu'ils prônent a donc changé. De manière générale, ils sont plus attentifs aux besoins des usagers, qui prennent désormais une grande place dans les discussions professionnelles. C'est en partie ce qui explique cette conversion à la spécialisation (qui a toujours été préférée des professeurs). On remarque aussi qu'ils cherchent à mieux s'intégrer aux universités, en collaborant avec les bibliothèques d'instituts notamment.

Grand bien leur fasse, puisqu'à partir des années 1970 la législation change, et les BU qui étaient jusqu'alors très étroitement tenus par l'État sont mieux intégrées aux structures universitaires (elles-mêmes changées suite à la loi d'orientation de 1968). Cette décentralisation de l'université et des BU sera un nouveau défi pour les professionnels, qui par ailleurs constituent une association professionnelle propre en l'Amicale des Directeurs de Bibliothèques Universitaires. Les années 1970 marquent globalement un tournant, avec la suppression de la Direction des Bibliothèques en 1975, les débuts de l'automatisation³²⁶ que les professionnels cherchent à mettre en place (et les bibliothécaires universitaires sont pionniers sur cet aspect), une position à se trouver dans les nouvelles structures de l'université et des BU... Ce sont tous ces défis que l'ADBU, avec sa vision exigeante de la profession, cherche à surmonter.

Car les professionnels des BU sont en constante adaptation au contexte mouvant des universités et de leur BU.

326 L'apparition de machines en support au travail des bibliothécaires auraient pu être plus étudiée. Je ne l'ai mentionné qu'en passant (pour les montes-charges, les imprimantes...), mais la mécanisation en BU mériterait sans doute une étude propre.

ANNEXE

	Paris	Aix	Alger	Bes.	Bdx.	Caen	Cl.	Dijon	Gr.	Lille	Lyon	M	Na	Po	Rennes	To
1°) - Êtes-vous convoqué à toutes les séances du Conseil de l'Université ?	non	oui	oui	non	non	non	non	oui	oui	oui	non		non	non	non	non
2°) - Êtes-vous convoqué seulement lorsqu'il est question d'affaires qui intéressent votre service ou le budget en général ?	oui			oui	oui	non	oui				oui		oui	oui	oui	oui
Dans ce cas, assistez-vous à la séance entière ?	non			oui	non	non	non	oui	oui	oui	non		non	oui	oui	non
Ou seulement à la partie de séance où se traitent les questions spéciales à la Bibliothèque ?	oui				oui	non	oui				oui		oui			oui
3°) - Avez-vous, pour les affaires qui concernent votre service, voix délibérative ?	non	oui	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non		non	non	non	non
- Ou consultative ?	oui		oui	oui	non	non			oui	non	non		non	non		
Si vous êtes admis à voter, dans quelles conditions ?		Bul- letin														
4°) - Dans les fêtes et cérémonies Universitaires, êtes-vous invité en qualité de membre du Conseil de l'Université ?	non	oui	non	non	non	non		oui	non	oui	non		non	non	non	non
5°) - Êtes-vous appelé régulièrement ?	non	non	non	non		non	non		non	non	non		non	non	non	non
- Ou occasionnellement, à titre consultatif, au Conseil d'Administration ?	non	non	non	non		non	non	oui	non	oui	non		oui	non	non	non

Tableau 1: Enquête sur les conditions dans lesquelles le Bibliothécaire d'Université est appelé au Conseil d'Université (1938)

Source : Wetzell, Liliane. *Etude sur la réforme des bibliothèques françaises*. France, 1941.

* Pour les abréviations :

Bes = Besançon ; Bdx = Bordeaux ; Cl = Clermont-Ferrand ; Gr = Grenoble ; M = Montpellier ; Na = Nancy ; Po = Poitiers ; To = Toulouse

RÉSUMÉ

L'histoire des bibliothécaires universitaires est globalement peu étudiée – surtout mentionnée dans des réflexions plus larges sur la profession de bibliothécaire ou sur les bibliothèques d'universités. Ce mémoire a vocation à poser quelques jalons de l'histoire et de l'évolution de ce métier : de 1870 à 1970, en se limitant à une étude des bibliothécaires universitaires de province (Paris étant comme toujours un cas à part).

mots-clés : Bibliothécaires universitaires

ABSTRACT

The history of French University Librarians is not very well known. It is generally mentioned as a part of greater thoughts about the profession of Librarian or about the history of University Libraries. This dissertation tries to describe the history and the evolution of this profession, from 1870 to 1970. Only University Librarians of the provinces are studied (Paris is as always a special case).

keywords : French University Librarians

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Emilie Durand
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 05 / 06 / 2016

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes - BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

